



03, avenue de Verdun
60200 COMPIEGNE

Cahier de concertation

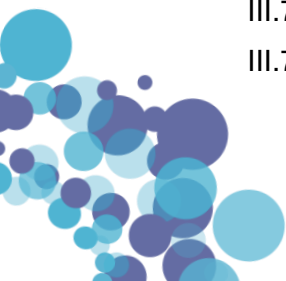
Projet du parc éolien des Champeaux (51)

SIEMENS Gamesa



Sommaire

I. La concertation - Généralité	5
I.1 Définition	5
I.2 Objectifs de la concertation	6
I.3 Principes de concertation	6
I.4 Le cadre légal.....	7
II. Notre approche	9
II.1 Résonances CFP	9
II.2 Les facilitateurs de la concertation	9
II.3 L'esprit de la médiation	10
III. Le déroulement de la concertation sur le projet des Champeaux	11
III.1 Introduction	11
III.2 Entretiens de territoire – 22 mai 2020.....	12
III.3 Groupe de travail « <i>Découverte du projet</i> »	12
III.3.1 : Information des participants.....	12
III.3.2 : Objectif de l'atelier	13
III.3.3 : Le déroulement.....	13
III.3.4 : Ce qui est ressorti de cet atelier	14
III.4 Groupe de travail « <i>Implantation</i> ».....	14
III.4.1 : Information des participants.....	14
III.4.2 : Objectif de l'atelier	15
III.4.3 : Le déroulement.....	15
III.4.4 : Ce qui est ressorti de cet atelier	16
III.5 Réunion publique Nesle-La-Reposte.....	16
III.5.1 : Information des participants.....	16
III.5.2 : Objectif de l'atelier	17
III.5.3 : Déroulement.....	17
III.5.4 : Ce qui est ressorti de cet atelier	18
III.6 Groupe de travail « <i>Mesures d'accompagnement</i> ».....	18
III.6.1 : Information des participants.....	18
III.6.2 : Objectif de l'atelier	18
III.6.3 : Le déroulement.....	19
III.6.4 : Ce qui est ressorti de cet atelier	20
III.7 Exposition publique Les-Essarts-Le-Vicomte.....	20
III.7.1 : Information des participants.....	20
III.7.2 : Objectif de l'atelier	20



III.7.3 : Déroulement.....	20
III.7.4 : Ce qui est ressorti de cet atelier	21
IV. Les apports de la concertation au projet	23
IV.1 Apports de la concertation au niveau de la vie du territoire.....	23
IV.2 Apports de la concertation au niveau du projet.....	23
IV.2.1. Avec les élus de Nesle-La-Reposte et Les Essarts-Le-Vicomte	23
IV.2.2. Avec les exploitants agricoles et les associations foncières	23
IV.2.3. Avec le groupe de travail.....	24

ANNEXES

I. Groupe de travail sur le thème « <i>Découverte du projet</i> ».....	27
I.1. Présentation.....	27
I.2. Compte-rendu	37
II. Groupe de travail sur le thème « <i>Implantation</i> »	63
II.1. Compte-rendu	63
III. Réunion publique.....	82
III.1. Compte-rendu	82
IV. Groupe de travail sur le thème « <i>Mesure d'accompagnement</i> ».....	99
IV.1. Compte-rendu.....	99
V. Exposition publique – Les-Essarts-Le-Vicomte	110
V.1. Flyer.....	110
V.2. Compte-rendu	111
VI. Article de journal.....	117
L'Est Eclair – 11 Aout 2019.....	117

I. La concertation - Généralité

I.1 Définition

La concertation est l'action de s'accorder en vue d'un projet commun entre toutes les personnes concernées, qu'elles aient des intérêts convergents, complémentaires ou divergents.

La concertation :

- N'aboutit pas nécessairement à une décision, elle vise en premier lieu à la préparer. C'est sur ce point qu'elle se différencie de la *codécision* qui vise à prendre une décision commune ;
- Fait travailler ensemble les personnes concernées en vue d'élaborer collectivement des propositions sur le projet. Elle suppose un travail collaboratif qui implique la confrontation de points de vue, la définition d'objectifs partagés, la génération d'idées nouvelles..., a contrario de la consultation qui consiste uniquement à demander leur avis aux personnes concernées, comme lors de l'enquête publique.

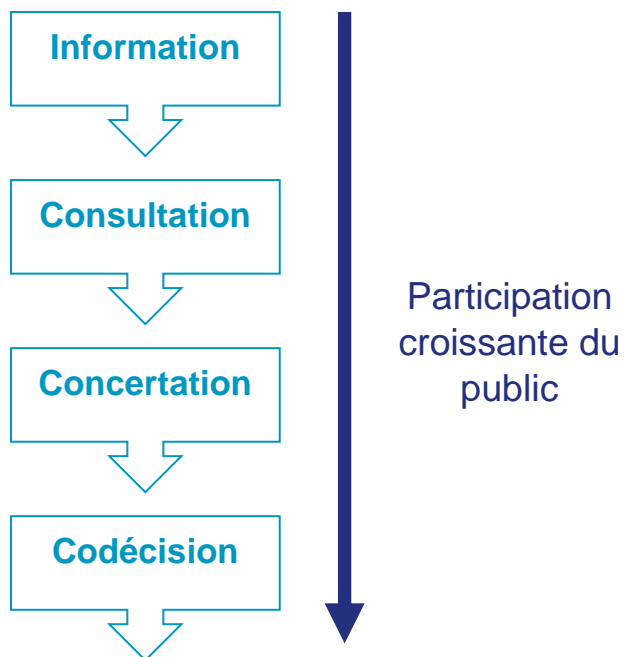


Figure 1 : Illustration des différents processus participatifs du public possibles.

Dans un processus de concertation, la décision finale appartient aux personnes qui en ont la responsabilité, en l'occurrence le porteur de projet. Mais même s'il garde tout son pouvoir de décision, il examine les propositions issues de la concertation lorsqu'il doit faire des choix pour le projet et fait un retour aux participants sur celles qu'il a retenu ou pas et le justifie.

De façon générale, sur les projets de parc éolien, la concertation est une démarche qui vise à préparer certains choix que SIEMENS-GAMESA sera amenée à réaliser sur le projet.

I.2 Objectifs de la concertation

Les objectifs attendus de la concertation sont de divers ordres :

① Pour le porteur de projet :

- Faire des choix de projet adaptés au territoire en bénéficiant de la connaissance fine du territoire des personnes directement concernées,
- Anticiper, connaître et lever d'éventuels points de blocage,
- Créer du lien entre les participants au-delà de leur positionnement favorable ou défavorable au projet,
- Rapprocher les habitants du territoire, les élus de la commune, le porteur de projet.

② Pour les habitants du territoire :

- Mieux comprendre les tenants et aboutissants du projet proposé,
- Mieux faciliter l'appropriation du projet par les habitants du territoire,
- Apporter leur expérience, leurs idées et leur connaissance fine du territoire au porteur du projet et à leur communauté,
- Participer collectivement à un projet qui touche à leur lieu de vie,
- Rechercher un apport collectif du projet à leur territoire,
- Emettre un avis, poser des questions et faire des commentaires sur le projet.

Sur les projets éoliens, force est de constater qu'une phase de concertation réussie augmente de manière significative son acceptation par les personnes concernées.

I.3 Principes de concertation

Même si la concertation est un processus très souple qui s'adapte à chaque cas particulier, elle respecte néanmoins quelques principes importants qui concourent tous à sa réussite :

① La concertation a un réel impact sur le projet,

Même s'il ne fait que préparer la décision, le travail des participants a un réel impact sur les grandes options du projet.

② La concertation est ouverte à toute proposition alternative,

La concertation reconnaît et accepte la multiplicité des points de vue et ne cherche pas à les opposer, elle recherche avant tout leur complémentarité. Cela suppose notamment que le porteur de projet est ouvert à considérer toutes les propositions alternatives faites par les participants même si celles-ci ne vont pas dans le sens de ses propres attentes.



③ Les participants trouvent un intérêt à participer,

Les participants sont libres de participer ou pas à la concertation et toute personne qui souhaite y participer est invitée à le faire.

La méthode adoptée pour concerter donne envie au public de participer, lui permet de se forger un avis sur le projet, de l'exprimer, de le débattre collectivement et de le confronter avec celui du porteur de projet.

④ Le processus de concertation est transparent.

Les participants sont informés de :

- La manière dont la concertation va se dérouler et ce qui est attendu de leur participation,
- La façon dont ils ont été entendus et dont leurs apports ont été pris en compte dans le projet et de l'évolution du projet.

La concertation ne peut pas se réduire à des réponses techniques aux questions soulevées par les habitants du territoire. Même si elle se doit d'éviter toute polémique, elle doit prendre en compte toutes les opinions émises, même divergentes, ces dernières pouvant parfois être exprimées avec force et empreintes de beaucoup d'émotions.

I.4 Le cadre légal

Le cadre légal de la concertation ne cesse de se renforcer comme l'illustre la loi de transition énergétique puis, plus récemment, l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 et son décret d'application n°2017-626 du 25 avril 2017, qui encourage fortement la participation du public en amont des projets liés à l'environnement.

Ainsi, une procédure de concertation préalable du public peut être engagée pour les projets soumis à évaluation environnementale qui ne donnent pas lieu à débat public, soit à l'initiative du Maître d'Ouvrage, soit de manière imposée par l'autorité publique dans les 15 jours suivant le dépôt du dossier, ce qui stoppe alors les délais d'instruction.

Dans le cadre du projet éolien des Champeaux développé par SIEMENS-GAMESA, le choix a été fait de réaliser une concertation sur plus de 10 mois en amont du dépôt de la demande d'autorisation environnementale. Les modalités et le contenu de cette démarche de concertation sont présentés dans la suite de ce document.



II. Notre approche

II.1 Résonances CFP

RESONANCES CFP est un cabinet spécialisé dans la conception et l'animation d'un processus de concertation sur les projets d'aménagement du territoire, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et de l'énergie éolienne en particulier. Elle accompagne aussi bien les porteurs de projets que les acteurs locaux : élus locaux et habitants du territoire pendant la concertation.

L'expertise de RESONANCES CFP résulte de la complémentarité de ses deux créateurs : Delphine CLAUD, experte dans les énergies renouvelables, et Dominique DRUGE, facilitateur.

RESONANCES CFP est indépendante de tout porteur de projet. Elle a pour mission de créer du lien entre les projets et les habitants du territoire. Elle est attentive à ce que l'information qu'elle partage soit claire, impartiale, accessible à tous - exprimée dans des mots simples – et objective.

II.2 Les facilitateurs de la concertation

L'animation de la concertation a été assurée par un binôme de facilitateurs, leur diversité d'expertises et d'expériences constituant une caractéristique et une des richesses du processus de concertation proposé :

① Delphine Claud,

Elle est experte en Energies Renouvelables. Elle connaît bien le domaine de l'éolien en général et ses aspects techniques.

Sa légitimité lui vient de son ancienneté, 15 ans, dans le domaine des énergies renouvelables et des éoliennes en particulier, et du fait qu'elle a fondé et dirige le bureau d'études ATER Environnement, spécialisé dans les domaines des énergies renouvelables, du paysage, de l'urbanisme, des questions énergétiques territoriales.

Pendant la concertation, *Delphine Claud* apporte les réponses aux questions techniques des participants.

② Dominique Druge.

Il pratique la facilitation et la médiation depuis 2004. Ses interventions consistent à recréer du lien entre les personnes, ou entre les personnes et leur environnement lorsque celui-ci a été mis à mal. En 2009, il crée le cabinet de Facilitation, Médiation et Coaching RESURGENCES FMC.

Pendant la concertation, *Dominique Druge* facilite les interventions de chacun, s'assure que chaque participant qui le souhaite ait la parole, s'exprime sans crainte, et s'il s'agit d'une question posée, qu'il obtienne la meilleure réponse à sa demande. Et tout ceci, dans le respect de tous les participants.

Les facilitateurs sont les garants de l'impartialité et de l'indépendance du processus de concertation mis en place.

II.3 L'esprit de la médiation

Force est de constater qu'aujourd'hui, les projets éoliens cristallisent beaucoup de passions. Les personnes concernées par ces projets ont des avis tranchés, pour ou contre le projet, le plus souvent sans nuance.

Elles les expriment le plus souvent avec force et émotions, et peuvent alors apparaître comme bloquées – sans en avoir conscience – sur leur position. Elles agissent dans leur comportement, parfois vindicatif, comme si elles étaient convaincues de ne pas avoir d'autres possibilités pour être entendues.

Intervenir dans l'esprit de la médiation, c'est offrir un cadre rassurant et bienveillant dans lequel chaque participant, habitants du territoire comme porteur de projets, peut :

- S'exprimer sans crainte,
- Se sentir entendu,
- Entendre le point de vue de l'autre, différent du sien.

La réponse à une question empreinte d'émotion ne peut pas se réduire à une réponse technique. Si tel est le cas, la personne ne se sent ni entendue, ni comprise et reviendra inlassablement sur le même sujet avec toujours plus d'émotion. C'est le travail du facilitateur d'accueillir ce qui fait difficulté et crée de la souffrance chez la personne et qui est, en fait, la véritable question que la personne, sans en être consciente, exprime au travers de cette émotion trop vive. Une fois la personne apaisée, une fois qu'elle aura obtenu une réponse à sa « question émotionnelle », elle sera alors en capacité d'écouter et de comprendre la « réponse technique » à la question qu'elle a posée, même si cette réponse ne va pas dans le sens qu'elle aurait souhaité. Avant ce travail, elle en était incapable.

Ce type d'approche et de travail aide les participants à se replacer dans leur rôle respectif :

- **Les habitants comme force de proposition pour le projet :**
Qu'ils soient pour ou contre le projet, les habitants possèdent une connaissance intime et fine de leur territoire que le processus de concertation leur permet de partager avec le porteur de projet.
- **Le porteur de projet comme développeur énergétique et économique du territoire :**
Il partage sa vision du projet, vision que le processus de concertation permet d'enrichir des contributions des habitants.
- **Les élus locaux, maire et conseillers municipaux, comme aménageurs du territoire.**
Au cours de la concertation, les élus ont l'occasion de rappeler aux habitants les enjeux liés au territoire, les apports du projet à la commune et à ses habitants.

L'esprit de la médiation vise à renforcer le lien entre habitants du territoire et porteur de projet, ou à le créer à nouveau s'il a été cassé, et tout ceci sans préjuger du positionnement « pour » ou « contre » le projet porté par la majorité des personnes.

III. Le déroulement de la concertation sur le projet des Champeaux

III.1 Introduction

Pour le projet des Champeaux, la concertation a débuté tôt dans le développement du projet éolien. Elle s'est étalée sur un peu plus de 10 mois. L'ensemble des actions menées est synthétisé dans le tableau ci-dessous.

La phase préparatoire à la concertation (entretien de territoire), la conception et l'animation des réunions du groupe de travail, des réunions publiques ont été confiées à RESONANCES CFP, répondant ainsi à 2 critères prépondérants :

- ① Faire appel à un *tiers extérieur indépendant*,
- ② Ouvrir dans un premier temps à un groupe de travail puis, dans un second temps, à tous les habitants du territoire. Une concertation réussie accueille toutes les opinions divergentes comme autant de visions individuelles à prendre en compte, au même titre que les autres, dans l'élaboration du projet final.

Date	Réalisation
04 Avril 2019	Entretiens de territoire
11 Oct. 2019	Groupe de travail « <i>Découverte du territoire</i> »
28 Oct. 2019	Groupe de travail « <i>Implantation</i> »
22 Nov. 2019	Réunion publique
13 Déc. 2019	Groupe de travail « <i>Mesure d'accompagnement</i> »
20 Fév. 2020	Permanence publique – Les Essarts-Le-Vicomte

■ Phase de concertation

Figure 2 : Actions menées dans le cadre de la concertation

III.2 Entretiens de territoire – 22 mai 2020

Pour préparer la concertation, le 04 avril 2019, RESONANCES CFP a rencontré les élus des communes proches de Nesle-La-Reposte.

Ainsi, elle a mené 5 entretiens et a rencontré :

- Les maires concernés par le projet à savoir celui de Nesle-La-Reposte et celui des Essarts-le-Vicomte en tant qu'élu communal et vice-président aux finances et à la communication à la Communauté de Communes ;
- Trois élus des communes riveraines au projet : le maire de Louan-Villegruis-Fontaine, le maire de La Forestière et le 2^{ème} adjoint de Bouchy-Saint-Genest.

Ce premier travail a permis à la fois d'avoir une première perception du territoire, de créer du lien et d'apporter une information la plus impartiale possible aux personnes rencontrées.

Force est de constater qu'une majorité des personnes rencontrées apprécient cet espace de parole et d'échange qui leur est donné pour s'exprimer, poser les questions qui leur tiennent à cœur concernant le projet. Elles le manifestent souvent en fin d'entretien en remerciant pour l'écoute et les informations qu'elles ont obtenues.

Ainsi, il est ressorti de ces premiers entretiens :

- Sans être enthousiastes, les interlocuteurs n'ont pas montré d'hostilité à l'éolien en général et au projet du parc éolien de SIEMENS-GAMESA en particulier ;
- Tout en acceptant les parcs éoliens sur leur territoire, ils sont plusieurs à dire qu'ils seront attentifs à ce que leur commune ne soit « encerclée » par des éoliennes ;
- Ils mettent en avant le caractère agricole de leur territoire. Ils font état du manque de vitalité de leur territoire, pas ou très peu d'entreprise, des communes loin de tous les services de la vie actuelle : médecin, pharmacie ..., peu ou pas du tout desservies par les transports en commun.

III.3 Groupe de travail « Découverte du projet »

Le premier atelier « *Découverte du projet* » du groupe de travail s'est déroulé le vendredi 11 octobre 2019 à 18h30 dans la salle municipale de la commune de Nesle-La-Reposte. Il durera 2 h 00.

III.3.1 : Information des participants

Le groupe de travail est constitué d'une quinzaine de personnes dont trois habitants de Les-Essarts-Le-Vicomte. La constitution du groupe est réalisée par consultation des habitants de Nesle-La-Reposte par le maire de Nesle-La-Reposte. Ceux acceptant cette invitation sont intégrés au groupe de travail.

Les membres du groupe de travail de Nesle-La-Reposte sont avertis par le maire de Nesle-La-reposte une semaine avant la date de réunion alors que ceux de Les-Essarts-Le-Vicomte sont avertis par le porteur de projet.

III.3.2 : Objectif de l'atelier

L'objectif de ce premier groupe de travail est de créer un premier lien de confiance entre les membres du groupe, le projet, le porteur de projet et les animateurs de la concertation.

L'idée est de faire découvrir aux participants comment le site du futur parc éolien a été retenu, son intérêt pour le territoire et ses habitants, ses aspects innovants... et d'aborder toutes les questions qu'ils se posent sur le projet, sur le type d'énergie retenue et sur les impacts possibles sur leur vie quotidienne. En faisant cela, ils mettent des mots et expriment leurs craintes ou inquiétudes par rapport au projet, ce qui facilite l'appropriation du projet.

III.3.3 : Le déroulement

A leur arrivée, les participants sont accueillis par le porteur de projet et les animateurs. Ils sont invités ensuite à émarger avant de s'asseoir sur une chaise, dans le cercle. La disposition en cercle permet entre autres de faciliter les échanges entre chacun de participants.



Figure 3 : Vue d'ensemble de la salle

Le déroulement de la soirée se fait en trois temps :

- ① Présentation de la découverte du site aux participants,
Après un bref accueil, il est présenté dans quel cadre s'inscrit le projet, qu'est-ce que l'énergie éolienne et comment le site du projet a été découvert. Cette présentation a pour objectif d'impulser une réflexion chez les participants et de lancer les échanges sur le projet.
- ② Recueil des questions,
Les participants sont invités à poser l'ensemble des questions sur le projet, sur l'éolien de manière générale. Afin de fluidifier les échanges et le nombre de participants le permettant, les questions ont été posées au fil de la présentation et les réponses faites au fur et à mesure que les questions étaient posées.

- ③ En fin d'atelier, chaque participant à tour de rôle partage avec le groupe ce qu'il a retenu de la soirée. Ceci facilite l'appropriation du travail de l'atelier par les participants et aide le groupe à se former autour du projet.

Cet atelier se déroule dans une ambiance constructive et chaleureuse, dans l'écoute de chacun. A titre d'exemple, à la demande de l'un des participants, chacun des membres du groupe se présentera. De la même manière, cet atelier sera enregistré par l'un des membres avec l'accord du groupe.

Les échanges se font dans le calme. Les participants posent leurs questions au fur et à mesure du déroulé de la présentation – certains prenant la parole plusieurs fois de suite. Certains expriment leur opposition au projet et ceux dès le début de l'atelier ; d'autres leur soutien.

III.3.4 : Ce qui est ressorti de cet atelier

Ce premier échange a permis d'aborder une grande variété de sujets liés à l'éolien :

- Les nombreuses questions qui ont été posées au cours de la réunion traduisent un intérêt des participants pour le projet ;
- Les participants ont plus particulièrement partagé leur inquiétude quant au démantèlement du parc lorsque celui-ci sera en fin de vie. Ils ont cherché à comprendre ce qui était prévu par la réglementation dans ce domaine et comment le porteur de projet se situait sur ce sujet.
- Les participants ont également demandé au porteur projet de rétablir à ses frais tous les dysfonctionnements de la réception télévisée liés au parc éolien.

A l'issue de cet atelier :

- Les participants ont dit avoir apprécié la réunion,
- Certains ont confirmé leur choix de soutenir le projet,
- Un participant dit avoir basculé de plutôt pour à contre lorsqu'il a appris conscience de la répartition non équitable des parcs éoliens sur le territoire français.

III.4 Groupe de travail « *Implantation* »

Ce deuxième atelier « *Implantation* » du groupe de travail s'est déroulé le lundi 28 octobre 2019 à 18h30 dans la salle municipale de la commune de Nesle-La-Reposte. Il durera 2 h 00.

III.4.1 : Information des participants

Tout d'abord, les participants sont informés directement de la date et de l'horaire de cette soirée à la fin du premier travail en groupe.

De plus, comme pour la première réunion, les membres du groupe de travail de Nesle-La-Reposte sont avertis par le maire de Nesle-La-reposte une semaine avant la date de réunion alors que ceux de Les-Essarts-Le-Vicomte sont avertis par le porteur de projet.

A noter que des personnes qui n'étaient pas présentes au premier atelier participent à ce dernier.

III.4.2 : Objectif de l'atelier

L'objectif de l'atelier est de partager avec les participants les contraintes du projet et de leur proposer de réfléchir aux variantes d'implantation possibles puis de les entendre sur les paramètres du territoire les plus importants à prendre en compte pour l'implantation des éoliennes.

En faisant cela, les participants indiquent ce qui est admissible pour eux concernant le projet : emplacement à privilégier ou alors à éviter, dimension de l'installation acceptable (nombre et hauteur des éoliennes) ...

Il est attendu des participants qu'ils :

- Rendent la carte papier de la zone d'étude avec des punaises symbolisant leur « meilleur » parc éolien pour leur territoire,
- Listent par ordre de priorité décroissante les éléments qu'ils ont pris en compte pour parvenir à cette implantation.

III.4.3 : Le déroulement

A leur arrivée, les participants sont accueillis par le porteur de projets et les animateurs. Ils sont ensuite invités à émarger la feuille de présence puis à prendre place autour de l'une des 2 tables disposées dans la salle. Ainsi, les participants se répartissent en deux groupes.

Le déroulement de la soirée se fait en trois temps :

① Travail en sous-groupes sur l'implantation du projet dans la zone retenue

Chaque sous-groupe est animé par un facilitateur dont le rôle est d'accompagner les personnes dans leur réflexion sur l'implantation des éoliennes : quels paramètres leur paraissent importants à prendre en compte ? Dans quel ordre ? Comment concilier les points de vue lorsque le sous-groupe exprime des points de vue différents ? Etc.

Pour les soutenir dans leur réflexion, les participants avaient en leur possession pour réfléchir :

- Une carte papier¹ sur laquelle apparaissait la zone d'étude du projet – en violet la zone sur le territoire de Nesle-La-Reposte et en jaune, la zone sur le territoire de Les-Essarts-Le-Vicomte ;
- 3 calques représentant chacun une contrainte ou un élément pouvant être pris en compte pour implanter le parc éolien. Les calques proposés étaient :
 - ✓ Un calque indiquant la distance réglementaire de 500 mètres puis de 800 m autour des habitations,
 - ✓ Un calque rappelant les accès et chemins existants dans la zone d'étude,
 - ✓ Un calque présentant une zone de 200 m autour des espaces boisés,
- Des ellipses en papier calque pour symboliser la distance² minimale entre les éoliennes pour éviter qu'elles ne se gênent entre elles et obtenir ainsi une meilleure exploitation de la ressource en vent. Les ellipses utilisées correspondaient à un diamètre de rotor de 132 m.
- Des punaises à tête large et de couleur pour figurer les éoliennes.

¹ Un fond cartographique **IGN**.

² La distance entre machines dépend de la taille du rotor, plus sa taille est importante plus la distance entre les machines est grande.

② Restitution en groupe plénier du scénario retenu par chacun des groupes

Après le travail des deux groupes, une restitution au groupe plénier du scénario retenu par chacun des deux groupes est réalisée afin que le travail fait dans chacun des deux groupes bénéficie à tous les participants. Par sous-groupe et à tour de rôle, un participant autre que l'animateur :

- Présente l'implantation proposée par le groupe,
- Détaille le cheminement suivi par le groupe pour converger vers cette implantation.

Le rapporteur du groupe explique les éléments – contraintes, connaissance fine du territoire... - qui ont guidé le groupe vers cette implantation. Ceci est d'une grande richesse pour le développeur lorsqu'il implante ensuite le parc éolien.

③ Chaque participant à tour de rôle partage avec le groupe ce qu'il a retenu du travail de la soirée. Ceci facilite l'appropriation du travail de l'atelier par les participants et aide le groupe à se former autour du projet et de son implantation.

L'ambiance de cet atelier est dans l'échange, chaque exprimant avec force ses convictions :

- Pour un premier groupe, les participants qui s'opposent au projet refusent le travail demandé. Ils posent des questions sur le projet et les grands thèmes de l'éolien.
- Dans le deuxième, le travail demandé sera réalisé dans le respect des personnes qui le constituent, certaines étant également opposées au projet.

III.4.4 : Ce qui est ressorti de cet atelier

Ce deuxième travail par le groupe a permis de retenir les points suivants :

- Un groupe d'opposant exprime beaucoup de crainte par rapport au projet et exprime avec force leur souhait qu'il ne fasse pas. Les questions posées se font autour des thèmes suivants :
 - L'impact des éoliennes sur l'immobilier ;
 - Les émissions sonores des éoliennes ;
 - L'impact sur le paysage ;
 - Les retombées économiques pour les propriétaires ;
 - Le prix de l'électricité selon les différents modes de production (éolien, nucléaire, etc.).
- La distance minimale de 800 m aux habitations prise en compte par le porteur de projet n'est pas jugée suffisante ;
- Les variantes proposées tendent à éloigner les éoliennes du bourg de Nesle-La-Reposte.

III.5 Réunion publique Nesle-La-Reposte

La réunion publique se déroule le vendredi 22 novembre 2019 à 18h30 dans la salle municipale de la commune de Nesle-La-Reposte. Elle durera 2 h 00.

III.5.1 : Information des participants

Les habitants de Nesle-La-Reposte sont avertis par des flyers distribués dans les boîtes aux lettres par le maire de Nesle-La-Reposte une semaine avant la date de réunion.

III.5.2 : Objectif de l'atelier

Une vingtaine de personnes sont présentes à cette réunion. Elle a pour objet de présenter le projet et le travail fait par le groupe de travail aux habitants de Nesle-La-Reposte. Cette rencontre permet de nombreux échanges directs entre le porteur du projet, le maire et les habitants du territoire.

III.5.3 : Déroulement

À leur arrivée, les participants sont accueillis par le porteur de projets et les animateurs. Ils sont ensuite invités à émarger la feuille de présence. Une grande majorité des participants le réalise.

Les participants sont ensuite invités à prendre place dans un grand cercle matérialisé par deux rangées de chaises. Sur une partie du cercle est présent un écran permettant la projection d'une présentation.

Cette présentation est décomposée selon plusieurs points :

- La présentation de la découverte du projet conduisant à la définition de la Zone d'Implantation du Projet ;
- Le planning envisagé pour le développement du projet ;
- Les engagements pris par la société SIEMENS GAMESA à l'issue des deux réunions avec le groupe de travail ;
- La présentation de l'implantation finalement retenue suite aux différents ateliers
- La présentation de 5 photomontages depuis les premières habitations environnant la zone de projet ;
- La fiscalité sur les éoliennes présentes sur le territoire à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité.

Deux invités accompagnent le porteur de projet et RESONANCES CFP :

- Cyril LAURENT – Maire des Essarts-Le-Vicomte et Vice-Président à la Communauté de communes de Sézanne – Sud-Marnais ;
- Stéphane DUCHATEAU – Trésorier de Sézanne

Tous deux prendront la parole pour partager un état des lieux des retombées économiques liés aux parcs éoliens sur le territoire.

Les échanges démarrent très rapidement, dès les premiers mots d'accueil. Des questions sont posées au fil de la présentation portant notamment sur :

- La consultation du public via un référendum ;
- Le paysage ;
- La qualité et la véracité des photomontages présentées ;

Puis des échanges se font autour des retombées fiscales et autour des chiffres actuels perçus par les collectivités pour les parcs éoliens en service.

Au démarrage de la réunion, plusieurs participants refusent la présence de RESONANCES CFP et tolèrent celle du porteur de projet. Ils demandent à pouvoir parler directement avec le maire de Nesle-la-Reposte et l'entendre sur ce qui l'a amené à accepter un projet de parc éolien sur le territoire de la commune.

Après un temps de confrontation, ils acceptent tant la présence de RESONANCES CFP que celle du porteur de projets et la réunion proprement dite commence. Elle se déroule sous forme

de questions réponses dans une relative écoute et attention portées à l'autre. Les participants se montreront particulièrement attentifs à ce que dira le vice-président de l'intercommunalité. Ils le remercieront chaleureusement à la suite de son intervention pour les informations qu'il a communiquées.

III.5.4 : Ce qui est ressorti de cet atelier

Cette réunion publique a été l'occasion pour le porteur de projet de rencontrer l'ensemble des habitants de Nesle-La-Reposte. Elle était ouverte à tous habitants de Nesle-La-Reposte.

Les habitants ont découvert le projet et plus précisément l'implantation retenue par le porteur de projet suite aux différents groupes de travail. Force a été de constater que les réactions des participants ont été très proche à celles manifestées par les membres du groupe de travail pendant les ateliers.

Cette réunion a été l'occasion d'obtenir un éclairage de la Communauté de Communes sur l'éolien sur son territoire. Le trésorier de Sézanne et le Vice-Président aux finances ont présenté un état des lieux des retombées économiques liés aux parcs éoliens.

Lors de cette réunion, les habitants de Nesle-La-Reposte attendaient de pouvoir échanger avec le maire sur son choix de l'éolien sur le territoire. Cela s'est avéré possible et le maire a rappelé l'historique du projet, la position du conseil municipal sur l'opportunité d'un tel projet sur la commune. Il a également fait un état des lieux de la situation financière de la commune et de l'impact du projet sur le budget communal.

III.6 Groupe de travail « Mesures d'accompagnement »

Ce troisième atelier « *Mesures d'accompagnement* » du groupe de travail se déroule le vendredi 13 décembre 2019 à 18h30 dans la salle municipale de la commune de Nesle-La-Reposte. Il durera 2 h 00.

III.6.1 : Information des participants

Comme pour la deuxième soirée de travail en groupe, les participants sont avertis directement de la date et de l'horaire de cette soirée à la fin de la soirée précédente, par le compte-rendu réalisé à l'issue de cette deuxième soirée de travail.

De plus, un rappel sera réalisé aux participants par mail le jour même par RESONANCES CFP.

III.6.2 : Objectif de l'atelier

10 personnes environ participent à l'atelier.

L'objectif de ce troisième travail en groupe est de :

- Faciliter la rencontre et les échanges directs entre le porteur de projets et les habitants du territoire ;

- Initier une première réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet de parc éolien. Les mesures d'accompagnement sont des projets financés par la commune à partir de revenus du parc éolien qu'elle perçoit lorsque celui-ci est en exploitation. Les participants vivent leur territoire et sont à même de suggérer des projets les mieux adaptés à leur lieu de vie.

III.6.3 : Le déroulement

A leur arrivée, les participants sont accueillis par le porteur de projets et les animateurs. Ils sont ensuite invités à émarger la feuille de présence puis à prendre place autour de l'une des 2 tables disposées dans la salle.

① Travail en sous-groupe

Fort de l'expérience du précédent atelier, il est offert aux participants deux possibilités :

- Soit de démarrer une première réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet autour de Laurine SILBERMAN (SIEMENS GAMESA) et de Delphine CLAUD (RESONANCES CFP) ;
- Soit de rejoindre Jérémie GAUTHIER (SIEMENS GAMESA) pour échanger avec lui sur le projet. Les participants ont en leur possession pour réfléchir :
 - ✓ Une carte des contraintes aéronautiques à prendre en compte au niveau de la France,
 - ✓ Une carte présentant une variante non retenue pour le projet de parc éolien. Les principales contraintes respectées par cette variante sont une distance de 200 m aux bois, une distance de 150 m aux routes départementales et une distance de 800 m aux premières habitations.
 - ✓ Une carte présentant la variante retenue pour le projet.

Ces groupes seront équilibrés étant constitué de 5 et 4 personnes.

② Restitution en groupe plénier du scénario retenu par chacun des groupes

Après le travail des deux groupes, une restitution au groupe plénier est réalisée afin que le travail fait dans chacun des deux groupes bénéficie à tous les participants. Chaque petit groupe et à tour de rôle, un participant autre que l'animateur présentent les mesures d'accompagnement proposées ou les questions posées par le groupe.

Il est attendu pour le groupe qui propose les mesures d'accompagnement, six mesures d'accompagnement du projet classées par ordre de priorité décroissante. Le rapporteur du groupe explique les éléments – contraintes, connaissance fine du territoire... - qui ont guidé le groupe vers ces mesures. Ceci est d'une grande richesse pour le développeur pour soutenir des initiatives véritablement adaptées au territoire.

Pour le groupe ayant échangé sur le projet, le rapporteur indique les questionnements et les craintes relevés lors des échanges et son opposition au projet.

③ Chaque participant à tour de rôle partage avec le groupe ce qu'il a retenu de la soirée. Ceci facilite l'appropriation du travail de l'atelier par les participants et aide le groupe à se former autour du projet.

L'atelier s'est déroulé dans le calme. Les opposants au projet se réuniront autour d'une table afin d'échanger autour de grands thèmes comme l'implantation des machines, le niveau

sonore, la répartition des parcs éoliens sur le territoire national et les grues cendrées. Ils affirmeront avec force leur opposition au projet.

Les personnes favorables au projet accompagnées de quelques opposants se réuniront sur une deuxième table pour proposer des mesures d'accompagnement au projet. Les échanges seront parfois difficiles mais un travail sera réalisé.

III.6.4 : Ce qui est ressorti de cet atelier

Cet atelier a principalement permis de partager avec les participants tout le travail qui a été fait pendant la concertation du projet et qui a amené à l'implantation retenue sur le projet à savoir :

- Un projet limité à 5 éoliennes sur le territoire de la commune de Nesle-La-Reposte ;
- Deux lignes d'éoliennes resserrées de sorte que la première habitation de Nesle soit à 1100m de l'éolienne la plus proche.
- Une attention particulière portée à l'acoustique avec l'installation de la technologie Dynotail ® permettant de limiter le bruit des éoliennes ;
- Une hauteur maximale des éoliennes de 150 m de haut, en bout de pale ;
- Une distance tampon de 200 m autour des boisements ;
- Une distance entre les éoliennes régulière ;
- Des machines localisées au plus proche de chemins d'accès existants ;

Cet atelier a également permis d'initier une première réflexion sur les mesures d'accompagnement qui sont des projets menés par la commune avec les retombées financières dû au parc éolien pendant son exploitation.

III.7 Exposition publique Les-Essarts-Le-Vicomte

III.7.1 : Information des participants

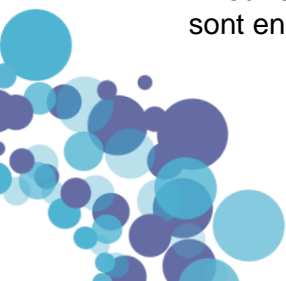
Les habitants de Les-Essarts-Le-Vicomte sont avertis par des flyers distribués dans toutes les boîtes aux lettres par le maire de Les-Essarts-Le-Vicomte une semaine avant la date de réunion. Le maire de la commune a également envoyé un mail à ses administrés quelques jours avant l'évènement afin de le leur rappeler.

III.7.2 : Objectif de l'atelier

Cette exposition publique a mobilisé 7 personnes. L'objectif est d'offrir aux habitants de Les-Essarts-Le-Vicomte de rencontrer le porteur du projet en direct et de lui poser des questions.

III.7.3 : Déroulement

A leur arrivée, les participants sont accueillis par le porteur de projets et les animateurs. Ils sont ensuite invités à émarger la feuille de présence. La totalité des participants le réalise.



Les participants sont ensuite invités à consulter les différents kakémonos (de gauche à droite) :

- Le fonctionnement d'une éolienne ;
- Le projet éolien ;
- Eoliennes, santé et environnement ;
- Siemens Gamesa en France ;
- Le développement d'un parc éolien

et 6 photomontages présentés depuis le bourg de Les-Essarts-Le-Vicomte et de Nesle-La-Reposte. Le porteur de projet se tient à leur disposition pour échanger avec eux et répondre à leurs éventuelles questions.



Figure 4 : Illustration de la disposition de la salle – Exposition publique de Les-Essarts-Le-Vicomte

L'ambiance de cette exposition publique sera conviviale et chaleureuse. Toutes les questions étant posées sur l'éolien, elle permettra ensuite aux participants d'échanger au-delà du projet : les futures élections municipales et l'agriculture seront des sujets évoqués.

III.7.4 : Ce qui est ressorti de cet atelier

Cette exposition publique a donné l'occasion au porteur de projet de rencontrer des habitants de Les Essarts-Le-Vicomte qu'il n'avait pas encore eu l'occasion de rencontrer. Il est à remarquer que toutes ces personnes sont venues dans l'intention de s'informer sur le projet. Elles ont posé de nombreuses questions et ont souvent exprimé leur satisfaction d'avoir des réponses.

Le porteur de projet regrette que cette exposition publique n'ait pas mobilisé plus de personnes.



IV. Les apports de la concertation au projet

IV.1 Apports de la concertation au niveau de la vie du territoire

Les participants étaient essentiellement des habitants des communes d'accueil du projet : Nesle-La-Reposte et Les Essarts-Le-Vicomte. Une personne du groupe de travail venait d'une commune riveraine : Villenauxe-La-Grande.

Cette concertation a permis aux participants de :

- Prendre connaissance de l'évolution du projet,
- S'informer sur l'avancement du dossier,
- Pour les uns, exprimer leurs craintes et leur opposition au projet,
- Pour les autres, exprimer l'importance d'être respectueux de l'environnement et de l'Homme ;
- Pour certains, d'exprimer leur soutien au projet.

Les participants ont directement échangé avec le porteur de projet pendant les travaux menés en groupe et aussi pendant le verre de l'amitié qui les a suivis.

IV.2 Apports de la concertation au niveau du projet

IV.2.1. Avec les élus de Nesle-La-Reposte et Les Essarts-Le-Vicomte

Lors des échanges avec les élus du territoire de Nesle-La-Reposte, il était important que le projet puisse répondre aux conditions suivantes :

- Un projet limité à 5 éoliennes sur le territoire de la commune de Nesle-La-Reposte ;
- Une distance minimale de 800 m aux habitations les plus proches ;
- Une attention particulière portée à l'acoustique ;
- Une hauteur maximale des éoliennes de 150 m de haut, en bout de pale.

Pour les élus de Les Essarts-Le-Vicomte, il est important que ce projet ne sature pas le village d'un point de vue visuel.

IV.2.2. Avec les exploitants agricoles et les associations foncières

Des échanges tout au long du projet ont eu lieu avec le porteur du projet sur :

- L'emplacement de l'éolienne dans la parcelle ;



- La disposition de la plate-forme et du chemin d'accès afin de limiter au maximum l'impact sur l'activité agricole (dans la mesure du possible, un multiple de largeur du pulvérisateur) ;
- La prise en compte des réseaux de drainage dans les parcelles. Le porteur s'est rapproché de l'entreprise MAYER, sur conseil des exploitants agricoles afin de réaliser une analyse fine du réseau existant : l'objectif étant de le mettre en compatibilité avec le projet.

En parallèle de ces échanges, des discussions ont eu lieu avec les associations foncières des communes concernées sur l'utilisation et le renforcement des chemins existants, le sens de circulation des convois lors de la phase de chantier.

IV.2.3. Avec le groupe de travail

Le porteur de projet a fait évoluer son projet suite à la concertation de la manière suivante :

- Le nombre de machines : il s'est limité à 6 machines alors que la zone d'implantation du projet pouvait potentiellement en accueillir une dizaine. Les participants aux ateliers ont clairement indiqué qu'ils souhaitaient un nombre limité de machines ;
- La position des éoliennes : le groupe de travail a souhaité éloigner le plus possible les éoliennes même au-delà des 800 m initialement considéré. Le porteur de projet a pris en compte cette volonté en resserrant les deux lignes d'éoliennes de sorte qu'au final l'habitation de Nesle-La-Reposte la plus proche est à 1 100 m de la première éolienne ;
- Sur l'acoustique, le porteur de projet :
 - ✓ Equipera d'une part les pales des machines d'un dispositif de serration DinoTails qui limitera le niveau sonore de 3d[B] ;
 - ✓ D'autre part, il remettra au conseil municipal l'étude d'expertise acoustique dès le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale.

En faisant cela, il répond à la crainte des participants de la concertation d'entendre ou d'être gênés par le bruit des machines.

- Sur le paysage, il a fait le choix d'ajouter quelques photomontages supplémentaires, dont notamment :
 - ✓ La sortie Nord de Nesle-La-Reposte ;
 - ✓ La sortie Sud de Les-Essarts-Le-Vicomte.

Cela répond à une demande exprimée tant par les élus que par les habitants, lors de la réunion publique.

- Le porteur de projet a ajouté aux mesures compensatoires prévues la plantation de haies dans les jardins des habitants qui auront une vue directe sur les éoliennes. Cette mesure résulte directement d'une demande formulée par les participants lors du troisième groupe de travail.

La concertation a facilité le lien entre le projet et le territoire à deux niveaux :

- Avec les élus de la commune de Nesle-La-Reposte : pour organiser la démarche de concertation (caler les dates, définir les sujets ...), le porteur de projets a été très régulièrement en contact avec le maire et ses adjointes. Cela lui a permis de mieux appréhender le territoire, de mieux le comprendre (attentes des habitants) ;
- Avec les personnes de Nesle-La-Reposte qui s'opposent au projet : force a été de constater que dans le groupe de travail un certain nombre de personnes était opposé au projet. Elles se sont largement exprimées, fait valoir leurs positions qui ont été rapportées dans les comptes-rendus et prises en compte dans la définition du projet par le porteur de projet (par exemple : l'éloignement des machines aux premières habitations de Nesle-La-Reposte).

Ces deux derniers points confortent le porteur de projet dans son choix d'avoir fait appel à un tiers extérieur, RESONANCES CFP, pour concevoir et animer la démarche de concertation.





I. Groupe de travail sur le thème « *Découverte du projet* »

I.1. Présentation



Groupe de travail

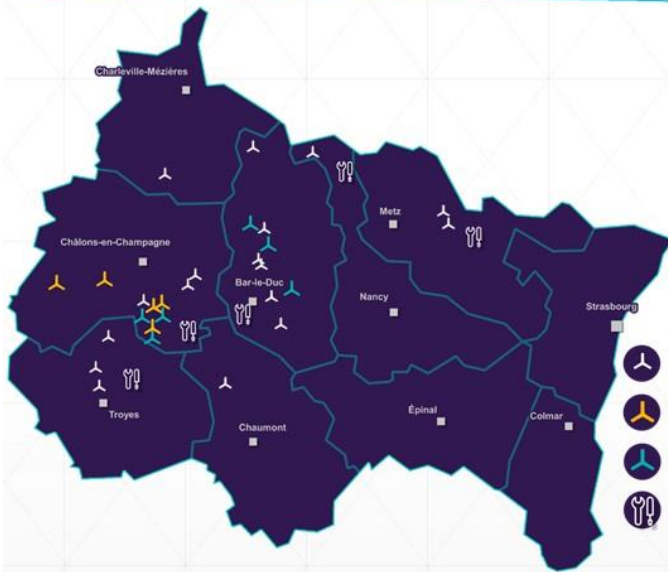
Projet du parc éolien de Nesle-La-Reposte

Salle municipale de Nesle-La-Reposte
- Vendredi 11 Octobre 2019





Qui est le porteur
de projet ?



La groupe Siemens Gamesa



1991
Date à laquelle notre société a installé sa première éolienne en France

-  Parc Siemens Gamesa
-  Projet en développement
-  Parc développé
-  Centre de maintenance

En France, Siemens Gamesa c'est :

- 
130
employés
- 
17
bases de maintenance
+ 1 usine de fabrication de pales
- 
+ de 850
éoliennes en fonctionnement
dont **115**
développées par nos équipes

 **Zoom sur**
l'actualité de Siemens Gamesa en Grand-Est
Embauche de 11 techniciens de maintenance en 2018
Construction en 2019 du parc de Quatre Vallées V - 15 éoliennes

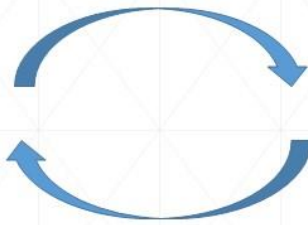


Quel est le rôle de Résonances CFP ?



Rôle de Résonances CFP

SIEMENS Gamesa

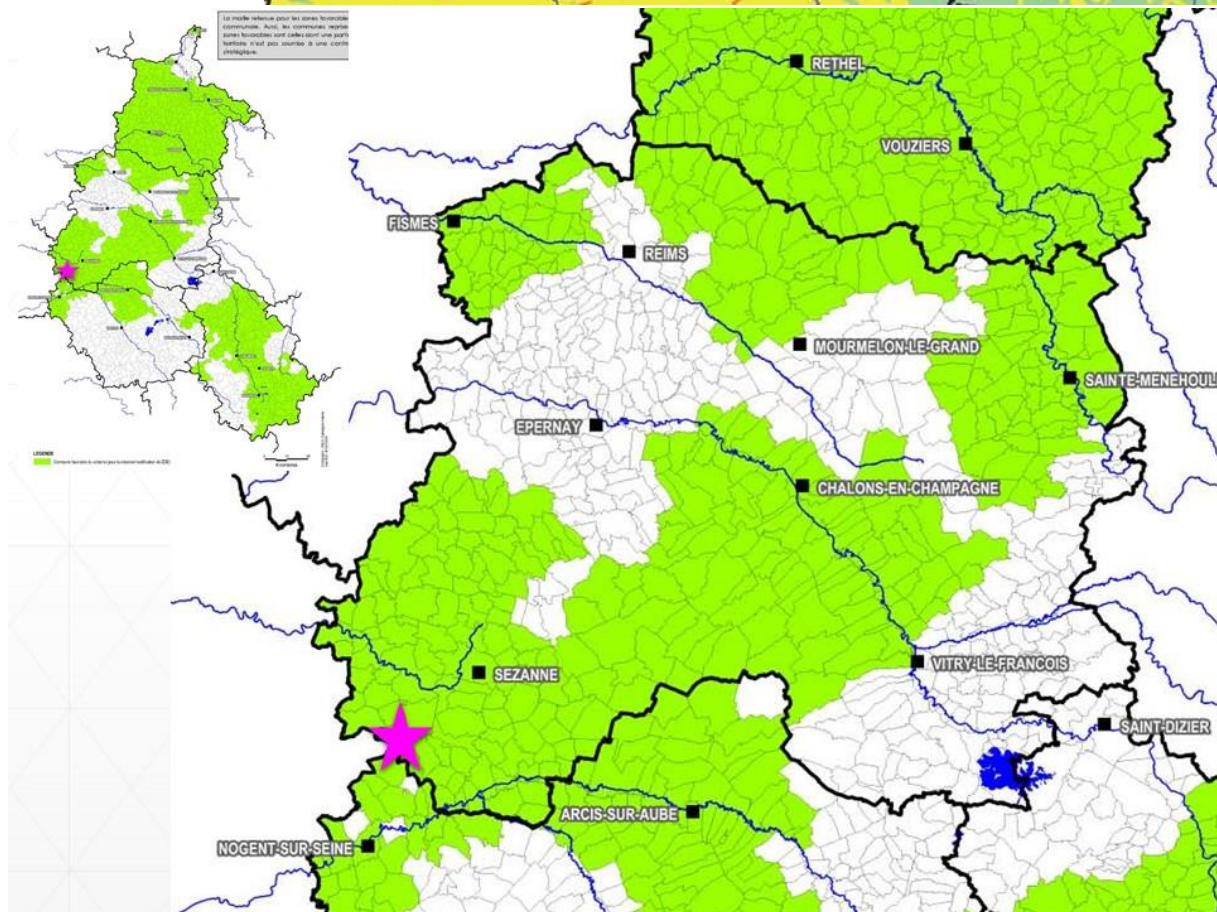
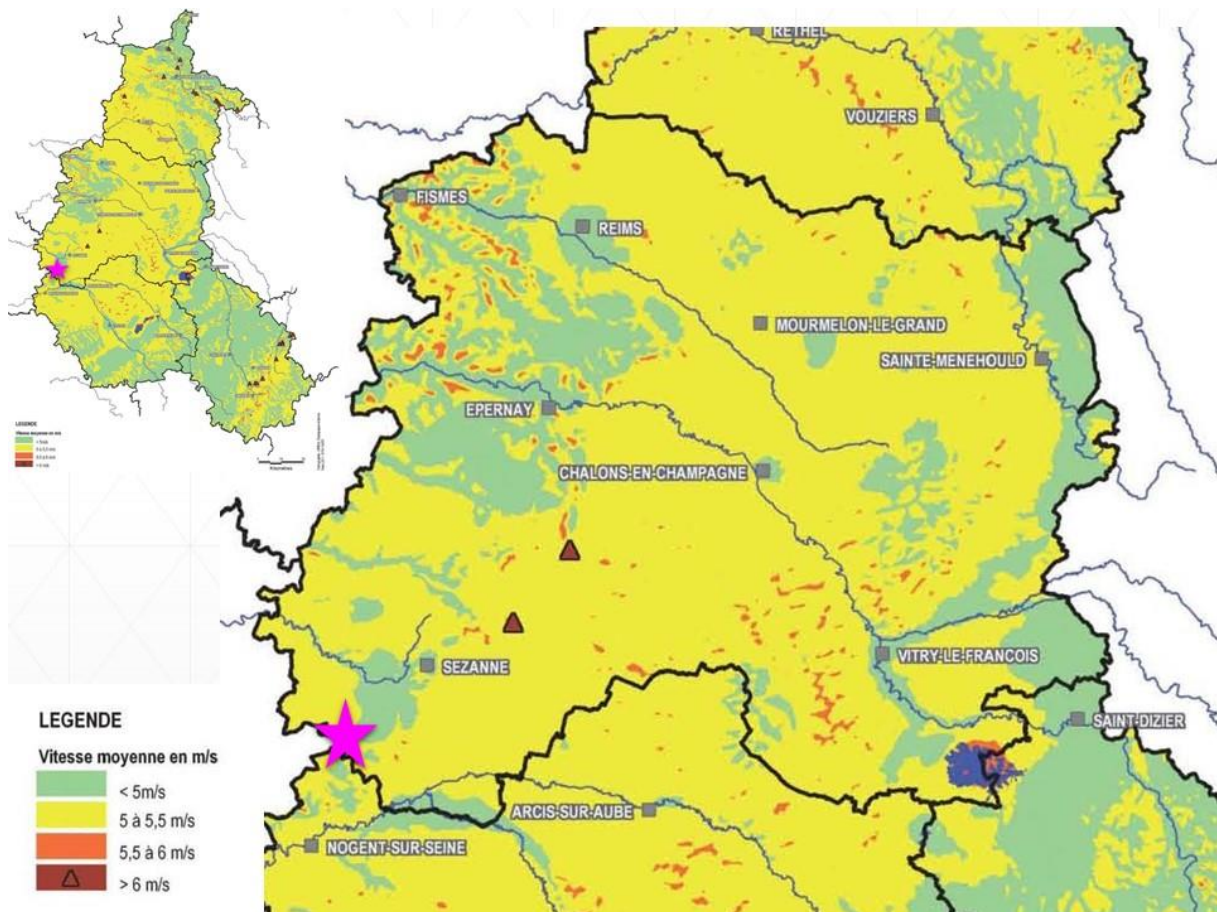


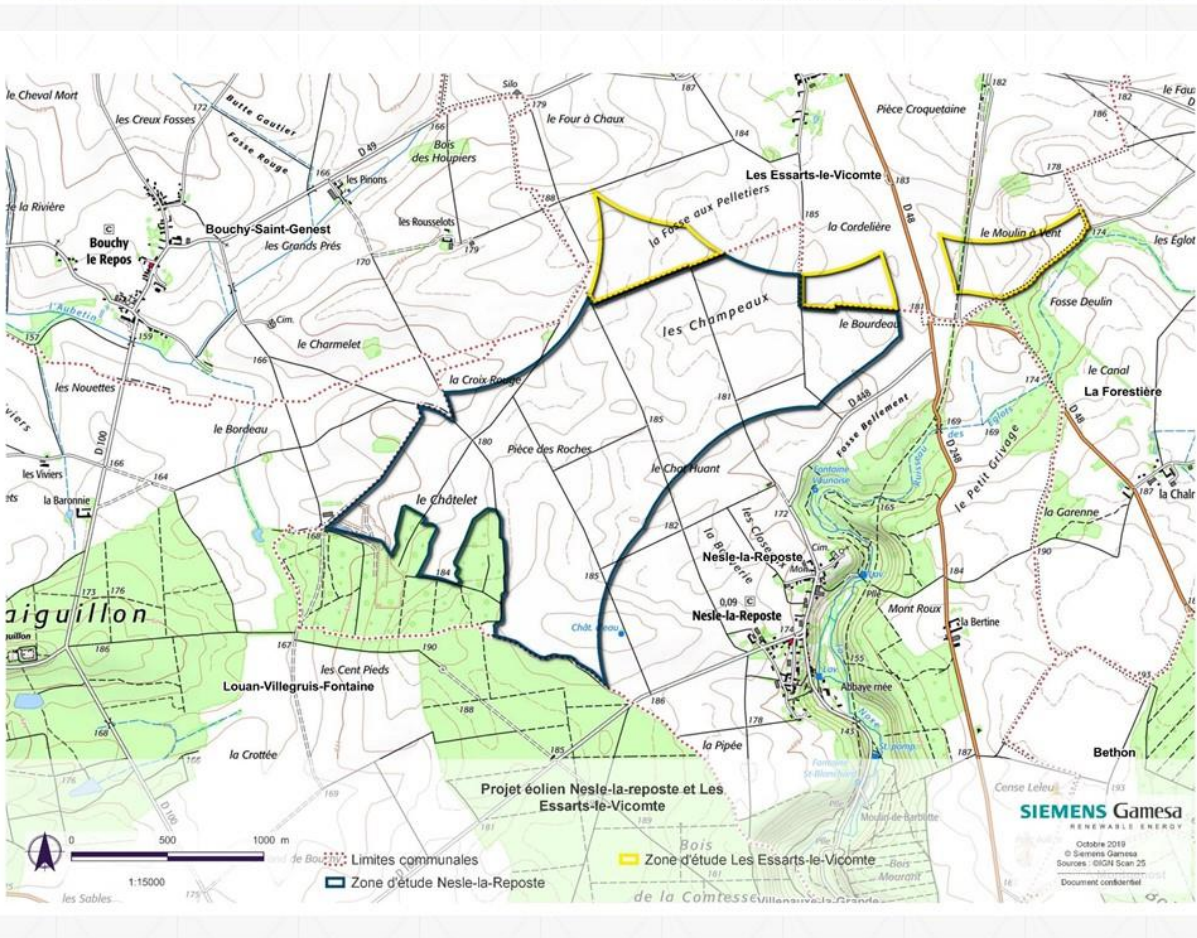
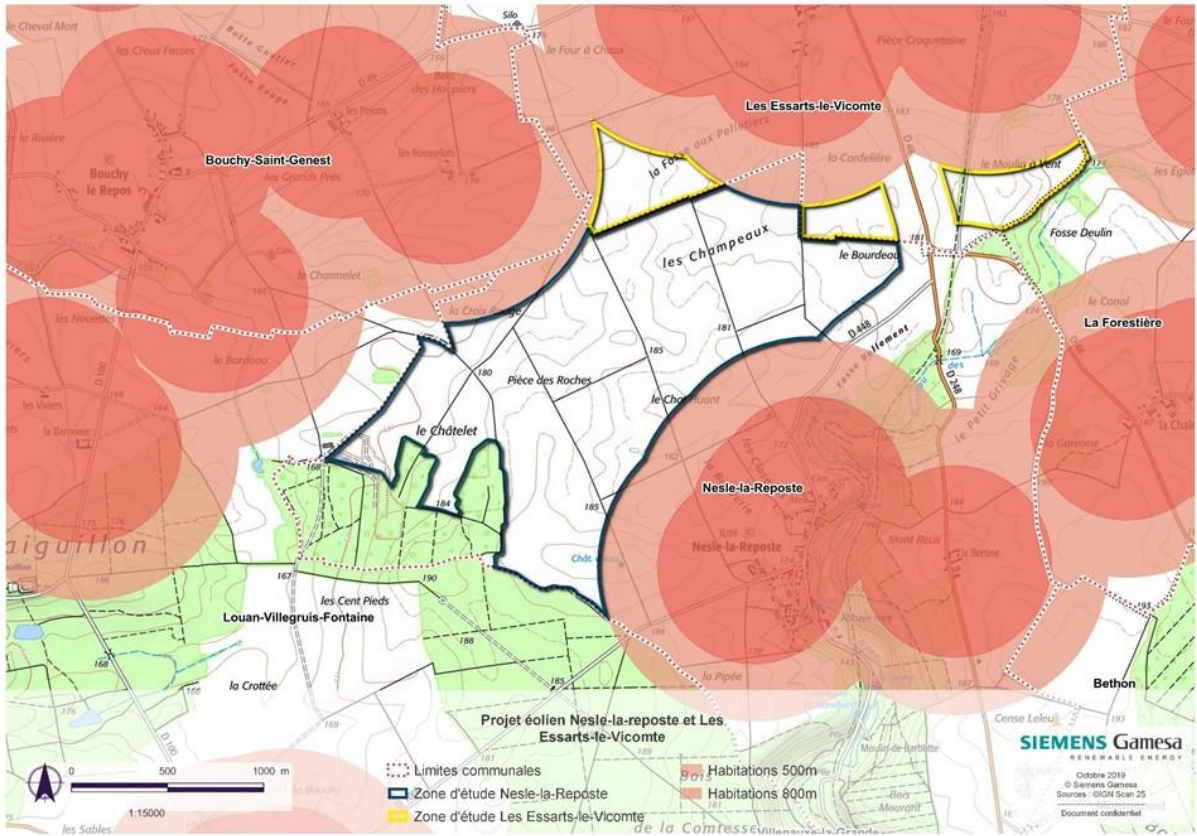
Territoire

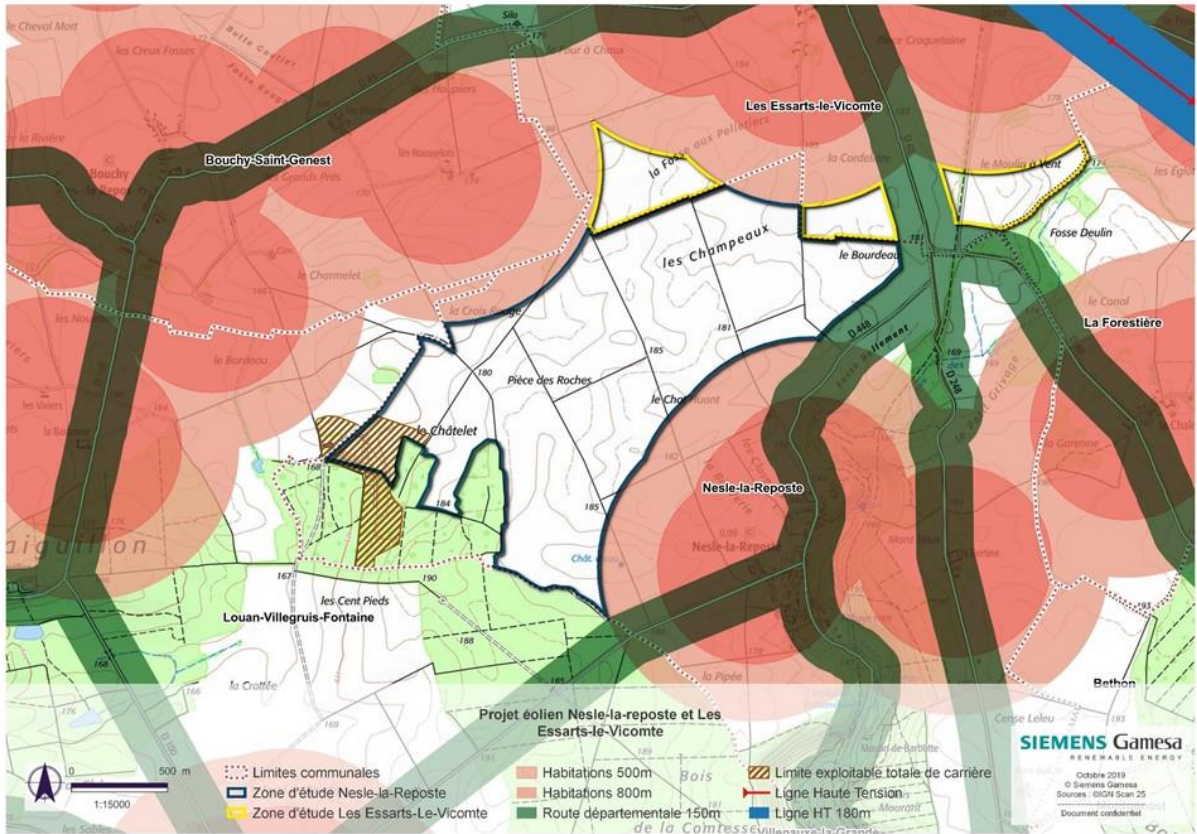


Qu'est-ce qui fait que nous sommes là ?





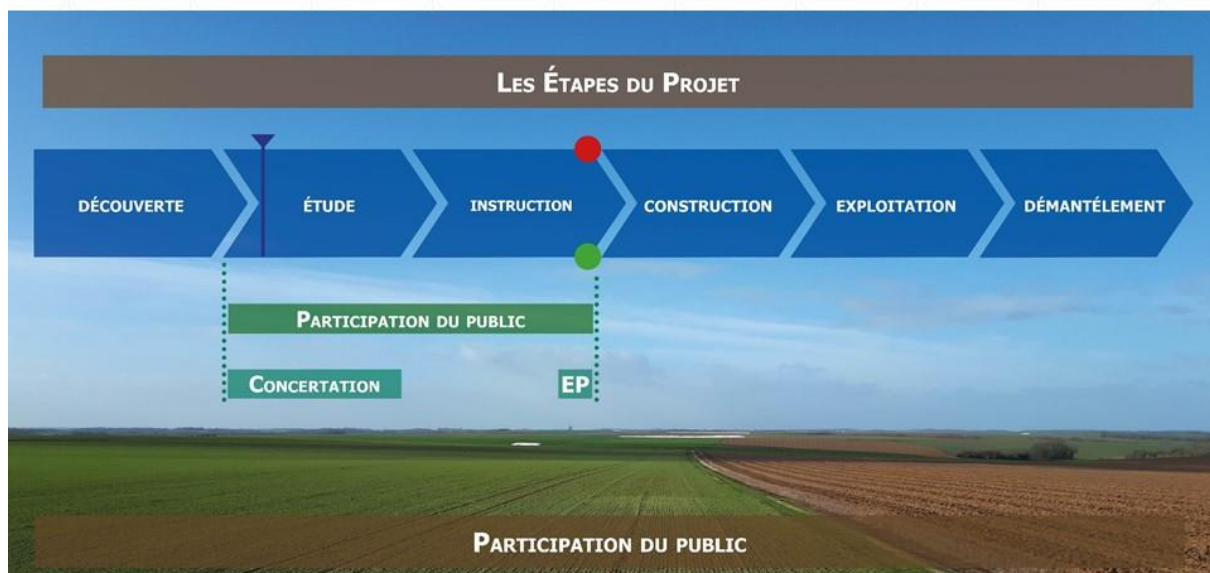




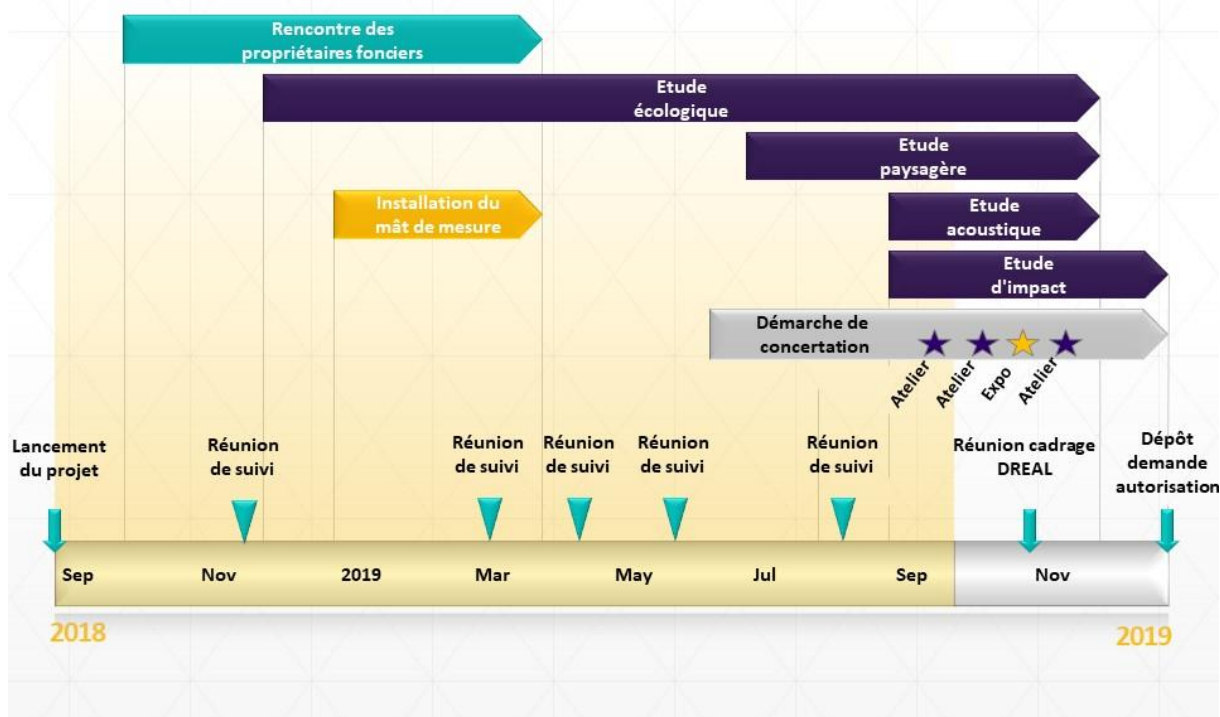
Quel est le calendrier
du projet ?



Calendrier d'un projet de parc éolien

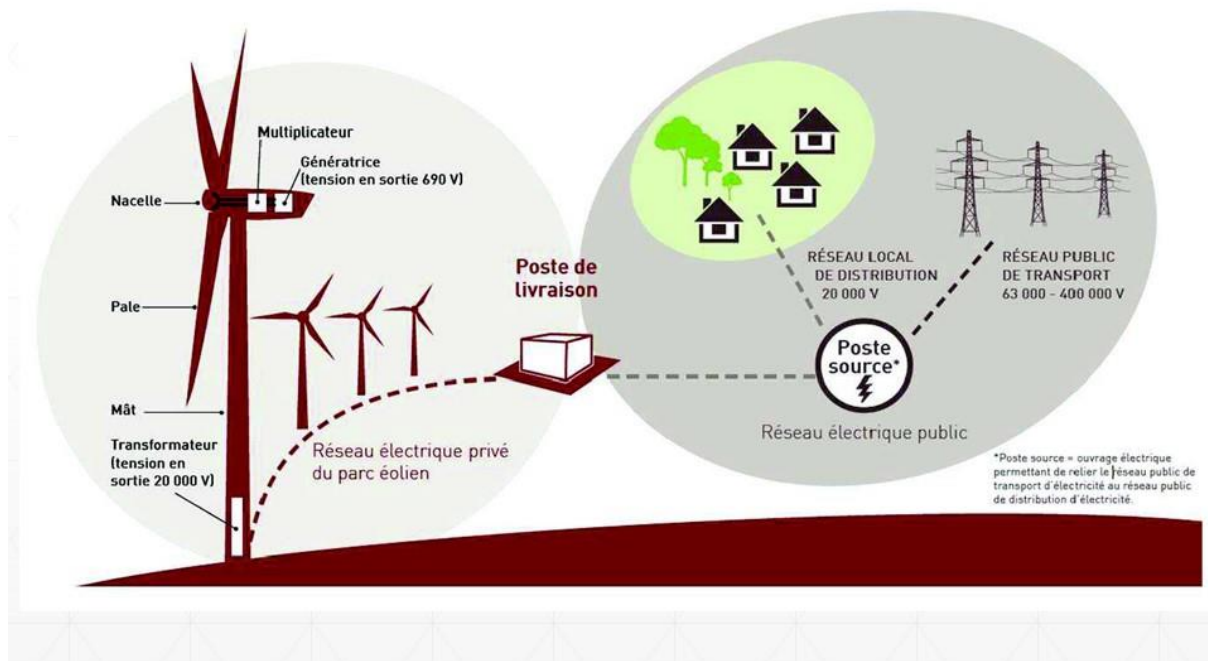


Phase d'étude et de concertation



Comment fonctionne un parc éolien ?

Fonctionnement d'un parc éolien



Est-ce que l'éolien pose question ?



Des questions ...

Au niveau local

Santé
Niveau sonore
Paysage
Oiseaux
Chauve-souris
Démantèlement

Au niveau des territoires

Attractivité du territoire
Valeur immobilière
Financement de projets
Transition énergétique

Au niveau de la France et ...

Produire de l'électricité
Diminuer le CO2 émis
Limiter le réchauffement climatique

Merci de votre
attention.





Compte rendu

Groupe de travail
Vendredi 11 octobre 2019

Parc éolien de
Nesle-La-Reposte
développé par

SIEMENS Gamesa

1. Préambule

La société SIEMENS-GAMESA travaille à la réalisation d'un projet de parc éolien sur le territoire de la Nesle-La-Reposte dans le département de la Marne.

Le groupe SIEMENS-GAMESA est un acteur mondial dans le domaine de l'éolien, présent sur l'ensemble du cycle de vie d'un parc éolien. Ses activités débutent dès la conception du projet avec son équipe de développement, puis avec la fourniture des machines, en tant que fabricant d'éoliennes. Il réalise ensuite la maîtrise d'œuvre avec la construction du parc éolien et est présent pendant toute la durée d'exploitation pour réaliser la maintenance du parc éolien à partir d'une de leurs bases de maintenance réparties sur l'ensemble du pays.

Localement, il mène des actions de pédagogie et de sensibilisation aux enjeux du développement durable. Les chefs de projets animent la concertation sur le terrain avec les acteurs locaux afin de concevoir un projet intégré au territoire, dans le respect des sensibilités spécifiques de chaque site étudié.

2. La concertation du projet de Nesle-La-Reposte

Sur le projet du parc éolien de Nesle-La-Reposte, le groupe SIEMENS-GAMESA a mandaté la société RESONANCES CFP pour concevoir puis animer la concertation du projet.

Cette concertation se déroule pendant la phase d'études du projet. Elle sert à préparer des décisions qui seront prises par le développeur concernant le projet.

Les sociétés SIEMENS-GAMESA et RESONANCES CFP ont convenu d'une concertation en trois temps :

- Une écoute du territoire avec des personnes, associations ou institutions en lien avec le territoire qui portent un avis motivé par rapport au futur parc éolien, qu'elles soient en faveur ou qu'elles s'opposent au projet ou à l'énergie éolienne. Ainsi, la société RESONANCES CFP est intervenue sur le territoire le jeudi 04 avril 2019 ;
- Associée à une phase de concertation, ouverte à un groupe de travail d'une quinzaine de personnes dont trois habitants de Les-Essarts-Le-Vicomte.
Le première réunion du groupe de travail s'est tenue le vendredi 11 octobre 2019, elle fait l'objet du présent compte-rendu ;
- Associée à une phase d'information, ouverte à tous les habitants de Nesle-La-Reposte, qui se tiendra courant décembre 2019.

3. Le déroulement du groupe de travail « Découverte du projet »

Le groupe de travail se déroule en trois temps :

- ① Présentation du groupe de travail,
- ② Echanges entre les participants, le porteur de projets et les animateurs,
- ③ Clôture de la réunion.

1. Présentation du groupe de travail

Le premier groupe de travail « *Découverte du projet* » s'est déroulé le vendredi 11 octobre 2019 à 18h30 dans la salle municipale de la commune de Nesle-La-Reposte.

Les membres du groupe de travail ont été avertis par le maire de Nesle-La-reposte une semaine avant la date de réunion.

Etaient excusés :

- M. ROLLET
- Mme. BECARD
- M. VERRIER

Le porteur de projet, la société SIEMENS-GAMESA, a également participé à la réunion. Il était représenté par :

- Jérémy GAUTHIER - *Responsable du projet éolien de Nesle-La-Reposte*
- Léna DUMONTET – *Responsable de la communication*

La réunion a duré 2h00 environ et a été animée par Dominique DRUGE et Delphine CLAUX de la société RESONANCES CFP.

Les participants étaient disposés en cercle afin de rendre les échanges plus faciles.



Figure 1 : Vue d'ensemble de la salle

2. Les échanges

Le maire de Nesle-La-Reposte ouvre le groupe de travail. Il explique que les échanges qui vont avoir lieu vont permettre au groupe de :

- Mieux faire connaissance avec le porteur de projet : le groupe SIEMENS-GAMESA ;
- D'exprimer ce qui est important pour les habitants de Nesle-La-Reposte concernant le projet.

Il remercie également l'ensemble des participants de leur présence.

Dominique DRUGE remercie le maire et présente le groupe de travail. Il pose la question au groupe sur la nécessité ou pas que chacun se présente. A la demande d'un participant, chacun des membres se présente en indiquant notamment où il habite. Spontanément, les participants indiquent également leur position par rapport à l'éolien ou ce qu'ils savent du projet de Nesle-La-Reposte.

La parole est ensuite donnée au porteur de projets. Jérémy GAUTHIER – Responsable du projet de Nesle-La-Reposte – se présente avant de présenter le groupe SIEMENS-GAMESA. Puis c'est autour de la société RESONANCES CFP de se présenter et d'expliquer son rôle dans le projet.

Delphine CLAUX présente ensuite le projet en s'appuyant sur une présentation Powerpoint. Il est proposé aux participants d'intervenir quand ils le souhaitent pour poser toutes les questions qu'ils pourraient avoir. Les échanges se font dans le calme, dans une ambiance constructive et chaleureuse. Les participants posent leurs questions au fur et à mesure du déroulé de la présentation – certains prenant la parole plusieurs fois de suite.

Les questions posées et leurs réponses selon les grandes parties de la présentation Power Point sont présentées en annexe de ce compte-rendu.

Au début de la présentation, Dominique DRUGE interpelle un participant qui enregistre à la réunion sans en avoir averti le groupe. La société SIEMENS-GAMESA ne voit pas d'inconvénient à ce que la réunion soit enregistrée. La question est ensuite posée au groupe qui ne voit pas non plus d'inconvénient à ce qu'elle soit enregistrée, mais il souligne qu'il aurait aimé en être averti avant.

Léna DUMONTET indique également qu'elle souhaite prendre des photos de cette réunion. Elle précise qu'elle ne photographiera pas les personnes qui ne le souhaitent pas et qui l'ont indiquées sur la feuille d'émargement.

Jérémy GAUTHIER rappelle qu'échanger avec les habitants est pour lui important. Il rappelle que cette phase de concertation a lieu en amont du projet et que le projet n'est pas encore totalement définit. Il ne connaît pas encore le nombre d'éoliennes, leur localisation ou leur hauteur. Il aura ces informations à la fin du mois d'octobre ou au début du mois de Novembre.



5. Les apports du groupe de travail au projet

Le porteur de projets SIEMENS-GAMESA a initié une concertation auprès des habitants de la commune de Nesle-La-Reposte et des communes voisines afin d'écouter les craintes que chacun peut avoir par rapport au projet et de prendre en compte dans la mesure du possible leur connaissance fine du territoire dans le projet.

Ce premier atelier a permis d'aborder une grande variété de sujets liés à l'éolien :

- *les nombreuses questions qui ont été posées au cours de la réunion, traduisent un intérêt des participants pour le projet,*
- *il ont plus particulièrement partagé leur inquiétude quant au démantèlement du parc lorsque celui-ci sera en fin de vie, ils ont cherché à comprendre ce qui était prévu par la réglementation dans ce domaine et comment le porteur de projet se situait sur ce sujet.*
- *ils ont également demandé au porteur projet de rétablir à ses frais tous dysfonctionnement de la réception télévisée liée au parc éolien.*

Néanmoins les principales caractéristiques du projet (nombre d'éoliennes, taille des éoliennes, distance aux habitations) ne sont pas encore connues à ce stade.

Le second atelier portera justement sur ces questions et permettra d'apporter certains éléments de réponse sur ces sujets.

6- Clôture de la réunion.

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui à tour de rôle, partage en quelques mots son vécu de la soirée de concertation :

- *« J'ai la confirmation de ce que je redoute. On nous convoque pour savoir si nous repeignons les éoliennes en bleu ou en rouge et tout est fait et ficelé. » ;*
- *« Je sors de cette réunion éclairé et enrichi » ;*
- *« Rien de plus à dire. Je n'en veux pas. » ;*
- *« Je suis plus au courant. J'ai trouvé ça positif. »*
- *« Je suis plutôt rassuré mais je ne suis pas propriétaire terrien. » ;*
- *« Je suis rassuré par rapport aux contre-vérités que j'ai pu entendre. » ;*
- *« J'ai eu des réponses à mes questions. » ;*
- *« La réunion a été très instructive et elle a été réalisée dans le calme. Les éoliennes sont de plus en plus performantes. Je préfère ça aux centrales nucléaires. »*
- *« Je suis satisfait de ce que vous avez présenté. Il y a quelques détails à vérifier. Je suis pour par rapport au reste des énergies. » ;*
- *« La réunion s'est bien déroulée. Je suis plus informé. Plus nous apprenons, mieux c'est. »*

Les prochaines étapes du projet

La présente réunion fera l'objet d'un compte-rendu rédigé par RESONANCES CFP qui sera envoyé par mail à tous les participants qui ont laissé leur adresse Internet en émargeant.

La prochaine réunion de ce comité de pilotage aura lieu le lundi **28 octobre 2019 à 18h30 dans la salle communale de Nesle-La-Reposte.**

ANNEXE I – Présentation des thèmes

L'expression de la parole

▪ A quelle étape se fera la consultation du publique ?

La consultation du publique se fera lorsque le dossier de demande d'autorisation sera déposé auprès des services de l'Etat. Elle s'effectuera pendant la phase d'enquête publique. Les habitants de Nesle-La-Reposte ainsi que l'ensemble des habitants des territoires inclus dans un rayon de 6 km autour du parc éolien projeté seront consultés. Ils pourront donner un avis sur le projet soit à travers le registre d'enquête tenu à disposition du publique dans les mairies, soit en écrivant une lettre et en l'adressant au commissaire enquêteur, soit envoyant directement un mail au Commissaire Enquêteur. Cette phase de consultation est réglementaire.

Aujourd'hui, nous sommes dans la phase de concertation préalable au projet. Cette phase n'est pas obligatoire même si elle est fortement conseillée. Elle se situe en amont de la phase de consultation réglementaire. Afin de faciliter la conception du projet, il a été fait le choix de travailler avec un groupe « de travail » afin de réfléchir ensemble sur le projet. Lorsque les caractéristiques finales du projet seront connues, une réunion d'information auprès des habitants de Nesle-La-Reposte sera réalisée.

Un participant demande si c'est uniquement les habitants présents sur les listes électorales qui seront avertis. Il est répondu que tous les habitants de Nesle-La-Reposte seront avertis par un flyer mis dans leur boîte aux lettres. Aussi, il ne s'agit pas uniquement des électeurs de Nesle-La-Reposte mais bien de tous ceux qui y ont une habitation et qui y vivent qui seront invités.

▪ Qui s'occupe de l'organisation de l'enquête publique ?

La commune ne s'occupe de rien. L'organisation de l'enquête publique est faite par le tribunal administratif. Lorsque le dossier de demande d'autorisation est complet et recevable, le service de la préfecture demande au Tribunal Administratif d'ouvrir une enquête publique. Ce dernier choisit un commissaire enquêteur dans une liste et l'appelle. Si ce dernier est disponible pour réaliser cette enquête et estime être neutre par rapport à l'objet de l'enquête, cette dernière lui est confiée.

▪ Qui définit les personnes invitées à la concertation ?

Sur la phase de concertation préalable, il n'y a pas l'obligation de consultation de tous les propriétaires de terrain sur le territoire. Les propriétaires fonciers, s'ils ne vivent pas sur le territoire, ont des relais locaux. A titre d'exemple, dans ce groupe de travail, il y a une personne qui ne vit pas sur le territoire et qui a été averti. Il est venu à la demande du maire.

Pendant la phase de consultation réglementaire, les personnes consultées sont tous les habitants vivant sur le territoire dans un rayon de 6 km. Ces personnes sont averties par une publication dans deux journaux locaux 15 jours avant le début de l'enquête puis à nouveau 7 jours après le début de l'enquête.

Des panneaux jaunes, de format A2, avertissent également de l'ouverture de l'enquête publique. Ils sont disposés dans tous les cadres de mairie des territoires inclus dans un rayon de 6 km autour du projet ainsi que sur les routes au droit des parcelles projetées pour accueillir une éolienne.

▪ **A quel stade sont signés les promesses de baux emphytéotiques ?**

Les promesses de baux emphytéotiques sont signées au tout début du projet, lors de la phase de découverte du site, avant que la phase d'études ne soit lancée. Les études coûtent environ 300 000 € par projet. Avant de lancer cette phase, il y a besoin de savoir avec certitude si les propriétaires et les exploitants agricoles sont d'accord pour accueillir une éolienne. Sans accord des propriétaires et des exploitants agricoles, il n'est pas possible de faire le projet.

▪ **Après avoir signé une promesse de bail emphytéotique, est-il possible de se rétracter et de revenir sur cette promesse ? Les propriétaires et les exploitants agricoles signent-ils un chèque en blanc ?**

Lorsque les propriétaires et les exploitants agricoles signent une promesse de bail emphytéotique, ils s'engagent à accueillir une éolienne sur leur parcelle si le projet se fait. Signer une promesse de bail emphytéotique ne veut pas pour autant dire qu'une éolienne sera disposée sur la parcelle.

L'implantation des machines est définie par les études d'expertise notamment paysage, écologique, acoustique, par la concertation menée tout au long du projet et par les études de vent.

Au stade de la signature de la promesse, les propriétaires et exploitants agricoles n'ont pas connaissance du projet car le porteur de projet – le groupe SIEMENS GAMESA – n'en a tout simplement pas connaissance. Il faut lancer les études afin de connaître le dimensionnement du projet : nombre de machine, hauteur et localisation exact.

C'est pourquoi le groupe SIEMENS-GAMESA s'engage à revenir vers le propriétaire et l'exploitant agricole pour définir de manière conjointe la localisation de la machine, le chemin d'accès et la plate-forme de montage/maintenance. De manière conjointe, un plan est signé. Ce plan est respecté au sein de la demande d'autorisation.

Lorsque le propriétaire signe le bail emphytéotique, il a connaissance qu'il n'accueillera peut-être pas d'éolienne et que si une éolienne est sur sa parcelle, la position de cette dernière n'est pas connue.

Un participant explique que développer un projet de cette manière est une exception au droit. Jérémie GAUTHIER explique qu'aujourd'hui, n'importe quel projet d'aménagement de l'espace est basé sur ce principe. Il prend par exemple le cas de l'aéroport de Notre-Dame-Des-Landes.

▪ **Quelle est la durée de l'enquête publique ?**

En posant la question, le participant parle d'enquête d'utilité publique. Il est rappelé qu'un projet éolien n'est pas soumis à une Déclaration d'Utilité Publique qui est souvent associé à une expropriation. Si telle était le cas, la réunion de ce soir n'aurait eu pas lieu.

Une déclaration d'utilité publique est une procédure administrative en droit français qui permet de réaliser une opération d'aménagement, telle que la création d'une infrastructure de communication, d'une école ou d'un lotissement par exemple, sur des terrains privés en les expropriant, précisément pour cause d'utilité publique. Elle est obtenue à l'issue d'une enquête d'utilité publique. Un parc éolien ne s'inscrit pas dans ce type de procédure.

L'enquête publique¹ dans le cadre d'un projet éolien dure au minimum 1 mois – soit 31 jours consécutifs. Elle peut être prolongée de 15 jours à la demande du Commissaire Enquêteur et avec l'acceptation du juge du Tribunal Administratif.

▪ **Quand les élus donnent-ils leur avis ou prennent-ils une décision ?**

Lorsque le projet débute, le développeur contacte les élus et le conseil municipal décide de donner son feu vert ou pas au lancement des études – étant entendu que si une contrainte rédhibitoire apparaissait pendant les études, le projet ne se ferait pas et à contrario, et, à l'inverse, si aucune contrainte n'apparaît, c'est un feu vert pour continuer le développement du projet.

Pendant toute la phase d'étude, des échanges réguliers ont lieu entre la mairie et le porteur de projet – ce projet de Nesle-La-Reposte ne faisant pas exception à la règle. Au moment du dépôt du dossier, des autorisations sont également demandées, par exemple sur le démantèlement.

Enfin, lors de l'enquête publique, le conseil municipal est à nouveau sollicité pour donner son avis à travers une délibération comme toutes les communes riveraines et comprises dans le périmètre de 6 km autour du projet, incluant également les intercommunalités.

▪ **Dans les journées de concertation à venir, est-il possible de faire venir des personnes qui sont à proximité d'un parc éolien pour nous faire un retour d'expérience ?**

Durant les journées de concertation il est envisageable de faire venir les experts des bureaux d'études (avifaune, paysage, acoustique) pour répondre aux différentes questions techniques.

Mais pour avoir du retour d'expérience, il serait possible d'organiser une visite d'un parc éolien développé par Siemens Gamesa dans la Marne et, à cette occasion, de rencontrer le maire et les habitants sur place qui pourront témoigner de la façon dont s'est déroulé le projet éolien sur leur commune.

¹ Définition – Il s'agit d'une procédure règlementée d'information et de consultation de citoyens sur des projets d'aménagement de l'espace, des documents de planification territoriale ...



Démantèlement

▪ Est-ce que le démantèlement est à la charge des propriétaires ?

Le démantèlement n'est pas à la charge des propriétaires. La législation prévoit depuis 2003² que l'exploitant d'une éolienne est responsable de son démantèlement à la fin de son exploitation et de la remise en état du site qui s'ensuit. En cas de faillite de la société exploitante, l'inspecteur ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) se saisit de l'argent bloqué dans le cadre des garanties financières pour se substituer à l'exploitant et réaliser en son nom le démantèlement.

Les garanties financières sont de 50.000 € pour une éolienne. Cette garantie correspond au coût forfaitaire du démantèlement de la machine, à la remise en état des terrains et à la valorisation ou l'élimination des déchets générés. Cette garantie financière couvre le coût net, c'est-à-dire la différence entre le coût des opérations de démantèlement et la revalorisation de l'éolienne car 90% de sa masse est recyclable.

Au plus tard à la mise en service du parc, l'exploitant a obligation de constituer cette garantie au choix sous la forme d'un engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'une entreprise d'assurance ou d'une société de caution mutuelle. Dès la mise en activité de l'installation, l'exploitant transmet au Préfet un document attestant la constitution de cette garantie.

L'exploitant du parc a ensuite l'obligation de réactualiser le montant de cette garantie tous les cinq ans.

▪ La garantie financière est-elle suffisante car 400 000 € sont avancés pour une éolienne ?

La somme avancée renvoie à un devis chiffré émanant de l'entreprise de déconstruction CARDEM pour le démantèlement à l'explosif d'une éolienne E10 du parc Thiérache II, dans l'Aisne, de l'exploitant NORDEX. Ce devis daté de Mars 2014 indique un montant de 413781,78 EUR TTC. Ce devis est disponible sur le site de la DDT de l'Aisne³.

Il s'agit d'un cas particulier puisque les matériaux constituant l'éolienne n'ont pas pu être recyclés. De plus, tous les équipements nécessaires au démantèlement comme les grues non pas pu être optimisés sur l'ensemble du parc à démanteler.

Aujourd'hui, l'ordre de grandeur du coût du démantèlement d'une machine est estimé à 150 000 € environ – 120 à 150.000 € - par les constructeurs de machines tels que Vestas ou Nordex.

Une éolienne se recycle ou se valorise à plus de 90% de sa masse : l'acier du mât, le béton du socle, les câbles électriques et les pales⁴ sont revendus et couvrent, en très grande partie, le coût du démantèlement.

² Article L. 553-3 du Code de l'environnement et Loi du 2 juillet 2003.

³ <http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation-environnementale/Tableau-ICPE-Annee-2018/Devis-demantelement-Eolienne-E10>

▪ Combien coûte un démantèlement ?

Aujourd'hui, l'ordre de grandeur du coût du démantèlement d'une machine de 120 m à 150 m de haut dont le bout de pale est estimé à 150 000 € environ – 120 à 150.000 € - par les constructeurs de machines tels que Vestas ou Nordex.

Une éolienne se recycle ou se valorise à plus de 90% en poids : l'acier du mât, le béton du socle, les câbles électriques et les pales⁵ sont revendus et couvrent, en très grande partie, le coût du démantèlement.

A titre d'exemple, les pales sont faites en fibre de verre et sont valorisables à 100%.

Elles sont :

- Difficilement recyclables,
Certaines applications existent mais cela reste limité : transformation en appui de fenêtre ou autres éléments de construction...
- En revanche, facilement valorisables.
Les matériaux composites possèdent un bon pouvoir calorifique et sont intégralement valorisables en énergie. Après un broyage, les pales sont réduites en plaquettes que les cimenteries rachètent pour en faire du combustible dans leurs fours.

Les pales peuvent également servir de mobilier urbain comme des bancs ou être coupées pour servir de mobilier pour des aires de jeux (exemples en Hollande).

Le coût du démantèlement après recyclage, c'est-à-dire après revente des matériaux, est compris selon les parcs et les constructeurs entre 35 000 et 45 000 €.

Aujourd'hui une réflexion est lancée pour les éoliennes de plus grande hauteur. Un changement de la réglementation est attendu prochainement conduisant à provisionner 50 000 € / MW et non par éolienne.

▪ Les baux signés sont-ils cessibles et nantissables ?

Les baux signés sont effectivement cessibles. Pour chaque projet qui fait l'objet d'une demande d'autorisation il y a une société de projet qui est créée et qui est rattachée à la maison mère. Dans le cadre du projet de Nesle-La-Reposte, cette société sera rattachée au groupe SIEMENS-GAMESA. Cette société de projet concentrera les droits envers les propriétaires et les devoirs du projet éolien. Le capital de cette société d'exploitation est faible : 1 000 €, 2000 €. Tous les projets éoliens sont montés de cette manière.

Le cœur de métier du groupe SIEMENS-GAMESA est la fabrication des éoliennes. Quand le projet sera autorisé et prêt à être construit, le parc éolien sera vendu à EDF Renouvelable, ENGIE. A titre d'exemple, le parc éolien de Bouchy a été vendu à la société EDPR et celui de La Forestière à EDF Renouvelable.

Effectivement, il est possible de vendre le parc éolien sans que le propriétaire ou l'exploitant agricole puisse avoir un droit de regard ou d'expression. Toutefois, ce nouvel acquéreur devra respecter les engagements pris dans l'arrêté préfectoral lui-même basé sur l'étude

d'impact santé et environnement. S'il ne le fait pas, l'inspecteur ICPE pourra le mettre en demeure de le faire – cette mise en demeure peut conduire à l'arrêt du parc éolien.

Un participant explique qu'un développeur sans le citer à payer des doubles vitrages afin d'avoir un climat plus apaisé dans la commune. Un participant réagit sur ces propos en indiquant qu'à La Bertine, des personnes sont passées car les habitants se plaignaient de trop de bruit. Les éoliennes ont donc été ralenties (bridage acoustique).

Environnement

▪ Quel est le bilan carbone d'une éolienne ?

Une éolienne émet très peu de CO₂ lors de son fonctionnement : son bilan carbone est excellent.

Les consommations auxiliaires c'est-à-dire le balisage lumineux, les mécanismes d'orientation des pâles, le système de contrôle à distance, etc. sont faibles. Elles se situent entre 0,8 à 4 MWh par an pour une éolienne de 2 MW ; soit moins de 0,1 % de la production de cette dernière.

En revanche, lors de sa construction et de son installation, une éolienne de 2,5 MW entraîne une émission de l'ordre de 500 tonnes de CO₂. La neutralité carbone est atteinte, selon les machines envisagées, entre 6 et 9 mois après la mise en fonctionnement. Au-delà, le parc participe à la diminution des émissions de CO₂ du parc énergétique français.

Un document de l'ADEME et du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie de 2008 réalisé à partir des données du gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE) précise **qu'en moyenne une éolienne de 2,5 MW a évité le rejet de 1 650 t de CO₂ en 2008, soit 300 g par kWh produit** (source : MEDAD – ADEME. Note d'information du 15/02/08 – L'éolien contribue à la diminution des émissions de CO₂).

Il est possible de traduire les impacts en émission de CO₂ équivalent. Les émissions liées à l'éolien sont moins importantes que la moyenne du mix énergétique français.

Le CO₂eq est une unité de mesure des pollutions atmosphériques. Chaque composé chimique a un potentiel de réchauffement global (PRG). Pour les comparer il faut faire la conversion en CO₂eq. Par exemple 1g de méthane (CH₄) a le même potentiel de réchauffement que 25 g CO₂eq. A titre d'information :

- CO₂ = 1 CO₂eq
- CH₄ = 25 CO₂eq
- N₂O = 298 CO₂eq
- [...]

A titre d'information, il est rappelé que sur l'ensemble du cycle de vie, le parc éolien français à une émission moyenne de 12.7 gCO₂eq/kWh. Le mix énergétique français quant à lui s'élève à 64.7 gCO₂eq/kWh en 2016 (82 gCO₂eq/kWh en 2014) (source : <http://www.bilans-ges.ademe.fr/>).

A titre informatif, voici une comparaison selon la même source en 2017 :

Énergie	Type de production	Moyenne des émissions de GES (gCO _{2eq} /kWh)
Renouvelable	Éolien (terrestre)	12.7
	Éolien (en mer)	14.8
	Géothermie	45
	Hydraulique	6
	Photovoltaïque	55
Conventionnel	Charbon	1060
	Fioul	730
	Gaz	418
Fissible	Nucléaire	6

Tableau 1 : Comparaison des émissions de Gaz à Effet de Serre selon les différentes sources de production d'électricité

Toute activité humaine a un impact sur l'environnement. Lorsque que l'on construit une maison, nous imperméabilisons les sols, nous prenons la place de milieux naturels... et pourtant il est nécessaire d'avoir un toit. Le CO_{2eq} est une unité de mesure de la pollution atmosphérique. C'est un outil d'analyse simple d'utilisation qui apporte un premier élément de comparaison. Cependant, les impacts de nos activités sont divers et variés et l'utilisation de cette unité reste qu'une représentation limitée de la réalité. Pour avoir une idée plus réaliste du bilan environnementale, il faut prendre en compte la pollution des eaux, l'épuisement des ressources, Le nucléaire ne produit en effet que très peu de CO₂ lors de son utilisation mais rejette une quantité, réglementée, d'éléments radioactifs dans l'environnement.

(https://www.asn.fr/content/download/59413/384527/version/2/file/dossier_137_bis.pdf)

▪ Comment sont réalisées les études écologiques ?

Un parc éolien s'implante à distance de toute habitation, c'est-à-dire dans un milieu naturel. Il a, par voie de conséquence, un impact sur l'environnement, impact plus ou moins important selon le milieu dans lequel il s'insère.

L'impact sur la nature d'un parc éolien fait l'objet d'une étude spécifique, l'étude d'expertise écologique, qui est impérative pour l'obtention de l'autorisation de construire puis d'exploiter le parc.

Cette étude qui court, selon le projet, sur une période de 12 mois à 18 mois de façon à travailler sur un cycle biologique complet, prend en compte aussi bien la flore que la faune du lieu :

- Les mammifères hors chauves-souris - chevreuils, sangliers, lapins... –,
- Les batraciens/amphibiens – grenouilles –,
- Les reptiles – notamment les lézards –,
- L'entomofaune – les insectes,
- Les chauves-souris, et
- Les oiseaux.

Tant les espèces qui peuplent le lieu que celles qui migrent à travers lui, sont identifiées et une attention toute particulière est portée aux espèces dites « patrimoniales », c'est-à-dire à protéger pour cause de disparition.

Pour identifier les espèces, outre les expertises sur le terrain, le bureau d'expertise écologique s'appuie sur les données issues de la DREAL, de l'INPN, d'associations de protection de la nature locale.

Les impacts sont différents selon la phase du projet :

- Pendant la phase de construction du parc, l'impact est essentiellement lié à la destruction ou la dégradation des milieux qui ont une incidence sur la flore et les habitats naturels ainsi que sur la faune,
Pour en tenir compte, la construction du parc se fait en dehors des périodes durant lesquelles les oiseaux nichent, par exemple.
- Pendant la phase d'exploitation du parc, les impacts les plus importants concernent les oiseaux et les chauves-souris.
Risques de collision avec les pales, perturbation des vols migratoires...
Dans la pratique, un suivi est réalisé pendant toute la phase d'exploitation du parc et force est de constater que ces impacts même s'ils existent, sont peu fréquents et limités⁶.

Les Services de l'Etat, la DREAL en particulier, qui instruisent les dossiers de demande d'autorisation du parc, possèdent des équipes spécialisées dans ce domaine qui font preuve d'une vigilance toute particulière en ce qui concerne les questions d'ordre écologique :

- Ils définissent des protocoles qu'il convient de respecter rigoureusement sous peine de non recevabilité de l'étude écologique,
Ces protocoles, extrêmement précis et rigoureux, définissent les périodes d'observation, un nombre minimal d'observations sur site, leur durée...
- Ils peuvent concernant la demande d'autorisation du parc :
 - ✓ Imposer la présence d'un écologue sur le chantier, pendant toute la période de construction,
 - ✓ Autoriser l'exploitation sous certaines conditions,
Par exemple, l'obligation de brider tout ou une partie seulement du parc à certaines heures de la journée et à certaines périodes de l'année...
 - ✓ Voire refuser la construction du parc s'ils estiment un risque écologique trop important pour certaines espèces.

Enfin, à partir de la mise en route industrielle du parc, un suivi de la mortalité des oiseaux et des chauves-souris est effectué au cours de la première année puis une fois tous les 5 ans ou chaque année selon les résultats. A l'issue de cette période une note est rédigée à destination des Services de l'Etat.

▪ Quelle est la consommation de la ressource ?

Les machines SIEMENS-GAMESA n'utilisent pas de terre rare. Ce sont des éoliennes asynchrones avec un bobinage en cuivre et démultiplicateur. Quant à la quantité de béton, celle-ci dépend des résultats de l'étude géotechnique mais en moyenne, ce sont 650 m³ de béton qui sont utilisés pour les fondations.

⁶ Source : <https://www.lpo.fr/actualites/impact-de-l-eolien-sur-l-avifaune-en-france-la-lpo-dresse-l-etat-des-lieux>.

▪ Les rapports écologiques seront-ils accessibles ?

L'ensemble des études seront disponibles dans le dossier de demande d'autorisation qui sera consultable lors de l'enquête publique pendant 1 mois dans la mairie d'accueil du ainsi que sur le site internet de la préfecture.

▪ Comment le paysage est-il pris en compte ?

Une éolienne est un objet qui a pour rôle de capter du vent ; de ce fait, une éolienne se déploie dans la hauteur. Notons que la recherche a permis des progrès techniques réels ces dernières années et que les fabricants proposent aujourd'hui des machines plus hautes que par le passé : de 150 mètres bout de pale il y a 2 à 3 ans, elles sont passées à 200 mètres bout de pale, voire plus à l'étranger.

Par conséquent, de par sa fonction et sa conception, une éolienne est, un objet qui se voit dans le paysage.

Et chacun perçoit cet objet différemment en fonction de la perception, subjective, qu'il en a et qui lui est propre. Ainsi, pour les uns les éoliennes sont une nuisance pour le paysage et pour les autres, elles font partie du paysage. Pour certains, elles sont « moches », pour d'autres, elles sont « symbole de modernité »...

Conscients de cela, tant les services instructeurs de l'Etat que les porteurs de projets sont attentifs à mener les études nécessaires pour arriver à la "meilleure" implantation en termes paysagers, c'est-à-dire celle qui en limite l'impact visuel notamment, au maximum.

Ce travail, important et minutieux, se base notamment sur l'étude paysagère réalisée pendant la phase d'étude du projet. Il s'agit :

- D'étudier comment sera vu et perçu le parc éolien à partir de tous les points remarquables à l'intérieur d'une zone d'environ 20 km autour du parc : depuis les hameaux et les bourgs riverains et environnants, depuis les axes de circulation, les chemins touristiques mais également depuis les monuments et les lieux remarquables...
- De réaliser des simulations visuelles intégrant de 30 à 40 photomontages à la fois pour affiner le positionnement des machines et percevoir leur impact sur le paysage ;
- De regarder les impacts avec les projets éoliens environnants ;
- D'observer comment sont disposées les éoliennes par rapport au bourg afin de définir s'il y a un encerclement de ce dernier ou pas.

L'étude paysagère initiale s'appuie sur des documents référencés par les Services de l'Etat comme l'Atlas des Paysages. Par ailleurs, tout un travail de terrain est réalisé à travers les perceptions depuis les grands axes de transport, les bourgs environnants, le patrimoine historique et touristique afin de mieux appréhender le territoire (au sens large) dans lequel s'inscrit le projet.

Pour terminer, il est important de ne pas perdre de vue que :

- Le paysage est très souvent l'enjeu le plus difficile à traiter sur un projet de parc éolien, notamment car il fait appel à la perception et la sensibilité de chacun, et
- L'impact d'un parc éolien est réversible : les éoliennes se démantèlent facilement et le paysage redevient ce qu'il était auparavant.

Eolien

- **A combien estimez-vous le nombre d'éoliennes pour une tranche de centrale à charbon ? et pour les centrales nucléaires ?**

Il reste aujourd'hui en France 4 centrales à charbon en activité. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Nom de la centrale	Nombre d'unité	Puissance totale
Le Havre	1	600 MW
Emile Huchet (St Avold)	1	600 MW
Cordemais	2	1200 MW
Provence (Gardanne)	1	600 MW

Aussi, pour une éolienne d'une puissance de 3 MW, il faut environ 200 éoliennes pour atteindre la même puissance qu'une unité de centrale à charbon.

La puissance moyenne d'un réacteur est d'environ 1 075 MW. Aussi, pour une éolienne d'une puissance de 3 MW, il faut environ 360 éoliennes pour atteindre la même puissance qu'un réacteur nucléaire.

Puissance du réacteur	Nombre sur le territoire
1 450 MW	4
1 300 MW	20
900 MW	34

Tableau 2 : Niveaux de puissance des 58 réacteurs présents sur le territoire national (source : EDF, 2018)

Source : <https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/l-energie-de-a-a-z/tout-sur-l-energie/produire-de-l-electricite/le-nucleaire-en-chiffres>

- **Est-ce que les éoliennes perturbent la réception TV ? Est-ce que vous garantissez l'installation des antennes paraboliques ?**

L'installation d'un parc éolien est susceptible de perturber la réception des signaux de télévision chez les usagers situés à proximité du projet, et d'autant plus lorsque le signal reçu est déjà faible.

L'impact des éoliennes sur la réception de la télévision a fait l'objet de nombreuses études. Les éoliennes peuvent gêner la transmission des ondes de télévision entre les centres radioélectriques émetteurs et les récepteurs (exemple : télévision chez un particulier). Les perturbations engendrées par les éoliennes proviennent notamment de leur capacité à réfléchir des ondes électromagnétiques.

Selon l'article L.112-12 du Code de la Construction et de l'Habitation, « le constructeur est tenu de faire réaliser à ses frais, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, une installation de réception ou de réémission ou de réémission propre à assurer des conditions de réception satisfaisantes dans le voisinage de la construction projetée. Le propriétaire de ladite construction est tenu d'assurer, dans les mêmes conditions, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement de cette installation... ».

Aussi, le groupe SIEMENS-GAMESA disposera dans la mairie d'accueil du projet un cahier de doléances en mairie de Nesle-La-Reposte et s'engage à rétablir à ses frais tous dysfonctionnement de la réception télévisée liée au parc éolien, dans le cas où il se ferait.

▪ Quel va être le modèle des éoliennes que vous allez installer ?

Pour le projet éolien de Nesle la Reposte et les Essarts le Vicomte, le modèle d'éolienne le plus probable à ce stade est la SG132-T84 3,465MW. C'est une éolienne qui mesure 150m de hauteur en bout de pale avec un rotor de 132 m de diamètre.

▪ Comment est défini la hauteur d'une éolienne ?

La hauteur de l'éolienne est définie par plusieurs paramètres. Les principaux sont :

- Le gisement en vent : la quantité, la vitesse du vent selon les hauteurs ;
- L'étude paysagère ;
- La présence ou pas d'une contrainte aéronautique. Dans le cas de ce projet, aucun plafond aéronautique n'est présent.
- Ici à Nesle la Reposte il sera important d'être cohérent avec la taille des éoliennes voisines (La Bertine, La Forestière, Bouchy). D'où la difficulté d'installer d'éoliennes avec une hauteur supérieure à 150m.

▪ Est-ce que plus une éolienne est grande, plus elle est rentable ?

De manière générale, plus nous montons en hauteur, plus la vitesse des vents est élevée et donc plus une éolienne va produire. A ce titre, il est rappelé que la puissance nominale de la machine est atteinte pour des vitesses de vent de 40 km/h. Au-delà de cette vitesse, elle ne produira pas plus.

Ensuite, plus le rotor⁷ d'une éolienne est grand, plus la surface permettant de capter les vents est importante et de ce fait plus le productible est grand.

En premier lieu, il est plus intéressant d'augmenter le rotor d'une machine plutôt que de la montée en hauteur. Ensuite, il y a aussi un équilibre technique et esthétique à avoir avec la machine et son environnement.

▪ Comment seront intégrées les éoliennes existantes ?

Toutes les éoliennes qui sont construites, autorisées mais pas encore construites ou en instruction (ayant passé la recevabilité) ont l'obligation d'être intégrées dans les études notamment paysagère, acoustique, écologique mais également socio-économique afin d'étudier les impacts cumulés – c'est-à-dire les conséquences sur l'environnement que peut avoir ce projet avec les projets existants.

Par exemple, en paysage, est étudié la saturation visuelle : savoir si un village est entouré par trop d'éoliennes ou pas. Cela est réalisé selon une note méthodologique de la DREAL Centre.

⁷ Le rotor se définit comme la partie tournante de l'éolienne, constitué des 3 pales et du moyeu (nez de l'éolienne).

▪ **Y-a-t-il des projets refusés par le préfet ?**

Le préfet refuse de projets éoliens. En région Grand Est, un état des lieux est réalisé. Il est possible de connaître l'ensemble des parcs éoliens construits, autorisés, en instruction ou refusé sur le site suivant :

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/922/Eolienne/CPE_R44.map

Il a été mis à jour au 06 septembre 2019.

▪ **Comment est caractérisé le vent sur ce territoire ?**

Sur la commune de Nesle la Reposte, le vent dominant vient du Sud-Ouest. Le vent secondaire est le vent du nord. L'exploitation des données du mât de mesure permettra in fine, de connaître précisément la ressource en vent sur la zone de projet.

▪ **La forêt est-elle un amortisseur du bruit ?**

La forêt peut-être un amortisseur de bruit comme toute la végétation environnante. Dans l'étude acoustique, cette composante végétale ainsi que la topographie est intégrée dans le modèle numérique de terrain afin de simuler le niveau sonore du parc projeté.

▪ **Quel est le nombre d'éoliennes minimales pour amortir le cout d'un parc éolien ?**

Le nombre minimal d'éoliennes pour amortir les cout fixes est de 3 machines.

Le nombre d'éoliennes qu'il y aura sur ce projet n'est aujourd'hui pas défini. Compte-tenu de la taille de la zone d'implantation du projet, il serait techniquement possible de mettre entre 8 et 10 machines. Mais c'est sans compter l'ensemble des contraintes révélées par les études écologiques, paysagères, acoustiques, etc. L'avis des habitants et des élus est également pris en compte dans le choix de l'implantation. Cela fera justement l'objet du prochain atelier du groupe de travail.



Santé

▪ Est-ce que les éoliennes actuelles font un certain bruit ?

Il est aujourd'hui reconnu qu'un bruit peut affecter les personnes qui y sont exposées. Les troubles peuvent être absents, légers, ou plus importants, selon le volume du bruit, la durée d'exposition au bruit, le moment de la journée où a lieu le bruit, la distance au lieu d'origine du bruit, la fréquence du bruit...

Les bruits qui émanent d'une éolienne en fonctionnement ont une origine soit :

- Mécanique, liée aux vibrations due à la rotation de l'arbre du rotor, ou soit
- Aérodynamique, induite par le passage du vent sur les pales ou de la pale devant le mât.

Les perturbations sonores ont diminué ces dernières années grâce à la fois, à l'amélioration technique des machines et à une meilleure prise en compte des impacts acoustiques au moment des études du projet. Actuellement, le bruit au pied d'une éolienne est de 55 dB (A)⁸ et lorsqu'on s'éloigne de 500 m de la machine, il diminue à 35 dB (A) ce qui correspond au niveau sonore d'une conversation à voix basse.

Les émissions sonores des parcs éoliens sont régies par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux éoliennes soumises à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – ICPE. Ces dispositions reprennent pour l'essentiel celles qui prévalent dans la réglementation sur les bruits de voisinage⁹, définies dans le code de la santé publique¹⁰. Cette réglementation est considérée par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail – AFSSET – comme « l'une des plus protectrices pour les riverains¹¹ ».

Cette réglementation impose des limites : « Le bruit à l'extérieur du parc, dans les zones à émergence réglementée, dont les habitations, doit être inférieur à 35 dB (A). Pour un bruit ambiant supérieur à 35 dB (A) à l'extérieur des habitations, l'émergence¹² du bruit doit être inférieure aux valeurs suivantes :

- 5 dB (A) pour la période de jour (7h - 22h),
- 3 dB (A) pour la période de nuit (22h - 7h).

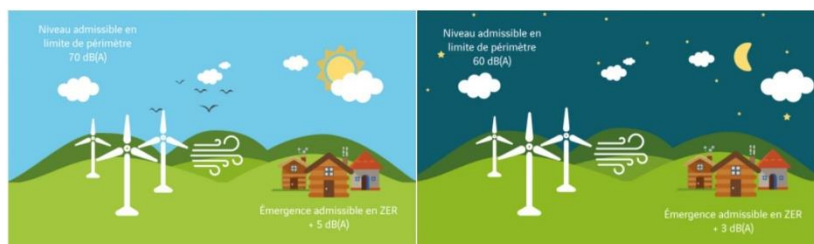


Figure 2 : Illustration des niveaux émergences admissibles (source : Sixence Environnement, 2018)

⁸ dB (A) : décibel pondéré selon la courbe de pondération 'A'. Cette courbe attribue un poids relatif en fonction de la fréquence. La courbe de pondération 'A' a été établie pour des niveaux sonores de l'ordre de 60 dB.

⁹ Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 et son arrêté d'application du 5 décembre 2006.

¹⁰ Articles R.1334-32 à R.1334-35 du Code de la santé publique.

¹¹ Avis de l'AFSSET - mars 2008 - Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes.

¹² L'émergence est une modification temporelle du niveau ambiant induite par l'apparition ou la disparition d'un bruit particulier. » AFNOR NF S 31 010 bruit de voisinage. En d'autres termes, l'émergence peut être comprise comme le bruit relatif supplémentaire autorisé par rapport au bruit ambiant.

L'acoustique du parc éolien fait l'objet d'une étude à part entière qui fait partie intégrante du dossier d'autorisation remis aux services de l'Etat. Cette étude, menée la plupart du temps par un bureau d'études spécialisé et indépendant du porteur de projet, suit un protocole précis et rigoureux :

- Des sonomètres sont installés dans des points remarquables – le plus souvent les habitations les plus proches – autour de la zone d'accueil du projet pour une période d'au moins 10 jours,
Ils enregistrent en continu le niveau sonore du site et permettent de dresser la cartographie acoustique du lieu.

- Simulation en laboratoire de l'impact acoustique du projet dans l'environnement sonore enregistré.

L'empreinte sonore du parc est ajoutée à la cartographie acoustique du lieu. Est ainsi pris en compte tous les projets éoliens construits, autorisés ou en instruction (ayant obtenu l'avis de la MRAE – Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) ainsi que les projets d'aménagement du territoire (voie SNCF, autoroute, ICPE – Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Le travail de simulation permet de constater si les seuils réglementaires seront dépassés ou pas lorsque le parc sera en fonctionnement. Si tel est le cas, plusieurs réponses techniques existent :

- Modification de l'implantation du parc,
- Installation de serrations sur les pales.

Des sortes de « peignes » inspirés des rapaces nocturnes, sont montés sur les pales. Ils en modifient les turbulences en bordure de pale et, par voie de conséquence, réduisent le niveau sonore de la machine.

- Mise en place d'un plan de bridage,

Un tel plan consiste à limiter la vitesse de rotation des pales sous certaines conditions de vent – vitesse, direction... –, voire, dans les cas extrêmes, à arrêter de la machine.

Un suivi acoustique est réalisé dans les 6 à 12 mois qui suivent la mise en service du parc. Ce suivi permet de s'assurer que les machines installées respectent bien les seuils réglementaires et de la conformité du parc avec l'étude menée dans le dossier d'autorisation environnementale.

Si tel n'est pas le cas, les Services de l'Etat, la DREAL par l'intermédiaire de l'Inspecteur des Installations Classées, mettent en demeure la société qui exploite le parc de se mettre en conformité. Si elle ne le fait pas, le parc éolien peut être arrêté.

▪ Quel est l'impact sur la santé ?

Les infrasons

Un infrason est un son dont la fréquence, inférieure à 20 Hz¹³, est trop grave pour être entendue par l'oreille humaine. Même si l'oreille humaine n'entend pas les sons en-dessous de 20 Hz, ni d'ailleurs ceux au-dessus de 20.000 Hz, il est néanmoins possible de ressentir les infrasons avec le corps et plus particulièrement avec notre cage thoracique - pulsation, pression.

¹³ Unité de mesure de la fréquence.

Les infrasons font partie de notre vie courante, nous y sommes régulièrement exposés : passage d'un train, d'un camion, d'une moto, machine à laver le linge, frigidaire... et beaucoup s'accordent à dire que leur éventuelle nocivité est très réduite. Il est à noter que certaines événements naturels produisent eux-aussi des infrasons : tonnerre, vagues de l'océan...

Les éoliennes, comme beaucoup d'équipements industriels, émettent des infrasons qui peuvent, par exemple, résulter du passage des pales devant le mat.

Les infrasons sont devenus un sujet de controverse important concernant l'énergie éolienne, chacun avançant des études "démontrant" ou pas leur nocivité sur la santé humaine.

En France, deux études sont sorties récemment sur le sujet des infrasons :

- ① L'une de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail – ANSSET –, et

Cette étude parue en mars 2017, apporte la précision suivante :

« En raison de la faiblesse des bases scientifiques, la « maladie vibro-acoustique¹⁴ » ne permet pas d'expliquer les symptômes rapportés – problèmes de sommeil, maux de tête, étourdissements, anxiété, acouphènes¹⁵... »

Toujours dans le même rapport :

« Le syndrome éolien, ou WTS¹⁶, désigne un regroupement de symptômes non spécifiques. Il ne constitue pas une tentative d'explication – mécanisme d'action – ou un élément de preuve de causalité ».

- ② L'autre de l'Académie Nationale de Médecine.

Cette étude parue le 9 mai 2017 rapporte :

« Le rôle des infrasons, souvent incriminés, peut être raisonnablement mis hors de cause à la lumière des données physiques, expérimentales, et psychologiques mentionnés plus haut sauf peut-être dans la survenue de certaines manifestations vestibulaires, toutefois très mineures en fréquence par rapport aux autres symptômes¹⁷ ».

L'effet stroboscopique

Sous certaines conditions d'éclairage – soleil bas sur l'horizon et derrière l'éolienne – le passage des pales devant le soleil peut créer un effet stroboscopique auquel certaines personnes sont sensibles et qui pourrait être à l'origine de crises d'épilepsie.

Ce risque de crise d'épilepsie due aux passages répétés des pales devant le soleil paraît très limité :

- Une réaction du corps humain ne peut apparaître que si la vitesse de clignotement est supérieure à 2,5 Hertz ce qui, pour une éolienne à 3 pales, signifierait une vitesse de rotation de 50 tours par minute soit 150 ombres portées par minute,
- Actuellement les éoliennes tournent à des vitesses allant de 3 à 16 tours par minutes – vitesse de rotation du rotor et non des pales –, ce qui fait que les pales peuvent au maximum induire 48 ombres portées par minute, donc bien en dessous de ces fréquences limites.

Avec l'augmentation de la taille des éoliennes, la vitesse de rotation a tendance à diminuer, ce qui limite d'autant plus un éventuel effet stroboscopique.

¹⁴ Ou VAD en anglais, Vibro-Acoustic Disease.

¹⁵ Rapport ANSES, mars 2017.

¹⁶ WTS : en anglais Wind Turbine Syndrom ou Syndrome Eolien en français.

¹⁷ Rapport Académie Nationale de Médecine, mai 2017.

Concernant ce sujet, l'arrêté du 26 Août 2011 relatif aux installations soumises à autorisation au titre des ICPE prévoit des dispositions pour encadrer les effets stroboscopiques pour des éoliennes implantées à moins de 250 mètres d'un bâtiment à usage de bureaux uniquement.

Le champ magnétique

L'arrêté du 26 Août 2011 relatif aux installations soumises à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) précise qu'un parc éolien doit être implanté de sorte à ce que les habitations ne soient pas exposées à un champ magnétique supérieur à 100 μ T à 50-60 Hz.

Les champs électromagnétiques (CEM) à proximité des éoliennes peuvent provenir des lignes de raccordement au réseau, des générateurs des éoliennes, des transformateurs électriques et des câbles de réseau souterrains. Les valeurs des champs électriques diminuent très rapidement dès que l'on s'éloigne de la source émettrice. Les éoliennes ne sont pas considérées comme une source importante d'exposition aux champs électromagnétiques étant donné les faibles niveaux d'émission autour des parcs éoliens.

Les études épidémiologiques concluent à une absence de risque sanitaire attribuable à l'exposition aux CEM lié à un parc éolien.

▪ **Quel est l'impact sur la santé animale ?**

Pendant les réunions de concertation, nous rencontrons à la fois des participants qui :

- Rapportent des témoignages -vus sur Internet- d'éleveurs qui affirment que la production de lait de leur cheptel aurait diminué à la suite de la mise en route d'un parc éolien,
- Partagent spontanément que la mise en route d'un parc éolien situé à proximité de leur élevage, n'a pas eu d'effet sur leur élevage.

A notre connaissance, il n'existe pas d'étude en France sur l'impact des parcs éoliens sur les animaux d'élevage.



Aménagement de l'espace

▪ La région Grand-Est fait-elle partie des premières régions de France en termes de puissance installée ?

La puissance installée de la région Grand-Est est de 3 269,60 MW, juste derrière celle des Hauts de France qui compte 3 584,1 MW installée au 01 janvier 2019. Ainsi, cela en fait une des premières régions de France en termes d'accueil de l'éolien.

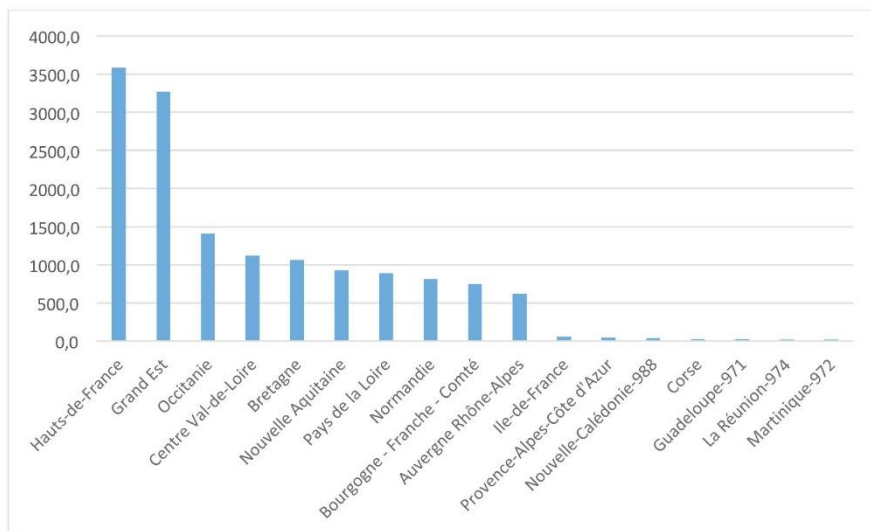


Figure 3 : Puissance installée en France, selon les régions (source : ATER Environnement, mise à jour Janvier 2019 sur la base de données The Wind Power)

▪ Pourquoi les éoliennes ne sont-elles pas réparties de manière équitable et égalitaire en France ? Quid de la région PACA, des 20 km autour de Provin ?

Les éoliennes ne sont pas réparties de manière équitable et égalitaire en France car tous les secteurs géographiques de France ne sont pas en capacité d'accueillir des éoliennes. Il y a des secteurs en France :

- Où il y a assez peu de vent : par exemple l'ex-région Aquitaine, l'Auvergne où quelques projets commencent à naître de par l'évolution technologique des éoliennes (notamment en terme de diamètre de rotor et de hauteur de machine) ;
- Où l'habitat est dispersé comme en Basse-Normandie ou en Bretagne ,
- Qui sont couverts par des contraintes aéronautiques notamment militaires. Les objets verticaux sont considérés comme des obstacles ;
- Qui présentent de forts enjeux patrimoniaux : la cathédrale de Chartes, la baie du Mont-Saint-Michel, la Croix de Charles de Gaulle ...
- Qui présentent de forts enjeux écologiques : axe migratoire, lieu de reproduction ...
- Où les lobbyings politique sont importants comme en région PACA et autour de Provin ou Christian JACOB est un fervent opposant à l'éolien.

Toutes ces raisons conduisent à ce que l'éolien ne soit pas réparti de manière égalitaire par région, département, intercommunalité ...

- **Existe-t-il des documents de planification de l'éolien en France ?**

Il existe des documents de planification de l'éolien en France depuis 2005.

Entre 2005 et 2013, l'Etat a mis en place les Zones de Développement de l'Eolien (ZDE). Il s'agissait d'un document de planification territorial de l'éolien à l'échelle intercommunale – généralement.

Puis l'Etat les a substituées par les Schémas Régionaux Eoliens – en 2012 . Ce document qui est intégré au Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) indiquait les territoires les plus favorables à l'accueil de projets éoliens à l'échelle régionale – ex-région. Pour des raisons de forme – absence de l'évaluation environnementale – ces documents ont été en grande partie annulés dans les années 2016-2017.

Un nouveau document de planification est en cours de rédaction à l'échelle des nouvelles régions : le SRADDET (ou Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires). L'enquête publique s'est achevée en Juillet 2019. Il devrait donc être approuvé d'ici la fin de l'année.

Ce sont les Régions qui pilotent l'élaboration des SRADDET.

II. Groupe de travail sur le thème « *Implantation* »

II.1. Compte-rendu



Compte rendu

Groupe de travail
Lundi 28 octobre 2019

Projet éolien développé par

SIEMENS Gamesa

Communes de Nesle la
Reposte et Les Essarts le
Vicomte

1. Préambule

La société SIEMENS-GAMESA travaille à la réalisation d'un projet de parc éolien sur le territoire des communes de Nesle-La-Reposte et Les Essarts le Vicomte dans le département de la Marne.

Le groupe SIEMENS-GAMESA est un acteur mondial dans le domaine de l'éolien, présent sur l'ensemble du cycle de vie d'un parc éolien. Ses activités débutent dès la conception du projet avec son équipe de développement, puis avec la fourniture des machines, en tant que fabricant d'éoliennes. Il réalise ensuite la maîtrise d'œuvre avec la construction du parc éolien et est présent pendant toute la durée d'exploitation pour réaliser la maintenance du parc éolien à partir d'une de leurs bases de maintenance réparties sur l'ensemble du pays.

Localement, il mène des actions de pédagogie et de sensibilisation aux enjeux du développement durable. Les chefs de projets animent la concertation sur le terrain avec les acteurs locaux afin de concevoir un projet intégré au territoire, dans le respect des sensibilités spécifiques de chaque site étudié.

2. La concertation sur le projet

Sur ce projet de parc éolien, le groupe SIEMENS-GAMESA a mandaté la société RESONANCES CFP pour concevoir puis animer la concertation du projet.

Cette concertation se déroule pendant la phase d'études du projet. Elle sert à préparer des décisions qui seront prises par le développeur concernant le projet.

Les sociétés SIEMENS-GAMESA et RESONANCES CFP ont convenu d'une concertation en trois temps :

- Une écoute du territoire avec des personnes, associations ou institutions en lien avec le territoire qui portent un avis motivé par rapport au futur parc éolien, qu'elles soient en faveur ou qu'elles s'opposent au projet ou à l'énergie éolienne. Ainsi, la société RESONANCES CFP est intervenue sur le territoire le jeudi 04 avril 2019 ;
 - Associée à une phase de concertation, ouverte à un groupe de travail d'une quinzaine de personnes dont trois habitants de Les-Essarts-Le-Vicomte :
- ① La première réunion du groupe de travail s'est tenue le vendredi 11 octobre 2019 et avait pour thème la « *Découverte du projet* ». Il a été présenté comment le site a été découvert, le planning de développement du projet. Elle a permis également de répondre à de nombreuses questions sur le projet en lui-même et sur l'éolien, en général.
 - ② La deuxième réunion du groupe de travail s'est tenue le lundi 28 octobre 2019. Elle fait l'objet du présent compte-rendu. Le thème était l'« *Implantation du projet* ». Il était proposé aux participants de réfléchir sur la meilleure implantation possible des éoliennes sur le territoire.
 - ③ La troisième réunion de groupe aura lieu le vendredi 13 décembre 2019. L'objet du travail en groupe sera sur les Mesures d'Accompagnement,

- Associée à une réunion d'information, ouverte à tous les habitants de Nesle-La-Reposte, qui s'est tenue le vendredi 22 novembre 2019.

3. Présentation du groupe de travail « Implantation du projet »

Le deuxième groupe de travail « *Implantation du projet* » s'est déroulé le lundi 28 octobre 2019 à 18h30 dans la salle municipale de la commune de Nesle-La-Reposte.

Les membres du groupe de travail ont été avertis par le maire de Nesle-La-reposte une semaine avant la date de réunion.

Ce deuxième groupe de travail avait pour objet de :

- Faciliter la rencontre et les échanges directs entre le porteur de projets et les habitants du territoire ;
- Donner la parole aux participants afin qu'ils partagent avec le porteur de projet ce qui est acceptable pour eux en termes d'implantation du projet.

Le porteur de projet, la société SIEMENS-GAMESA, a également participé à la réunion. Il était représenté par Jérémy GAUTHIER - *Responsable du projet éolien*

La réunion a duré 2h00 environ et a été animée par Dominique DRUGE et Delphine CLAUD de la société RESONANCES CFP.

4. Le déroulement du groupe de travail « Implantation du projet »

Le groupe de travail se déroule en quatre temps :

- ① Présentation du groupe de travail,
- ② Travail en sous-groupe,
- ③ Restitution en groupe plénier,
- ④ Clôture de la réunion.

1. Présentation du groupe de travail

A leur arrivée, les participants sont accueillis par le porteur de projets et les animateurs. Ils sont ensuite invités à émarger la feuille de présence.

Les participants sont invités à prendre place autour d'une des 2 tables disposées dans la salle. Sur ces tables, les participants disposaient pour réfléchir :

- Une carte papier¹ sur laquelle apparaissait la zone d'étude du projet – en violet la zone sur le territoire de Nesle-La-Reposte et en jaune, la zone sur le territoire de Les-Essarts-Le-Vicomte ;
- 3 calques représentant chacun une contrainte ou un élément pouvant être pris en compte pour implanter le parc éolien. Les calques proposés étaient :
 - ✓ Un calque indiquant la distance réglementaire de 500 mètres puis de 800 m autour des habitations,
 - ✓ Un calque rappelant les accès et chemins existants dans la zone d'étude,
 - ✓ Un calque présentant une zone de 200 m autour des espaces boisés,

¹ Un fond cartographique **IGN**.

- Des ellipses en papier calque pour symboliser la distance² minimale entre les éoliennes pour éviter qu'elles ne se gênent entre elles et obtenir ainsi une meilleure exploitation de la ressource en vent. Les ellipses utilisées correspondaient à un diamètre de rotor de 132 m.
- Des punaises à tête large et de couleur pour figurer les éoliennes.

La réunion est ouverte par le maire de Nesle-La-Reposte. Il rappelle en quelques mots les conditions d'accueil du projet sur le territoire de Nesle-La-Reposte. La synthèse est retranscrite sur un « *paper bord* » orienté vers les tables :

- Limiter le nombre d'éoliennes implantées sur le territoire de la commune de Nesle-La-Reposte à un maximum de 5 éoliennes ;
- Limiter la hauteur des machines à 150 mètres ;
- Respecter une distance minimale de 800 mètres entre les éoliennes et les premières habitations,
- Limiter le plus possible le bruit des machines.

Il précise que si ces conditions ne sont pas respectées par le porteur de projet, la SIEMENS GAMESA, le conseil municipal se réserve la possibilité revoir sa position quant aux études du parc éolien.

Quelques participants interpellent ensuite directement le maire sur le fait que :

- L'avis de la population du village n'ait pas été recherché alors qu'il s'agit d'un projet qui va impacter tout le village,

Les points suivants sont portés à la connaissance des participants :

- Le projet en lui-même n'est pas défini, il le sera lorsque les études du projet seront terminées. Ce n'est qu'à ce moment-là que seront connus le nombre d'éoliennes, leur hauteur, leur emplacement, leur distance aux habitations les plus proches...
- De fait, tant que le projet n'est complètement défini, il est impossible pour la population de se positionner de manière éclairée sur le projet. Une consultation à ce stade du projet reviendrait donc à poser la question : Pour ou contre l'éolien en général ?
- La loi prévoit que l'avis de la population soit sollicité au moment de l'enquête publique et le porteur de projets a une obligation réglementaire de le faire.
- Des référendums locaux relatifs à des projets éoliens, comme évoqué par les participants, ont déjà été organisés par d'autres communes françaises. Ceux-ci ont été jugés illégaux et leur organisation a, par conséquent, été annulée par les préfets concernés. Il est donné à titre d'exemple dans le présent compte-rendu celui du parc éolien de La Bussière³.
- Le maire n'ait pas présenté le projet en conseil municipal et que les choses aient été faites de façon cachée,

Le maire rappelle que :

- A ce jour, le conseil municipal a seulement pris acte que la société SIEMENS GAMESA souhaitait étudier la faisabilité d'un projet éolien sur la commune ;

² La distance entre machines dépend de la taille du rotor, plus sa taille est importante plus la distance entre les machines est grande.

³ <https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/lundi-745>

- Les études ne sont pas terminées et que le projet n'est pas encore défini,
- Il s'engage, dès que le projet sera connu, de revenir vers tous les habitants du village pour le leur présenter. Il évoque une réunion publique à cet effet le 22 novembre prochain, la date restant à confirmer.

- Il soit demandé à la commune de signer une promesse de bail emphytéotique.

La commune possède un terrain actuellement en friche sur lequel il est envisagé d'installer les postes de livraison du parc éolien. C'est à cet effet qu'il est demandé à la commune de signer une promesse de bail emphytéotique.

Dominique DRUGE demande ensuite à Delphine CLAUX ce qui a été retenu de la réunion précédente par le porteur de projets :

- Un intérêt certain des participants pour le projet : les participants ont posé de très nombreuses questions à la fois sur l'énergie éolienne en général, et sur le projet en étude ;
- Des inquiétudes très réelles notamment sur le démantèlement du parc s'il doit se réaliser et sur une possible perturbation des faisceaux de télévision qui entraîneraient une mauvaise réception de la télévision ;
- Des participants opposés au projet : ils mettent entre autres en avant que la répartition non égalitaire des parcs éoliens sur le territoire national, le département de la Marne en accueillant beaucoup alors que d'autres n'en accueillant pas.

Un participant intervient pour dire qu'il ne se retrouve pas dans le compte-rendu de la réunion précédente :

- Il évoque les verbatims dans lesquels il ne retrouve pas les siens ;
- Il pointe que le compte-rendu précédent apporte des informations complémentaires qui n'ont pas été dites lors de la réunion. Il donne pour exemple l'effet stroboscopique qui apparaît dans le compte-rendu et qui n'a pas été évoqué lors de la réunion. Il aurait aimé que ces informations complémentaires soient mentionnées plus clairement dans le compte-rendu.

Des questions plus techniques, ouvertes sur l'éolien en général sont alors posées par des participants. Elles sont retranscrites en annexe II du présent compte-rendu.



2. Le travail en sous-groupe

Les participants sont répartis en deux petits groupes, un autour du chef de projet SIEMENS-GAMESA et un deuxième autour de Delphine CLAUX de la société RESONANCES CFP.

Dans chaque groupe de travail, il était attendu des participants qu'ils :

- Listent par ordre de priorité décroissante les éléments qu'ils ont pris en compte pour parvenir à cette implantation,
- Rendent la carte papier de la zone d'étude avec des punaises symbolisant leur « meilleur » parc éolien pour leur territoire.

Les 2 sous-groupes réagissent totalement différemment :

- Un sous-groupe est constitué de personnes qui s'opposent au projet. Ce sous-groupe refuse le travail demandé. Certains participants n'ayant pas été présents lors du premier atelier, ils bénéficient de la présence du chef de projet Siemens Gamesa à leur table pour poser de nombreuses questions portant sur différents sujets :
 - L'impact des éoliennes sur l'immobilier ;
 - Les émissions sonores des éoliennes ;
 - L'impact sur le paysage ;
 - Les retombées économiques pour les propriétaires ;
 - Le prix de l'électricité selon les différents modes de production (éolien, nucléaire, etc.).

Les réponses à ces questions sont rapportées en annexe II à ce compte-rendu.

- L'autre sous-groupe prend le temps de s'approprier les éléments mis à sa disposition et propose différentes implantations possibles pour le futur parc éolien. Il est à noter que dans ce sous-groupe, quelques personnes sont également opposées au projet.

Une personne quittera assez rapidement le deuxième sous-groupe et partira. Elle se dit opposée au projet et ne veut pas en conséquence participer au travail proposé. Elle explique son opposition par la répartition non égalitaire des éoliennes sur le territoire national, le département de la Marne en accueillant déjà trop.

Chaque sous-groupe désigne également un rapporteur, autre que l'animateur, pour restituer le travail qui vient d'être fait, à l'ensemble des participants de l'atelier.

L'ensemble de ce travail est présenté en annexe I à ce compte-rendu.

3. Restitution du travail à l'ensemble des participants

Les rapporteurs, l'un après l'autre, sont invités à restituer à l'ensemble des participants ce qui s'est passé dans leur sous-groupe : les questions que les participants se sont posées, la démarche qu'ils ont suivie, leurs « meilleurs » endroits et emplacements... Après chaque restitution, les autres participants ont la possibilité de réagir : poser des questions, demander des précisions...

Les échanges se font dans le calme, dans une ambiance constructive.

La restitution commence par le premier sous-groupe cité ci-dessus. Le porte-parole explique qu'on entend très bien les éoliennes de La Bertine. Qu'en Aout, il fait chaud et que les habitants dorment la fenêtre ouverte. « *Cela prend la tête* ». Un participant pose la question de la localisation des éoliennes du projet de Siemens Gamesa et affirme dans un deuxième temps que quelle que soit leur localisation « *même loin, on les entendra !* »

Les participants de ce groupe refusent des éoliennes supplémentaires sur le territoire de la commune de Nesle-la-Reposte à la fois pour des questions de bruit et des questions de paysage. « *Les éoliennes, elles m'emmerdent. Ce qui me dérange ce sont les lumières rouges* ». « *Les mâts on les verra et les éoliennes ne sont pas très esthétiques* ».

L'autre sous-groupe, cité en second ci-dessus, propose d'éloigner les nouvelles éoliennes le plus possible des habitations et les dispose le plus possible en limite territoriale notamment Nord et Nord-Ouest. Sur le nombre de machines, plusieurs variantes sont proposées selon les affinités des participants. L'aspect paysager est important et est partagé par le groupe. Le détail du travail est mis en annexe I du présent compte-rendu.

Certains participants de ce second sous-groupe précisent qu'ils ne se reconnaissent pas dans le travail réalisé par le groupe car ils sont contre le projet. « *On me demande de placer des éoliennes alors que je n'en veux pas* ».

5. Les apports du groupe de travail au projet

Le porteur de projets SIEMENS-GAMESA a initié une concertation auprès des habitants de la commune de Nesle-La-Reposte et des communes voisines afin d'écouter les craintes que chacun peut avoir par rapport au projet et de prendre en compte dans la mesure du possible leur connaissance fine du territoire dans le projet.

Ce deuxième atelier a permis de retenir les points suivants :

- Il existe une réelle inquiétude de la part de certains participants quant aux émissions sonores des éoliennes ;
- La distance minimale de 800 m au habitations prise en compte par le porteur de projet n'est pas jugé suffisante ;
- Les variantes proposées tendent à éloigner les éoliennes du bourg de Nesle-La-Reposte.
-

6- Clôture de la réunion.

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui à tour de rôle, partage en quelques mots son vécu de la soirée de concertation :

- « *Je suis plutôt déçue de la réunion – des éoliennes dans une région comme celle-là, dans un si beau village ...* » ;
- « *Je n'ai pas changé d'avis, je suis toujours contre.* » ;
- « *Je suis favorable. J'ai peur des centrales nucléaires. L'éolien n'est pas esthétiquement beau mais que faisons-nous ? Je reste avec des interrogations sur le démantèlement. Sinon, c'est une bonne réunion.* » ;
- « *Je ne suis pas pour le projet. J'ai pu échanger un peu et c'est bien. Le responsable de projets n'a pas un travail facile !* »
- « *Je suis contre ce projet mais je suis rassuré car il y a une prise de conscience.* » ;

- « *Mon père aurait rêvé d'avoir des éoliennes dans son champs. Moi je trouve que les éoliennes sont trop proches. Il n'y a pas de forêt pour masquer partiellement les machines. Je ne suis pas pour le projet, pour que des gens se gavent au-dessus.* » ;
- « *Je n'ai pas apprécié le jeu avec les punaises. C'est pour que cela passe mieux. Les gagnants sont SIEMENS et les 4 propriétaires. Avons-nous besoin d'argent ?* » ;
- « *La carte m'a convaincu que je suis contre. L'éolien ne répond pas au changement climatique. L'éolien ne m'intéresse pas car il divise.* »
- « *On n'est pas à 10 éoliennes – ce qui me convient c'est 3.* » ;
- « *Il faut penser à l'avenir. Dommages que l'on ne puisse pas procéder autrement.* » ;
- « *Pour moi, tout a été dit. Je ne suis pas pour* » ;
- « *Moi je suis pour le projet. Si nous ne les avons pas, nous verrons celle des Essarts. Je regrette que les communes ne soient pas rassemblées au sein du conseil communautaire. Nous avons besoin de ressources financières. C'est l'occasion pour la commune d'avoir des finances.* ».

Les prochaines étapes du projet

La présente réunion fera l'objet d'un compte-rendu rédigé par RESONANCES CFP qui sera envoyé par mail à tous les participants qui ont laissé leur adresse Internet en émargeant.

La prochaine réunion de ce comité de pilotage aura lieu le vendredi **13 novembre 2019 à 18h30 dans la salle communale de Nesle-La-Reposte.**

ANNEXE I – Travail en sous-groupe

Groupe 1 ou groupe jaune

Ce groupe est constitué de 8 personnes. Le rapporteur du groupe indique qu'une personne ne veut pas participer à l'exercice.

Lors du travail, les participants ont souhaité d'abord les machines le plus au Nord du territoire, à la limite communale. Puis, après réflexion, ils ont souhaité mettre des éoliennes à l'Ouest du territoire. Toutefois, certains sont inquiets pour le niveau de bruit. C'est pourquoi, il y a plusieurs variantes (cf. photos ci-dessous).

Ce qui a guidé l'implantation des machines est d'éloigner au maximum les éoliennes des habitations et l'aspect paysager.

Dans le groupe, plusieurs voix s'expriment :

- Une personne ne souhaite pas avoir d'éolienne sur le territoire ;
- 2 personnes sont favorables à un projet à 3 machines ;
- 2 personnes sont favorables à un projet à 4 machines ;
- 1 personne est favorable à un projet à 5 machines.



Figure 1 : Variante à 5 machines proposées pour le groupe jaune



Figure 2 : Variante à 4 machines proposées pour le groupe jaune



Figure 3 : Variante à 3 machines proposées pour le groupe jaune

Groupe 2 ou groupe vert

Ce groupe est constitué de 6 personnes qui ne veulent pas d'éoliennes supplémentaires sur le territoire de la commune et 1 personne qui demeure favorable au projet. Durant l'atelier, ils échangeront sur le bruit, l'aspect visuel, la valeur immobilière ... L'ensemble des questions posées et leurs réponses sont présentés dans l'annexe II. Aucune variante n'a finalement été présentée.



ANNEXE II – Présentation des thèmes

Il est précisé ici que éléments apportés ci-dessous contiennent des informations supplémentaires qui n'ont pas été fournies lors de l'atelier. Celles-ci visent à étoffer et approfondir ces différents thèmes afin qu'une information plus complète puisse être apportée aux destinataires de ce compte-rendu.

Le bruit

Il est aujourd'hui reconnu qu'un bruit peut affecter les personnes qui y sont exposées. Les troubles peuvent être absents, légers, ou plus importants, selon le volume du bruit, la durée d'exposition au bruit, le moment de la journée où a lieu le bruit, la distance au lieu d'origine du bruit, la fréquence du bruit...

Les bruits qui émanent d'une éolienne en fonctionnement ont une origine soit :

- Mécanique, liée aux vibrations due à la rotation de l'arbre du rotor, ou soit
- Aérodynamique, induite par le passage du vent sur les pales ou de la pale devant le mât.

Les perturbations sonores ont diminué ces dernières années grâce à la fois, à l'amélioration technique des machines et à une meilleure prise en compte des impacts acoustiques au moment des études du projet. Actuellement, le bruit au pied d'une éolienne est de 55 dB (A)⁴ et lorsqu'on s'éloigne de 500 m de la machine, il diminue à 35 dB (A) ce qui correspond au niveau sonore d'une conversation à voix basse.

Les émissions sonores des parcs éoliens sont régies par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux éoliennes soumises à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – ICPE. Ces dispositions reprennent pour l'essentiel celles qui prévalent dans la réglementation sur les bruits du voisinage⁵, définies dans le code de la santé publique⁶. Cette réglementation est considérée par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail – AFSSET – comme « l'une des plus protectrices pour les riverains⁷ ».

Cette réglementation impose des limites : « Le bruit à l'extérieur du parc, dans les zones à émergence réglementée, dont les habitations, doit être inférieur à 35 dB (A). Pour un bruit ambiant supérieur à 35 dB (A) à l'extérieur des habitations, l'émergence⁸ du bruit doit être inférieure aux valeurs suivantes :

- 5 dB (A) pour la période de jour (7h - 22h),
- 3 dB (A) pour la période de nuit (22h - 7h).

⁴ dB (A) : décibel pondéré selon la courbe de pondération 'A'. Cette courbe attribue un poids relatif en fonction de la fréquence. La courbe de pondération 'A' a été établie pour des niveaux sonores de l'ordre de 60 dB.

⁵ Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 et son arrêté d'application du 5 décembre 2006.

⁶ Articles R.1334-32 à R.1334-35 du Code de la santé publique.

⁷ Avis de l'AFSSET - mars 2008 - Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes.

⁸ L'émergence est une modification temporelle du niveau ambiant induite par l'apparition ou la disparition d'un bruit particulier. » AFNOR NF S 31 010 bruit de voisinage. En d'autres termes, l'émergence peut être comprise comme le bruit relatif supplémentaire autorisé par rapport au bruit ambiant.



Figure 4 : Illustration des niveaux émergences admissibles (source : Sixence Environnement, 2018)

L'acoustique du parc éolien fait l'objet d'une étude à part entière qui fait partie intégrante du dossier d'autorisation remis aux services de l'Etat. Cette étude, menée la plupart du temps par un bureau d'études spécialisé et indépendant du porteur de projet, suit un protocole précis et rigoureux :

- Des sonomètres sont installés dans des points remarquables – le plus souvent les habitations les plus proches – autour de la zone d'accueil du projet pour une période d'au moins 10 jours,

Ils enregistrent en continu le niveau sonore du site et permettent de dresser la cartographie acoustique du lieu.

- Simulation en laboratoire de l'impact acoustique du projet dans l'environnement sonore enregistré.

L'empreinte sonore du parc est ajoutée à la cartographie acoustique du lieu. Est ainsi pris en compte tous les projets éoliens construits, autorisés ou en instruction (ayant obtenu l'avis de la MRAE – Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) ainsi que les projets d'aménagement du territoire (voie SNCF, autoroute, ICPE – Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Le travail de simulation permet de constater si les seuils réglementaires seront dépassés ou pas lorsque le parc sera en fonctionnement. Si tel est le cas, plusieurs réponses techniques existent :

- Modification de l'implantation du parc,
- Installation de serrations sur les pales.

Des sortes de « peignes » inspirés des rapaces nocturnes, sont montés sur les pales. Ils en modifient les turbulences en bordure de pale et, par voie de conséquence, réduisent le niveau sonore de la machine.

- Mise en place d'un plan de bridage,

Un tel plan consiste à limiter la vitesse de rotation des pales sous certaines conditions de vent – vitesse, direction... –, voire, dans les cas extrêmes, à arrêter de la machine.

Un suivi acoustique est réalisé dans les 6 à 12 mois qui suivent la mise en service du parc. Ce suivi permet de s'assurer que les machines installées respectent bien les seuils réglementaires et de la conformité du parc avec l'étude menée dans le dossier d'autorisation environnementale.

Si tel n'est pas le cas, les Services de l'Etat, la DREAL par l'intermédiaire de l'Inspecteur des Installations Classées, mettent en demeure la société qui exploite le parc de se mettre en conformité. Si elle ne le fait pas, le parc éolien peut être arrêté.

Paysage

Une éolienne est un objet qui a pour rôle de capter du vent ; de ce fait, une éolienne se déploie dans la hauteur. Notons que la recherche a permis des progrès techniques réels ces dernières années et que les fabricants proposent aujourd'hui des machines plus hautes que par le passé : de 150 mètres bout de pale il y a 2 à 3 ans, elles sont passées à 200 mètres bout de pale, voire plus à l'étranger.

Par conséquent, de par sa fonction et sa conception, une éolienne est, un objet qui se voit dans le paysage.

Et chacun perçoit cet objet différemment en fonction de la perception, subjective, qu'il en a et qui lui est propre. Ainsi, pour les uns les éoliennes sont une nuisance pour le paysage et pour les autres, elles font partie du paysage. Pour certains, elles sont « moches », pour d'autres, elles sont « symbole de modernité »...

Conscients de cela, tant les services instructeurs de l'Etat que les porteurs de projets sont attentifs à mener les études nécessaires pour arriver à la "meilleure" implantation en termes paysagers, c'est-à-dire celle qui en limite l'impact visuel notamment, au maximum.

Ce travail, important et minutieux, se base notamment sur l'étude paysagère réalisée pendant la phase d'étude du projet. Il s'agit :

- D'étudier comment sera vu et perçu le parc éolien à partir de tous les points remarquables à l'intérieur d'une zone d'environ 20 km autour du parc : depuis les hameaux et les bourgs riverains et environnants, depuis les axes de circulation, les chemins touristiques mais également depuis les monuments et les lieux remarquables...
- De réaliser des simulations visuelles intégrant de 30 à 40 photomontages à la fois pour affiner le positionnement des machines et percevoir leur impact sur le paysage ;
- De regarder les impacts avec les projets éoliens environnants ;
- D'observer comment sont disposées les éoliennes par rapport au bourg afin de définir s'il y a un encerclement de ce dernier ou pas.

L'étude paysagère initiale s'appuie sur des documents référencés par les Services de l'Etat comme l'Atlas des Paysages. Par ailleurs, tout un travail de terrain est réalisé à travers les perceptions depuis les grands axes de transport, les bourgs environnants, le patrimoine historique et touristique afin de mieux appréhender le territoire (au sens large) dans lequel s'inscrit le projet.

Pour terminer, il est important de ne pas perdre de vue que :

- Le paysage est très souvent l'enjeu le plus difficile à traiter sur un projet de parc éolien, notamment car il fait appel à la perception et la sensibilité de chacun, et
- L'impact d'un parc éolien est réversible : les éoliennes se démantèlent facilement et le paysage redevient ce qu'il était auparavant.

L'économie

Comment est rachetée l'électricité produite par un parc éolien ?

La société qui exploite un parc éolien vit de l'électricité qu'elle produit et vend. C'est sa seule source de revenu. Comme toute entreprise, elle a besoin d'équilibrer ses comptes et notamment de rembourser l'emprunt qu'elle contracte pour financer la construction du parc.

Le prix de rachat du MWh électrique a une influence directe et extrêmement importante sur la viabilité financière du projet.

Jusqu'en 2016, la réglementation obligeait la société exploitante du parc à revendre l'électricité produite à un acheteur unique, EDF. Les conditions tarifaires de rachat courraient sur une période de 15 ans avec un tarif unique de rachat, le même pour tous les exploitants de parcs éoliens français, pendant 10 ans puis, un tarif ajusté selon le site sur une période complémentaire de 5 ans.

Afin d'aider le démarrage de l'énergie éolienne en France et soutenir le développement de la filière, l'état a fait le choix, à l'époque, d'imposer un tarif de rachat de l'électricité d'origine éolienne supérieur au prix de l'électricité qui était alors produite. Ce tarif de rachat était par exemple, de 82,00 € le MWh en 2016.

A partir de 2017, la filière gagnant en maturité, la réglementation évolue. Elle propose deux modes de rachat de l'électricité produite aux porteurs de projet :

- Le système dit de « guichet unique »,
Ce système ne concerne que les parcs de plus petite puissance : au maximum 6 machines de puissance nominale inférieure ou égale à 3 MW. Le tarif de rachat est réglementé et l'électricité produite est vendue à 72 € le MWh.
- Un système d'appel d'offres – mise en concurrence – qui retient les offres les « mieux disantes ».
L'État lance un appel d'offre – deux par an. Les porteurs répondent et proposent notamment le tarif de vente auquel ils sont prêts à construire et exploiter ensuite le parc éolien. L'État retient alors les offres les « mieux disantes », c'est-à-dire celles qui répondent le mieux au cahier des charges et notamment celles qui proposent le tarif de rachat le plus bas combiné à d'autres critères comme des paramètres environnementaux, du financement participatif...

Ce système a été testé pour la première fois en France en fin d'année 2017 et a donné des résultats encourageants : le prix de rachat moyen⁹ pour les lauréats s'élève à 65,40 € le MWh.

Ce prix de rachat moyen est à rapprocher des prix actuels de l'électricité produite par d'autres sources de production :

- 61,6 € le MWh¹⁰ environ pour l'électricité d'origine nucléaire,
Ce prix inclut le coût du grand carénage mais pas celui du démantèlement des centrales.

⁹ Source : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/appel-offres-eolien-30748.php4>.

¹⁰ Source : rapport de la Cours des Comptes : *Le coût de production de l'électricité nucléaire*, actualisation 2014.

- 75 € le MWh¹¹ environ, en moyenne, pour l'électricité d'origine solaire - photovoltaïque,
- 110 € le MWh environ pour l'électricité produite par les centrales nucléaires de dernière génération.

L'Allemagne et l'Espagne utilisent le système par appel d'offres depuis plusieurs années et le prix de rachat de l'électricité d'origine éolienne est nettement inférieur à 65 € le MWh. Il est raisonnable de penser que le tarif de rachat devrait encore baisser en France pour l'énergie d'origine éolienne.

Quel est le montant de la CSPE ?

Depuis le 1^{er} janvier 2004, chaque foyer paye sur sa facture d'électricité une taxe nommée Contribution au Service Public de l'Electricité – CSPE.

Cette taxe compense les surcoûts liés aux charges de service public de l'électricité supportées par les concessionnaires de réseaux publics d'électricité. Concrètement, cette taxe est utilisée pour :

- ① Assurer le même prix d'achat de l'électricité à tous les foyers français,
EDF fait par exemple face à des surcoûts de production et d'achat d'électricité dans DOM et les TOM.
- ② Aider les ménages en situation de précarité,
- ③ Soutenir les énergies renouvelables,
EDF a l'obligation de racheter l'électricité d'origine solaire, éolienne, cogénération, hydraulique...
Il est à noter que la filière éolienne a gagné en maturité et que cette quote-part de la CSPE est essentiellement destinée à soutenir la filière solaire.
- ④ Absorber des surcoûts liés au soutien à l'effacement
Il s'agit de l'effacement de l'alimentation en électricité de certains consommateurs avec lesquels EDF a passé un accord contractuel préalable, pour limiter l'ampleur des pics de consommation, et ainsi économiser l'appel à des moyens de productions complémentaires.
- ⑤ Financer des frais de gestion de la Caisse des Dépôts et Consignation.

La CSPE contribue aux charges de service public comme suit¹² :

- ① 10% pour les surcoûts de production de l'électricité,
- ② 2% pour les dispositions sociales, et
- ③ 88% pour l'obligation de rachat.
Ce poste qui représente la part la plus importante de la CSPE, se ventile en :
 - 19% pour les surcoûts liés à l'obligation d'achat hors Energies Nouvelles Renouvelables – ENR –, et
 - 68% pour les surcoûts liés aux ENR.
L'éolien intervient à hauteur de 17% dans ce dernier montant.

¹¹ Source : Panorama des EnR 2017, RTE. Le prix de rachat est de 93,40 € le MWh pour l'énergie solaire – photovoltaïque – en toiture et de 63,90 € le MWh, au sol.

¹² Source : <https://www.edf.fr/entreprises/le-mag/actualites-du-marche-de-l-energie/evolution-de-la-contribution-au-service-public-de-l-electricite-cspe-au-1er-janvier-2018>.

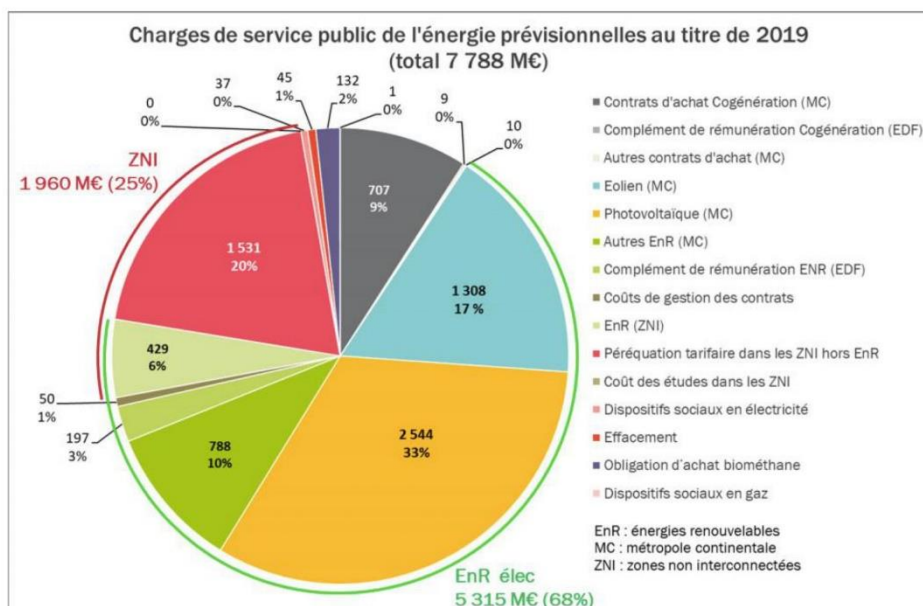


Figure 5 : Répartition de la CSPE (source : CRE, 16 juillet 2018)

En 2017, en moyenne, un foyer français¹³ aura participé à hauteur de 18,00 € environ à soutenir l'énergie éolienne sur l'année, ou à hauteur de 1,50 € par mois.

Ces chiffres se basent sur les éléments suivants :

- Un montant de la CSPE fixée à 22,50 € le MWh,
- Une consommation moyenne de 4.732 kWh¹⁴ par foyer français, arrondie à 4,7 MWh dans le calcul qui suit.

Ainsi :

- Le montant de la CSPE pour ce foyer s'élève, pour l'année entière, à 105,75 €
105,75 € / an = 4,7 MWh / an x 22,50 € / MWh.
- La part qui revient à l'éolien est de 17,98 €,
17,98 € / an = 105,75 € / an x 17% ou
1,50 € / mois = 17,98 € / 12 mois.

Combien coûte une éolienne ? Combien ça rapporte ?

Pour une éolienne de 3 MW, le coût est de 3,6 millions d'euro installé. En moyenne, le coût est de 1,2 M€/ MW installé. Ainsi, le coût pour ce projet peut évoluer entre 10,8 M€ et 21,6 M€.

Un parc éolien a une rentabilité, aujourd'hui, comprise entre 6 et 10 %.

Que revient au propriétaire et à l'exploitant agricole ?

¹³ Source : <http://www.economiematin.fr/news-demographie-la-taille-moyenne-d-un-foyer-francais-est-de-2-2-personnes-seulement.-Un-foyer-comprend-en-moyenne-2-personnes>.

¹⁴ Source : Commission de Régulation de l'Énergie – CRE –, Les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel T4 2017. Dans son bilan annuel, la CRE établit que les 32,4 millions de foyers français – sites résidentiels – ont consommé 153,3 TWh en 2017.

De manière générale, dans la profession, les indemnités perçues par le propriétaire évoluent entre 2 000 €/MW et 3 000 €/MW. La puissance moyenne d'une éolienne aujourd'hui étant de 3 MW, l'indemnité sera entre 6 000 € et 9 000 € par an. Cette indemnité est à partager avec l'exploitant agricole quand ce dernier n'est pas le propriétaire.

Y-a-t-il une chute de la valeur du prix de la maison ?

La valeur d'un bien immobilier s'établit à partir de nombreux paramètres :

- Certains sont objectifs,
La localisation : en centre bourg ou en périphérie, la proximité des transports en commun ou pas, la surface habitable et le nombre de pièces, l'isolation...
- D'autres sont subjectifs.
L'attachement au bien, la beauté du paysage environnant...

D'autres critères rentrent également en ligne de compte comme la vitalité ou pas du marché local de l'immobilier, la tendance à la baisse ou à la hausse du prix de vente de l'immobilier...

S'agissant de l'implantation d'un parc éolien, le paysage est l'argument majoritairement mis en avant par les personnes qui craignent une dévalorisation des biens immobiliers situés près d'éoliennes. Et cette crainte est légitime car la maison représente souvent l'épargne – l'achat - d'une vie et est perçue comme une sécurité financière. Beaucoup d'enjeux affectifs sont attachés à la maison et sa valeur restera toujours sujette à discussion.

A l'opposé, d'autres personnes sont sensibles à ce qu'apporte un parc éolien au territoire. Il génère, entre autres, des retombées fiscales supplémentaires pour la commune qui peuvent être utilisées pour réaliser des projets qui bénéficient à la communauté.

Et comment prendre en compte dans l'estimation du bien les améliorations apportées au cadre de vie, liées aux retombées du parc pour le territoire ?

Dans la pratique, l'impact d'un parc éolien sur la valeur de l'immobilier environnant n'est pas facile à évaluer. Il existe cependant un certain nombre d'études indépendantes étrangères comme françaises sur le sujet qui apportent des éléments de réponses.

Globalement, ces études qui diffèrent par la méthode utilisée, l'échelle et localisation sur lesquelles elles portent, convergent pour conclure à un impact limité voire pas d'impact des parcs éoliens sur le prix des biens immobiliers et une perte systématique de 40% de la valeur du bien apparaît comme non justifiée.

Pour n'en citer que deux :

- Plus récemment, l'association Climat Energie Environnement mène une étude dans le Nord-Pas de Calais, étude dite de « Fruges ». Elle analyse les transactions immobilières sur une période de 7 années – 2000 à 2007 – centrées sur la date de mise en service d'un parc, soit 3 ans avant construction du parc, 1 an de chantier et 3 ans en exploitation. L'étude montre que le volume de transactions pour les terrains à bâtir a augmenté sans baisse significative du prix au m² et que le nombre de logements autorisés a également augmenté.

- Une étude belge¹⁵ datant de 2006 apporte un autre éclairage sur la dépréciation des biens immobilier à proximité d'un parc éolien. Elle reconnaît que « l'annonce d'un projet éolien peut avoir un effet dépréciateur à court terme sur la valeur immobilière locale » et constate des effets similaires pour les projets d'infrastructures publiques – autoroutes, lignes hautes tensions, etc. qui « restent limités dans le temps ». En effet, l'étude affirme que lorsque le parc éolien est en fonctionnement, l'immobilier reprend par la suite le cours du marché.

Enfin, il est proposé aux participants de se connecter à leur compte fiscal sur impot.gouv.fr, de cliquer sur l'onglet Données Publiques et d'aller dans la rubrique Rechercher des Transactions Immobilières. Selon la localité, est indiqué le prix des maisons vendus, selon un espace-temps donné. Chacun peut ainsi observer si une dévalorisation est réalisée lorsqu'un parc éolien est construit.

¹⁵ Source : Fédération Royale des Notaires Belges/Bureau d'expertise Devadder, 2006.



III. Réunion publique

III.1. Compte-rendu



Compte rendu

Réunion publique
Vendredi 22 novembre 2019

Projet éolien développé par

SIEMENS Gamesa

Communes de Nesle-la
Reposte et Les-Essarts-le-
Vicomte

1. Préambule

La société SIEMENS-GAMESA travaille à la réalisation d'un projet de parc éolien sur le territoire des communes de Nesle-La-Reposte et Les Essarts le Vicomte dans le département de la Marne.

Le groupe SIEMENS-GAMESA est un acteur mondial dans le domaine de l'éolien, présent sur l'ensemble du cycle de vie d'un parc éolien. Ses activités débutent dès la conception du projet avec son équipe de développement, puis avec la fourniture des machines, en tant que fabricant d'éoliennes. Il réalise ensuite la maîtrise d'œuvre avec la construction du parc éolien et est présent pendant toute la durée d'exploitation pour réaliser la maintenance du parc éolien à partir d'une de leurs bases de maintenance réparties sur l'ensemble du pays.

Localement, il mène des actions de pédagogie et de sensibilisation aux enjeux du développement durable. Les chefs de projets animent la concertation sur le terrain avec les acteurs locaux afin de concevoir un projet intégré au territoire, dans le respect des sensibilités spécifiques de chaque site étudié.

2. La concertation sur le projet

Sur ce projet de parc éolien, le groupe SIEMENS-GAMESA a mandaté la société RESONANCES CFP pour concevoir puis animer la concertation du projet.

Cette concertation se déroule pendant la phase d'études du projet. Elle sert à préparer des décisions qui seront prises par le développeur concernant le projet.

Les sociétés SIEMENS-GAMESA et RESONANCES CFP ont convenu d'une concertation en trois temps :

- Une écoute du territoire avec des personnes, associations ou institutions en lien avec le territoire qui portent un avis motivé par rapport au futur parc éolien, qu'elles soient en faveur ou qu'elles s'opposent au projet ou à l'énergie éolienne. Ainsi, la société RESONANCES CFP est intervenue sur le territoire le jeudi 04 avril 2019 ;
 - Associée à une phase de concertation, ouverte à un groupe de travail d'une quinzaine de personnes dont trois habitants de Les-Essarts-Le-Vicomte :
- ① La première réunion du groupe de travail s'est tenue le vendredi 11 octobre 2019 et avait pour thème la « *Découverte du projet* ». Il a été présenté comment le site a été découvert, le planning de développement du projet. Elle a permis également de répondre à de nombreuses questions sur le projet en lui-même et sur l'éolien, en général.
 - ② La deuxième réunion du groupe de travail s'est tenue le lundi 28 octobre 2019. Le thème était l'« *Implantation du projet* ». Il était proposé aux participants de réfléchir sur la meilleure implantation possible des éoliennes sur le territoire.
 - ③ La troisième réunion de groupe aura lieu le vendredi 13 décembre 2019. L'objet du travail en groupe sera sur les Mesures d'Accompagnement,
 - Associée à une réunion d'information, ouverte à tous les habitants de Nesle-La-Reposte, qui s'est tenue le vendredi 22 novembre 2019, objet du présent compte-rendu.

3. Présentation de la réunion publique

La réunion publique s'est déroulée le vendredi 22 novembre 2019 à 18h30 dans la salle municipale de la commune de Nesle-La-Reposte.

Les habitants de Nesle-La-Reposte ont été avertis par des flyers distribués dans toutes les boîtes aux lettres par le maire de Nesle-La-Reposte une semaine avant la date de réunion.

Cette réunion publique avait pour objet de présenter le projet aux habitants. Cette rencontre a permis de nombreux échanges directs entre le porteur du projet, le maire et les habitants du territoire.

Le porteur de projet, la société SIEMENS-GAMESA, a également participé à la réunion. Il était représenté par Jérémie GAUTHIER - *Responsable du projet éolien*

La réunion a duré 2h00 environ et a été animée par Dominique DRUGE et Delphine CLAUD de la société RESONANCES CFP.

4. Le déroulement de la réunion publique

La réunion publique se déroule en six temps :

- ① Accueil des participants,
- ② Ouverture de la réunion publique,
- ③ Première phase d'échange autour du projet,
- ④ Deuxième phase d'échange autour des retombées fiscales,
- ⑤ Troisième phase d'échange autour des chiffres actuels perçus par les collectivités,
- ⑥ Clôture de la réunion.

1. Accueil des participants

A leur arrivée, les participants sont accueillis par le porteur de projets et les animateurs. Ils sont ensuite invités à émarger la feuille de présence. Une grande majorité des participants le réalise.

Les participants sont ensuite invités à prendre place dans un grand cercle matérialisé par deux rangées de chaises. Sur une partie du cercle est présent un écran permettant la projection d'une présentation.

Cette présentation est décomposée selon plusieurs points :

- La présentation de la découverte du projet conduisant à la définition de la Zone d'implantation du Projet ;
- Le planning envisagé pour le développement du projet ;
- Les engagements pris par la société SIEMENS GAMESA à l'issue des deux réunions avec le groupe de travail ;
- La présentation de 5 photomontages depuis les premières habitations environnant la zone de projet ;
- La fiscalité sur les éoliennes présentes sur le territoire à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité.



Figure 1 : Illustration de la disposition de la salle

2. Ouverture de la réunion publique

La réunion démarre par un vif échange sur la présence de SIEMENS-GAMESA et de RESONANCES CFP à cette réunion :

- Les participants expliquent qu'ils ont été invités par le maire à cette réunion et qu'ils étaient contents de pouvoir échanger en direct avec lui sur le projet éolien ;
- Un certain nombre exprime leur déception en constatant que la réunion est animée par RESONANCES CFP et certains questionnent la présence du porteur de projet.

Les participants échangent entre eux, certains acceptent la présence tant du porteur de projet que de RESONANCES CFP, une majorité le regrette et une personne va demander à ce que « RESONANCES CFP dégage ».

La réunion est ensuite ouverte par Dominique DRUGE qui remercie les participants d'être là ce soir. Il présente les animateurs de RESONANCES CFP puis le porteur de projets qui se présente.

Dominique DRUGE précise que ce soir il y a deux invités :

- Cyril LAURENT – Maire des Essarts-Le-Vicomte et Vice-Président à la Communauté de communes de Sézanne – Sud-Marnais ;
- Stéphane DUCHATEAU – Trésorier de Sézanne

Il rappelle en quelques mots ce qu'est la concertation : faciliter le dialogue entre le porteur de projets et les habitants afin que le porteur de projets puisse faire des choix sur son projet plus en conscience des souhaits des habitants, lorsque c'est possible.

Il rappelle ce qui a été fait dans le cadre de la concertation sur ce projet :

- Une écoute du territoire avec des personnes, associations ou institutions en lien avec le territoire qui portent un avis motivé par rapport au futur parc éolien, qu'elles soient en faveur ou qu'elles s'opposent au projet ou à l'énergie éolienne. Ainsi, la société RESONANCES CFP est intervenue sur le territoire le jeudi 04 avril 2019 ;
 - Une phase de concertation, ouverte à un groupe de travail d'une quinzaine de personnes dont trois habitants de Les-Essarts-Le-Vicomte :
- ① La première réunion du groupe de travail s'est tenue le vendredi 11 octobre 2019 et avait pour thème la « *Découverte du projet* ». Il a été présenté comment le site a été découvert, le planning de développement du projet. Elle a permis également de répondre à de nombreuses questions sur le projet en lui-même et sur l'éolien, en général.
 - ② La deuxième réunion du groupe de travail s'est tenue le lundi 28 octobre 2019. Le thème était l'« *Implantation du projet* ». Il était proposé aux participants de réfléchir sur la meilleure implantation possible des éoliennes sur le territoire.

Dès la définition du projet, le maire s'était engagé à le présenter à tous les habitants de Nesle-La-Reposte. C'est l'objet de la réunion de ce vendredi 22 novembre 2019.

Dominique DRUGE rappelle qu'une troisième réunion avec le groupe de travail se tiendra le vendredi 13 décembre 2019. Il présente ensuite le déroulement de la soirée.

Un participant suivi de plusieurs autres participants l'interrompt en lui indiquant que pour eux il n'y a jamais eu de concertation. « *Je trouve ça insupportable* ». Ils lui posent à nouveau la question de « *Faites-vous partis de Nesle* ».

Puis les participants se tournent vers le conseil municipal et posent la question du référendum – pourquoi il n'a pas été réalisé un referendum. Ils disent qu'il n'y a pas eu d'information sur le projet. Le maire prend la parole et explique qu'il y a des affichages dans le cadre de mairie de tout ce qui se passe en conseil municipal.

Une conseillère municipale explique que le projet a été présenté au conseil municipal pour signer un bail emphytéotique et que pour elle, cela est beaucoup trop tôt. Elle regrette qu'il ne soit pas possible de faire un referendum dans les 6 mois précédant une élection. Il est rappelé que le seul referendum reconnu en France est celui de Notre-Dame-Des-Landes et que tout ceux réalisés dans le cadre d'un projet éolien ont été considérés comme illégaux par les services de la Préfecture.

Dominique DRUGE passe la parole au porteur de projet qui présente le projet.

3. Première phase d'échange autour du projet

Pendant la présentation, des questions sont posées au porteur de projet. Elles sont mises en annexe I de ce document.

Un participant exprime sa crainte que les machines étant plus puissances que celles du parc éolien de La Bertine, elles soient plus bruyantes. Le porteur de projet explique qu'il n'y a pas

de corrélation entre la puissance d'une éolienne et de son niveau sonore. Le niveau sonore d'une éolienne dépend essentiellement de la vitesse du vent et de son orientation.

Pendant la présentation, un temps est pris pour bien localiser les machines notamment par rapport au mât de mesure ou des points de repère locaux. Un participant demande si la carte de localisation des machines sera disponible. Le porteur de projets est ouvert sur ce sujet, cette carte est présente en annexe II du compte-rendu. A la demande de certains participants, le porteur de projet s'engage également à créer un site internet.

Un participant regrette que le compte-rendu du groupe de travail qui s'est tenu pour la deuxième fois le 28 octobre 2019 ne soit pas encore produit. Il indique ne pas s'être retrouvé dans le précédent.

Des photomontages sont présentés :

- Depuis la route de Fontaine sous Montaiguillon ;
- Depuis le nord des jardins des habitations en limite Nord-Ouest du bourg ;
- Depuis le parvis de la mairie de Nesle-La-Reposte ;
- Depuis le parvis de l'église de Nesle-La-Reposte ;
- Depuis la sortie ouest du bourg des Essarts le Vicomte ;
- Depuis le hameau de la Gare entre les Essarts le Vicomte et La Forestière.

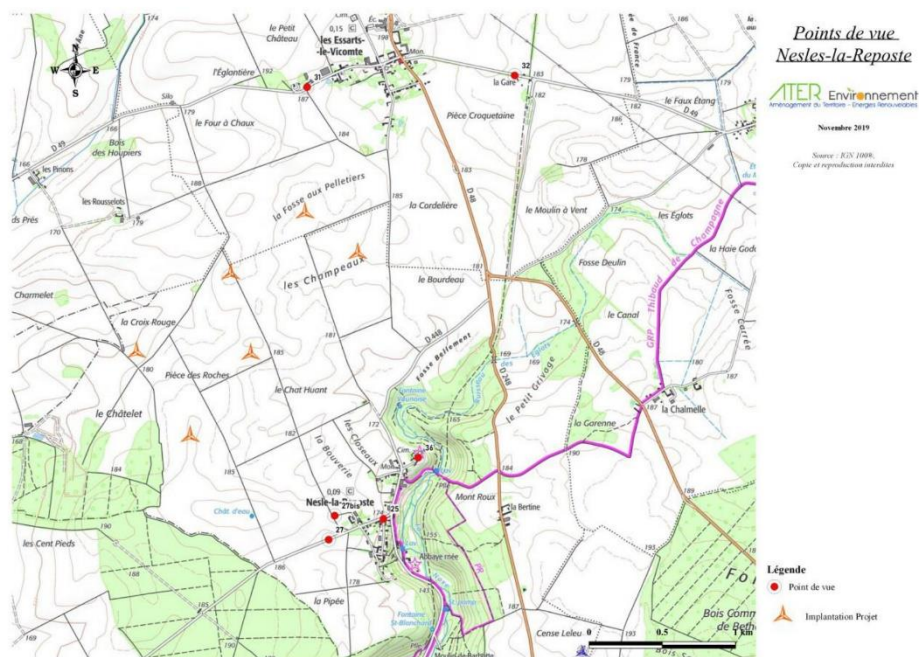


Figure 2 : Localisation géographique des points de vue pris pour réaliser les photomontages (source : Siemens-Gamesa, 2019)

A la vue de ces photomontages, certains expriment leur crainte de voir le paysage se transformer. Certains prennent comme point de repère le château d'eau qui fait 30 m de haut ou le clocher de l'église de Nesle-La-Reposte et remettent en question la véracité des photomontages. Quelques participants ironisent et affirment que les photomontages ne sont pas corrects.

Un participant explique que faire des photomontages à 1 km « *est tendancieux* ». Il souhaiterait que des photomontages soient réalisés plus près. Le porteur de projet rappelle que la machine la plus proche est à plus de 1 100 m. C'est pourquoi, pour lui, cela n'a pas de sens de faire des photomontages plus près. Il rappelle ensuite que les photomontages présentés sont ceux les plus près du parc, depuis les premières habitations. Il faut également se mettre à une certaine distance pour voir le parc éolien dans sa globalité.

Un participant demande à ce qu'un photomontage soit réalisé depuis la sortie Nord du bourg de Nesle, également très empruntée par les habitants.

4. Deuxième phase d'échange autour des retombées fiscales

Le porteur de projet continue sa présentation en abordant la partie fiscale.

Un participant s'étonne que le porteur de projet ne puisse pas s'engager sur la fiscalité que pourra rapporter le parc éolien : « *Vous n'avez pas de contrat* ». Le porteur de projet explique que la fiscalité des entreprises dépend de l'Etat et qu'à ce titre, il applique ce que l'Etat lui demande.

Un autre participant est interpellé sur le montant des retombées directes liées à l'accueil des postes de livraison sur l'ancienne décharge municipale « *Qui loue un terrain de 20 000 € par an de cette dimension ?* ». Pour ce participant, le montant qui pourrait être perçu dans le cas de la réalisation du parc est beaucoup trop élevé.

Le maire prend alors la parole. Il explique que cela permettra de mener tous les travaux envisagés par la commune notamment la couverture de la salle communale et les travaux de l'église. Certains participants expliquent que ces travaux font l'objet de subvention. Le maire rappelle qu'il faut payer les factures, dans un premier temps, puis les subventions sont versées, dans un deuxième temps. Il rappelle également qu'une commune ne peut pas être déficitaire.

Le trésorier interpellé par le maire prend la parole et rappelle que : « *Il faut bien comprendre qu'aujourd'hui les marges de manœuvres pour dégager les travaux de la commune sont obligatoirement « souchées » sur le résultat bénéficiaire de votre budget de fonctionnement. Vos charges augmentent et vos recettes vont baisser donc votre capacité d'action vont forcément baisser aussi, comme toutes les communes. [...] Les investissements ne peuvent être réalisés que par les excédents de budget de fonctionnement.* »

Les participants s'adressant directement au maire demandent si la commune est dans une situation critique. Le maire se veut rassurant et répond que non. Aussi, pour ces participants, il n'est pas nécessaire de mettre un parc éolien. Le maire rappelle son besoin et la nécessité d'investir - « *Si nous ne trouvons pas d'autres sources, nous ne pourrions plus rien faire.* »

Un participant explique qu'il préfère que son village ne fasse plus de projet afin que sa maison ne perde pas de sa valeur. Le maire rappelle l'absence de commerce et que Nesle-La-Reposte ne bénéficie pas de transport. Il se pose alors la question comment développer le territoire. Le porteur de projets rappelle que c'est l'objet du 3^{ème} groupe du travail.

Un participant indique que « *Cela va coûter extrêmement cher par rapport à ce que cela va apporter au village* ». Il s'en suit un échange sur la valeur immobilière des biens. Certains expriment leur peur de la dévalorisation de leur bien immobilier.

5. Troisième phase d'échange autour des chiffres actuels perçus par les collectivités

Monsieur LAURENT prend ensuite la parole et se présente. Il indique ce que touche la Communauté de Communes.

Il rappelle que sur Nesle-La-Reposte il y a 3 éoliennes pour une puissance totale de 6 MW. Il précise que la puissance est importante car un des impôts - l'IFER est basée sur la puissance de l'éolienne.

Le montant de l'IFER est de 38 193 € pour l'année 2019. L'intercommunalité a perçu 31 740 € et la commune de Nesle-La-Reposte, 6 367 € - soit 16,67% du montant total de l'IFER. La commune perçoit également la CVAE qui est de l'ordre de 2 000 € à 3 000 € ce qui fait un revenu de l'ordre de 8 000 € par an.

Ensuite, il reprend la question suivante : Est-ce que les montants perçus sont susceptibles de bouger ? Il répond par l'affirmative et prend l'exemple de l'IFER. Le taux de l'IFER perçu par la commune a été arrêté en conseil communautaire. Aujourd'hui, suite à la réforme de la fiscalité sur les éoliennes – depuis le 1 janvier 2019 – ce taux est passé à 20% de l'IFER. Aussi, le législateur a aujourd'hui toute latitude pour augmenter ce taux à 40% ou au contraire, le descendre à 0%.

Il répond également à la question de savoir si les inégalités territoriales l'interpellent. Il rappelle qu'à l'échelle de l'intercommunalité, les élus ne sont pas opposés aujourd'hui au développement de l'éolien. Il faut être extrêmement prudent lorsque l'on parle de ce sujet. Chacun a sa position. « *Moi, en tant que maire de Les-Essarts-Le-Vicomte, je ne suis pas opposé à l'éolien.* »

Sur l'intercommunalité, il y a 56 éoliennes sans compter le parc éolien d'Almanche qui vient d'être inauguré. Il s'agit d'un budget de 600 000 à 700 000 € qui intègre celui du fonctionnement. « *C'est une manne financière non négligeable. Il y a de profondes inégalités territoriales entre notamment la ville et la ruralité. Nous, population rurale, représentons 30% de la population française. En tant qu'élus, nous le sentons bien.* »

« *Après c'est un choix de vie. Chacun a sa propre opinion sur la question. Soit on privilégie de rester tranquille dans son village et on ne veut pas d'éolienne, soit on privilégie d'en avoir, c'est des recettes en plus et on peut investir.* »

Un participant se pose la question de savoir quand la population sera consultée. Le porteur de projets explique qu'une consultation des habitants aura lieu lors de l'enquête publique probablement en 2021 ou 2022 – c'est-à-dire une fois que le dossier de demande d'autorisation sera recevable.

Il rappelle que cette réunion s'intègre dans une démarche de concertation qui n'a rien d'obligatoire. Un participant exprime sa perception : pour lui c'est de la « *manipulation professionnelle* ». Le participant rappelle que lors du dernier atelier, il y avait un nombre d'éoliennes qui avait été défini – la majorité n'avait pas choisi un projet à 5 éoliennes.

Le porteur de projet indique que ce qu'il a retenu de cet atelier c'est l'importance que les participants accordaient à la distance entre les éoliennes et les premières habitations.

Aujourd'hui, le projet présenté met toutes éoliennes à plus 1 100 m de la première habitation de Nesle la Reposte. Cette distance a été augmentée. Ce qui est important est la manière dont a été implantées les éoliennes : en s'éloignant des habitations, des espaces boisés, en se rapprochant des routes ...

Un participant regrette l'absence d'un représentant de l'Etat et un autre rappelle que « *lors du projet de fusion entre les communes de Nesle-La-Reposte et Villenaux-La-Grande, il y a eu de la concertation. Il a été procédé à un vote. Cela a été non. Le projet ne s'est pas fait. Pourquoi ce n'est pas le cas ici ?* » Le maire de Nesle-La-Reposte répond qu'il était attaché à ce projet de fusion entre les deux communes. Le conseil municipal était contre c'est pourquoi il a fait une consultation des habitants.

Cette question d'un référendum est posée à plusieurs reprises. Il est rappelé que deux semaines auparavant, le projet n'était pas encore connu notamment la localisation, la hauteur et le nombre des éoliennes. Seul un polygone définissait un espace dans lequel il était possible de placer les machines. Il est également rappelé que cette réunion se tient dans un moment particulier – puisque des élections municipales seront réalisées en Mars 2019.

Une discussion s'ouvre autour de la signature du bail emphytéotique. Pour un participant, signer le bail, c'est s'engager sur le projet.

Un participant s'inquiète alors du reflet de l'opposition au projet dans les comptes-rendus et également dans l'étude d'impact. Il est rappelé qu'un cahier de concertation sera réalisé et reprendra l'ensemble des échanges et des apports de la concertation au projet. Il sera intégré dans l'étude d'impact comme une étude d'expertise paysagère, acoustique ou écologique.

Un participant explique qu'il y a un conflit d'intérêt car les animateurs de RESONANCES CFP sont payés par SIEMENS GAMESA. L'animateur rappelle que « *Nous ne sommes pas là pour dire qui est pour ou contre. Oui, nous sommes payés par SIEMENS-GAMESA mais cela ne nous empêche pas de chercher à être le plus impartial possible.* »

6 - Clôture de la réunion.

Le constat est que certains participants qui étaient opposés au projet le restent alors que d'autres continuent de le soutenir et à y voir un intérêt pour la commune. Force est de constater que le dialogue entre les uns et les autres est difficile, chacun restant sur sa position.

L'animateur rappelle que la présente réunion fera l'objet d'un compte-rendu rédigé par RESONANCES CFP qui sera envoyé par mail à tous les participants qui ont laissé leur adresse Internet en émargeant et que la prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le vendredi **13 novembre 2019 à 18h30 dans la salle communale de Nesle-La-Reposte**. Un travail sera réalisé sur les pistes possibles relatives aux mesures de compensation et d'accompagnement.

ANNEXE I – Questions posées

Il est précisé ici que éléments apportés ci-dessous contiennent des informations supplémentaires qui n'ont pas été fournies lors de l'atelier. Celles-ci visent à étoffer et approfondir ces différents thèmes afin qu'une information plus complète puisse être apportée aux destinataires de ce compte-rendu.

Projet

Les participants : « *Quelle va être la puissance des éoliennes qui seront installées ?* »

La puissance pour chaque machine évoluera entre 3,3 et 3,65 MW.

Le bruit

Les participants :

« *Si les éoliennes sont trop bruyantes, qu'est-ce qui se passe ? Devenons-nous mettre des doubles vitrages.* »

« *Le problème est qu'à La Bertine, il y a trop de bruit et les éoliennes sont bridées* »

Il est aujourd'hui reconnu qu'un bruit peut affecter les personnes qui y sont exposées. Les troubles peuvent être absents, légers, ou plus importants, selon le volume du bruit, la durée d'exposition au bruit, le moment de la journée où a lieu le bruit, la distance au lieu d'origine du bruit, la fréquence du bruit...

Les bruits qui émanent d'une éolienne en fonctionnement ont une origine soit :

- Mécanique, liée aux vibrations due à la rotation de l'arbre du rotor, ou soit
- Aérodynamique, induite par le passage du vent sur les pales ou de la pale devant le mât.

Les perturbations sonores ont diminué ces dernières années grâce à la fois, à l'amélioration technique des machines et à une meilleure prise en compte des impacts acoustiques au moment des études du projet. Actuellement, le bruit au pied d'une éolienne est de 55 dB (A)¹ et lorsqu'on s'éloigne de 500 m de la machine, il diminue à 35 dB (A) ce qui correspond au niveau sonore d'une conversation à voix basse.

Les émissions sonores des parcs éoliens sont régies par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux éoliennes soumises à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – ICPE. Ces dispositions reprennent pour l'essentiel celles qui prévalent dans la réglementation sur les bruits du voisinage², définies dans le code de la santé publique³. Cette réglementation est considérée par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail – AFSSET – comme « l'une des plus protectrices pour les riverains⁴ ».

Cette réglementation impose des limites : « Le bruit à l'extérieur du parc, dans les zones à émergence réglementée, dont les habitations, doit être inférieur à 35 dB (A). Pour un bruit

¹ dB (A) : décibel pondéré selon la courbe de pondération 'A'. Cette courbe attribue un poids relatif en fonction de la fréquence. La courbe de pondération 'A' a été établie pour des niveaux sonores de l'ordre de 60 dB.

² Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 et son arrêté d'application du 5 décembre 2006.

³ Articles R.1334-32 à R.1334-35 du Code de la santé publique.

⁴ Avis de l'AFSSET - mars 2008 - Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes.

ambiant supérieur à 35 dB (A) à l'extérieur des habitations, l'émergence⁵ du bruit doit être inférieure aux valeurs suivantes :

- 5 dB (A) pour la période de jour (7h - 22h),
- 3 dB (A) pour la période de nuit (22h - 7h).



Figure 3 : Illustration des niveaux émergences admissibles (source : Sixence Environnement, 2018)

L'acoustique du parc éolien fait l'objet d'une étude à part entière qui fait partie intégrante du dossier d'autorisation remis aux services de l'Etat. Cette étude, menée la plupart du temps par un bureau d'études spécialisé et indépendant du porteur de projet, suit un protocole précis et rigoureux :

- Des sonomètres sont installés dans des points remarquables – le plus souvent les habitations les plus proches – autour de la zone d'accueil du projet pour une période d'au moins 10 jours,

Ils enregistrent en continu le niveau sonore du site et permettent de dresser la cartographie acoustique du lieu.

- Simulation en laboratoire de l'impact acoustique du projet dans l'environnement sonore enregistré.

L'empreinte sonore du parc est ajoutée à la cartographie acoustique du lieu. Est ainsi pris en compte tous les projets éoliens construits, autorisés ou en instruction (ayant obtenu l'avis de la MRAE – Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) ainsi que les projets d'aménagement du territoire (voie SNCF, autoroute, ICPE – Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Le travail de simulation permet de constater si les seuils réglementaires seront dépassés ou pas lorsque le parc sera en fonctionnement. Si tel est le cas, plusieurs réponses techniques existent :

- Modification de l'implantation du parc,
- Installation de serrations sur les pales.

Des sortes de « peignes » inspirés des rapaces nocturnes, sont montés sur les pales. Ils en modifient les turbulences en bordure de pale et, par voie de conséquence, réduisent le niveau sonore de la machine.

- Mise en place d'un plan de bridage,

Un tel plan consiste à limiter la vitesse de rotation des pales sous certaines conditions de vent – vitesse, direction... –, voire, dans les cas extrêmes, à arrêter de la machine.

Un suivi acoustique est réalisé dans les 6 à 12 mois qui suivent la mise en service du parc. Ce suivi permet de s'assurer que les machines installées respectent bien les seuils réglementaires

⁵ L'émergence est une modification temporelle du niveau ambiant induite par l'apparition ou la disparition d'un bruit particulier. » AFNOR NF S 31 010 bruit de voisinage. En d'autres termes, l'émergence peut être comprise comme le bruit relatif supplémentaire autorisé par rapport au bruit ambiant.

et de la conformité du parc avec l'étude menée dans le dossier d'autorisation environnementale.

Si tel n'est pas le cas, les Services de l'Etat, la DREAL par l'intermédiaire de l'Inspecteur des Installations Classées, mettent en demeure la société qui exploite le parc de se mettre en conformité. Si elle ne le fait pas, le parc éolien peut être arrêté.

Paysage

Les participants :

« *Pourquoi les photomontages sont-ils faites en grand angle ?* »

Un photomontage pour un projet éolien est normé et doit répondre au protocole demandé par les services de l'Etat – notamment le service paysage de la DREAL.

Un photomontage doit permettre de se faire une opinion précise de la perception visuelle d'un parc éolien dans son environnement. Dans les dossiers d'autorisation de parc éolien, les photomontages sont réalisés dans les règles de l'art, selon une méthode rigoureuse qui a été clairement spécifiée par les services de l'Etat.

Les photomontages ont été réalisés selon la méthodologie⁶ suivante :

▪ Les prises de vue :

Les photographies sont réalisées avec un appareil photo numérique doté d'un capteur plein format (24x36 mm) de 20 Mpx et d'une focale fixe de 50 mm. L'appareil photo est monté sur une tête panoramique elle-même fixée sur un pied tripode.

Pour chaque point de vue, plusieurs séries de photographies sont réalisées en format portrait tous les 20° afin de réaliser un assemblage panoramique en projection cylindrique.

Les coordonnées GPS sont directement enregistrées dans les données EXIF des photographies, elles sont également relevées à l'aide d'un GPS. Les coordonnées de plusieurs points de repère altimétrique sont également relevées lors de la mission de terrain.

▪ La création des photos panoramiques :

L'assemblage des photographies en vue panoramique est réalisé à l'aide d'un logiciel spécialisé en projection cylindrique (AUTOPANO GIGA).

▪ La réalisation des photomontages :

Les photomontages sont réalisés avec le logiciel WindPRO en plusieurs étapes :

- ✓ Création du modèle numérique de terrain et insertion des éoliennes
- ✓ Superposition du modèle numérique et de la photographie panoramique
- ✓ Edition du photomontage

Afin de favoriser la compréhension des photomontages :

- Les rendus des éoliennes sont parfois forcés pour que l'on puisse les distinguer : la couleur utilisée est alors une couleur moins réaliste mais plus visible. Cela peut se traduire par une coloration plus foncée ou plus claire des éoliennes (qui ne seraient pas colorées ainsi dans la réalité) ;

⁶ Source : An Avel Energy, 2018.

- Pour une meilleure compréhension, les éoliennes sont numérotées et colorées en bleu quand elles ne sont pas visibles, masquées par un relief ou un autre obstacle visuel. »

Malgré tout le soin apporté à la réalisation des simulations visuelles, ces photomontages comportent certaines limites :

- L'absence de mouvement des éoliennes,
- Une déformation liée à la réalisation des panoramas,
- La possibilité de légère imprécision.

Economie

Les participants :

- « *Combien rapportent les 3 éoliennes de La Bertine ?* »

Le maire répond que cela apporte à la commune 6 900 € les 3 éoliennes.

- « *Pourquoi mettre les postes de livraison sur la parcelle communale ? Pourquoi ne pas acheter le terrain ?* »

Le porteur de projet explique qu'il peut mettre le poste de livraison sur une autre parcelle comme par exemple un terrain privé. Toutefois, il a été fait le choix de le mettre sur un terrain communal afin que le loyer alimente le budget de la commune de Nesle-La-Reposte.

Enfin, il n'est pas l'usage dans la profession d'acheter le terrain qui va accueillir les équipements d'un parc éolien.

- « *Nous allons avoir une dépréciation immobilière. Etes-vous prêts, la commune de Nesle-La-Reposte, à sacrifier une partie des recettes budgétaires simplement dans des actions judiciaires qui pourraient être entamées par des recours d'administrés sur la compensation de la perte immobilière enregistrées ?* »

La valeur d'un bien immobilier s'établit à partir de nombreux paramètres :

- Certains sont objectifs,
La localisation : en centre bourg ou en périphérie, la proximité des transports en commun ou pas, la surface habitable et le nombre de pièces, l'isolation...
- D'autres sont subjectifs.
L'attachement au bien, la beauté du paysage environnant...

D'autres critères rentrent également en ligne de compte comme la vitalité ou pas du marché local de l'immobilier, la tendance à la baisse ou à la hausse du prix de vente de l'immobilier...

S'agissant de l'implantation d'un parc éolien, le paysage est l'argument majoritairement mis en avant par les personnes qui craignent une dévalorisation des biens immobiliers situés près d'éoliennes. Et cette crainte est légitime car la maison représente souvent l'épargne – l'achat - d'une vie et est perçue comme une sécurité financière. Beaucoup d'enjeux affectifs sont attachés à la maison et sa valeur restera toujours sujette à discussion.

A l'opposé, d'autres personnes sont sensibles à ce qu'apporte un parc éolien au territoire. Il génère, entre autres, des retombées fiscales supplémentaires pour la commune qui peuvent être utilisées pour réaliser des projets qui bénéficient à la communauté.

Et comment prendre en compte dans l'estimation du bien les améliorations apportées au cadre de vie, liées aux retombées du parc pour le territoire ?

Dans la pratique, l'impact d'un parc éolien sur la valeur de l'immobilier environnant n'est pas facile à évaluer. Il existe cependant un certain nombre d'études indépendantes étrangères comme françaises sur le sujet qui apportent des éléments de réponses.

Globalement, ces études qui diffèrent par la méthode utilisée, l'échelle et localisation sur lesquelles elles portent, convergent pour conclure à un impact limité voire pas d'impact des parcs éoliens sur le prix des biens immobiliers et une perte systématique de 40% de la valeur du bien apparaît comme non justifiée.

Pour n'en citer que deux :

- Plus récemment, l'association Climat Energie Environnement mène une étude dans le Nord-Pas de Calais, étude dite de « Fruges ». Elle analyse les transactions immobilières sur une période de 7 années – 2000 à 2007 – centrées sur la date de mise en service d'un parc, soit 3 ans avant construction du parc, 1 an de chantier et 3 ans en exploitation. L'étude montre que le volume de transactions pour les terrains à bâtir a augmenté sans baisse significative du prix au m² et que le nombre de logements autorisés a également augmenté.
- Une étude belge⁷ datant de 2006 apporte un autre éclairage sur la dépréciation des biens immobilier à proximité d'un parc éolien. Elle reconnaît que « l'annonce d'un projet éolien peut avoir un effet dépréciateur à court terme sur la valeur immobilière locale » et constate des effets similaires pour les projets d'infrastructures publiques – autoroutes, lignes hautes tensions, etc. qui « restent limités dans le temps ». En effet, l'étude affirme que lorsque le parc éolien est en fonctionnement, l'immobilier reprend par la suite le cours du marché.

Enfin, il est proposé aux participants de se connecter à leur compte fiscal sur impot.gouv.fr, de cliquer sur l'onglet Données Publiques et d'aller dans la rubrique Rechercher des Transactions Immobilières. Selon la localité, est indiqué le prix des maisons vendus, selon un espace-temps donné. Chacun peut ainsi observer si une dévalorisation est réalisée lorsqu'un parc éolien est construit.

⁷ Source : Fédération Royale des Notaires Belges/Bureau d'expertise Devadder, 2006.



ANNEXE II – Lettre d’engagement



Nom	Jérémy Gauthier Solutions & Développement de parcs éoliens	Mairie de Nesle-la-Reposte 1 Rue d'En Haut 51120 NESLE LA REPOSTE
Téléphone	04 72 79 47 09	
Email	jeremy.gauthier@siemensgamesa.com	
Date	04/11/2019	

Projet éolien à Nesle-la-Reposte - Lettre d'Engagements

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Dans le cadre du projet éolien développé par Siemens Gamesa Renewable Energy France sur le territoire de votre Commune, nous avons engagé une démarche de concertation avec les habitants. Suite aux différents ateliers organisés, nous avons identifié plusieurs points et souhaitons dès à présent nous engager sur un certain nombre de mesures.

- 1) Notre société prendra soin de **limiter le nombre d'éoliennes implantées sur le territoire de votre Commune à un maximum de 5 éoliennes.**
- 2) Afin de limiter l'impact paysager et par souci de cohérence avec les parcs éoliens voisins, **le modèle d'éoliennes retenu aura une hauteur maximale en bout de pale de 150 mètres.**
- 3) Concernant l'impact acoustique des éoliennes, notre société s'engage à communiquer au Conseil Municipal de votre Commune **les résultats de l'étude acoustique effectuée sur l'implantation finale du projet.**
Nous nous engageons par ailleurs à **installer un module d'atténuation de bruit des pales,** une technologie développée par le groupe Siemens Gamesa.
Enfin, et afin de s'assurer que le parc éolien respecte les réglementations en vigueur, la société s'engage à **réaliser une campagne acoustique de réception dès la première année qui suit la mise en service.**
- 4) L'article L. 553-1, alinéa 5, du Code de l'environnement prévoit, concernant l'implantation d'éoliennes terrestre, que :
« La délivrance de l'autorisation d'exploiter est subordonnée au respect d'une distance d'éloignement entre les installations et les constructions à usage d'habitation, les immeubles habités et les zones destinées à l'habitation définies dans les documents d'urbanisme en

Siemens Gamesa Renewable Energy France

97 allée Alexandre Borodine
Immeuble Cèdre 3
69 800 Saint Priest

Tel: 04 72 79 47 05
www.siemensgamesa.com

vigueur à la date de publication de la même loi, appréciée au regard de l'étude d'impact prévue à l'article L. 122-1. Elle est au minimum fixée à 500 mètres ».

Cet article codifie notamment l'article 3 de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. Selon cet article 3, ces « installations » sont implantées de telle sorte que les aérogénérateurs soient situés à une distance minimale de « 500 mètres de toute construction à usage d'habitation, de tout immeuble habité ou de toute zone destinée à l'habitation telle que définie dans les documents d'urbanisme opposables en vigueur au 13 juillet 2010. [...] Cette distance est mesurée à partir de la base du mât de chaque aérogénérateur ».

Dans le cadre du projet éolien développé sur le territoire de votre Commune, notre société souhaite aller au-delà de cette réglementation. Nous nous engageons à **respecter une distance minimale de 1100 mètres entre toute éolienne du projet éolien et tout bâtiment à usage d'habitation sur le territoire de votre Commune.**

Cette distance minimale se calcule à vol d'oiseau, en ligne droite, entre la base du mât de chaque éolienne et le parement extérieur de tout bâtiment à usage d'habitation.

Un bâtiment à usage d'habitation est défini, dans cet engagement, comme une construction à usage d'habitation existant au jour des présentes.

Pour éviter tout doute, cet engagement ne peut remplacer le cadre juridique existant à ce jour, rappelé ci-dessus, auquel il peut s'ajouter mais ne peut pas déroger. Ainsi, même si le cadre légal rappelé ci-dessus nous permettait d'implanter une éolienne, nous nous en abstiendrions pourtant dès lors que les conditions de notre engagement ne seraient pas également respectées.

Siemens Gamesa Renewable Energy France prend ces engagements au profit de votre Commune, ainsi que de chacun de ses habitants, actuels comme à venir.

Siemens Gamesa Renewable Energy France s'engage à faire reprendre ces engagements par toute société qui serait créée spécialement pour le projet éolien.

Au nom et pour le compte de Siemens Gamesa Renewable Energy France, que je représente.

Le 08/11/2019, à Saint-Priest,
Delphine HENRI

IV. Groupe de travail sur le thème « *Mesure d'accompagnement* »

IV.1. Compte-rendu



Compte rendu

Groupe de Travail 3
Vendredi 13 décembre 2019

**Parc éolien de
Nesle-La-Reposte
développé par**

SIEMENS Gamesa

Préambule

Siemens Gamesa développe un projet de parc éolien sur les territoires des communes de Nesle-la-Reposte et de Les Essarts-le-Vicomte qui font partie de la Communauté de Communes de Sézanne – Sud-Ouest Marnais dans le département de la Marne – Région Grand-Est.

Siemens Gamesa est un acteur de premier plan, français, dans le domaine de l'éolien, présent sur l'ensemble du cycle de vie d'un parc éolien. Ses équipes développent le projet, fournissent les machines, construisent le parc et en assurent la maintenance pendant toute la durée de son exploitation à partir de la base de maintenance la plus proche.

Ses chefs de projet s'attachent à mettre en place des démarches de concertation qui aident à préparer certaines décisions qu'ils auront à prendre sur le projet avec toutes les personnes qui se sentent concernées et ont envie de s'impliquer dans la vie de leur territoire ; celles-ci apportant leur connaissance fine du territoire au projet.

La concertation du projet de Nesle-la-Reposte

Siemens Gamesa a été intéressée par l'approche de la concertation développée par **Résonances CFP**. Elle l'a mandatée pour concevoir puis animer celle du projet du parc éolien de Nesle-la-Reposte.

Siemens Gamesa et **Résonances CFP** conviennent d'une concertation en deux temps.
Résonances CFP :

- ① intervient pour la première fois en avril 2019 sur le territoire pour des entretiens,
- ② anime ensuite un groupe de travail d'une quinzaine de personnes ainsi qu'une réunion publique pour rendre compte du travail effectué par le groupe de travail aux habitants de Nesle-la-Reposte.
 - ❶ Groupe de Travail 1 – vendredi 11 octobre 2019,
Cet atelier visait à faire découvrir le projet aux participants : la découverte du site, le planning du projet... Le porteur du projet a répondu à de nombreuses questions sur le projet en lui-même et sur l'éolien, en général.
 - ❷ Groupe de Travail 2 – lundi 28 octobre 2019,
L'objectif de l'atelier était de comprendre ce qui était acceptable pour les participants en termes d'implantation, i.e., les paramètres les plus importants à prendre en compte au moment du choix de l'implantation du futur parc.
 - ❸ Réunion publique – vendredi 22 novembre 2019,
Cette réunion, ouverte à tous les habitants de Nesle-La-Reposte, avait pour but d'informer du projet et de présenter l'implantation retenue pour le parc éolien de Nesle-La-Reposte.
 - ❹ Groupe de Travail 3 – vendredi 13 novembre 2019.
Cet atelier, le dernier de la concertation, est l'objet du présent compte-rendu.

Le groupe de travail 3

Le groupe de travail s'est réuni pour un 3^{ème} atelier de travail le vendredi 13 décembre à 18h30 dans la salle municipale de la commune de Nesle-la-Reposte, attenante à la Mairie.

Cet atelier avait pour objet de :

- faciliter la rencontre et les échanges directs entre le porteur de projets et les participants, les habitants de Nesle-la-Reposte,
- initier une première réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet de parc éolien.

Les mesures d'accompagnement sont des projets financés par la commune à partir de des revenus du parc éolien qu'elle perçoit lorsque celui-ci est en exploitation. Les participants vivent leur territoire et sont à même de suggérer des projets les mieux adaptés à leur lieu de vie.

Les participants au groupe de travail avaient connaissance de l'atelier par :

- le compte-rendu de l'atelier précédent,
- un mail de rappel qui leur a été envoyé le matin même.

L'atelier est animé à la fois par :

- **Siemens Gamesa**, le porteur de projets,
Jérémy Gauthier, responsable du projet de parc éolien de Nesle-la-Reposte.
Laurine Silberman, chef de projets.
- **Résonances CFP** pour l'animation de l'atelier.
Delphine Claux, facilitatrice technique,
Dominique Druge, facilitateur.

A leur arrivée, les participants sont invités à laisser une trace de leur passage à l'atelier en renseignant la feuille de présence prévue à cet effet, avec leur nom, prénom et adresse mail¹ principalement. Dans les faits, 12 personnes ont renseigné la feuille de présence et 8 d'entre elles ont laissé une adresse mail.

L'atelier a duré 2h00 environ et il a été suivi d'un verre.

Le déroulement de l'atelier de concertation

L'atelier se déroule en quatre temps :

- ① le lancement de l'atelier,
- ② le travail en petits groupes et sa restitution en groupe plénier,
- ③ la suite du projet,
- ③ la clôture de l'atelier.

¹ L'adresse mail est utilisée pour envoyer aux participants le compte-rendu qui est fait de l'atelier.

1. Le lancement de l'atelier

Une participante, adjointe à la mairie de Nesle-la-Reposte, demande la parole et excuse le maire de la commune pour son absence à l'atelier pour raison personnelle. Contrairement aux ateliers précédents, il ne sera pas présent ni pour le lancement, ni pour la clôture de l'atelier.

Dominique Druge reprend la parole :

- il remercie les participants de leur présence à l'atelier,
- il présente les animateurs de l'atelier,
- il situe ce 3^{ème} atelier dans le processus global de concertation du projet,
Cet atelier clôture les ateliers de concertation prévus sur le projet de Nesle-la-Reposte. Il fait suite au second atelier et à la réunion publique qui se sont tenus respectivement les 28 octobre et 22 novembre derniers.
- il poursuit en invitant les participants à démarrer le travail en petits groupes.
Compte-tenu de l'expérience de l'atelier précédent², il offre deux possibilités aux participants :
 - soit de démarrer une première réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet autour de *Laurine Silberman* et de *Delphine Claux*,
 - soit de rejoindre *Jérémy Gauthier* pour échanger avec lui sur le projet.
Pour anticiper, *Jérémy Gauthier* a préparé :
 - ✓ une carte des contraintes aéronautiques à prendre en compte au niveau de la France,
 - ✓ une carte présentant une variante non retenue pour le parc futur éolien de Nesle-la-Reposte,
Les principales contraintes respectées par cette variante sont une distance de 200 mètres aux bois, une distance de 150 mètres aux routes départementales et une distance de 800 mètres aux premières habitations.
 - ✓ une carte présentant la variante retenue pour le projet.

Il est rapidement interrompu par un participant qui demande un temps avant le travail en petit groupe pour approuver le procès-verbal de l'atelier précédent. Un autre participant renchérit en rappelant que c'est comme cela que l'on procède dans les conseils d'administration.

Dominique Druge précise que les ateliers font l'objet d'un compte-rendu envoyé à tous les participants qui inscrivent leur adresse mail sur la feuille de présence et que le groupe de travail n'est pas un "conseil d'administration". Il rappelle que les participants ont toute latitude pour faire des remarques sur un compte-rendu par mail, en utilisant l'adresse mail utilisée pour leur transmettre le compte-rendu³.

² L'atelier précédent portait sur l'implantation du futur parc éolien de Nesle-la-Reposte. Les participants se sont scindés en deux groupes, l'un qui a travaillé sur le thème de l'atelier, l'autre qui regroupait des personnes opposées au projet, a refusé le travail proposé et a longuement échangé avec le responsable du projet.

³ contact@resonances-cfp.fr.

2. Le travail en petits groupes et sa restitution en groupé plénier

Les participants se répartissent en 2 petits groupes :

- l'un⁴ pour réfléchir à des pistes pour des mesures d'accompagnement adaptées au territoire, et
- l'autre⁵ pour échanger avec le responsable du projet.

Il est à noter qu'une participante, également conseillère municipale à Nesle-la-Reposte, ne rejoindra aucun des deux petits groupes, elle passera une grande partie de l'atelier assise sur une chaise positionnée à égale distance des deux petits groupes.

GROUPE 1

Ce groupe est animé par *Laurine Silberman* et *Delphine Claux* et comprend **4** personnes qui sont rapidement rejointes par 2 participants qui avaient au préalable rejoint l'autre groupe.

Les animatrices rappellent ce que sont les mesures d'accompagnement et les distinguent des mesures compensatoires :

- les *mesures d'accompagnement* sont des projets financés par la commune à partir de des revenus du parc éolien qu'elle perçoit lorsque celui-ci est en exploitation.
Ces mesures sont censées bénéficier à la collectivité et améliorer la qualité de vie des habitants. La commune décide d'une ou plusieurs mesures en fonction des problématiques locales.
Le futur parc éolien de Nesle-la-Reposte générera des revenus pour la commune à partir des retombées fiscales du parc éolien d'une part, et du loyer payé pour le foncier communal sur lequel le poste de livraison sera installé, d'autre part.
- les *mesures compensatoires* apportent une contrepartie positive aux impacts négatifs du parc éolien.
Ces mesures visent à conserver globalement la qualité environnementale des milieux naturels. Elles sont obligatoires⁶ et entièrement à la charge du porteur du projet.

Pour faciliter leur réflexion, les participants ont à leur disposition une carte, au format A3, du département de la Marne répertoriant les parcs que la société **Siemens Gamesa** a développés, avec pour chacun d'eux, les mesures d'accompagnement qui ont été réalisées par les communes d'accueil du projet.

Les participants proposent 6 pistes pour des mesures d'accompagnement :

① la plantation de haies,

Il s'agit de réduire l'impact paysager des éoliennes pour les maisons qui seront le plus en vue du futur parc éolien. Ceci sera étudié au cas par cas lors un rendez-vous avec chaque habitant concerné pour définir avec lui le type d'arbre qu'il souhaite, leur hauteur...

Plusieurs pépiniéristes ont été identifiés à proximité :

- les **Pépinières l'Orme Montferrat** à Courtacon en Seine et Marne,
- les **Pépinières Guillaumet** à Meilleray en Seine et Marne,
- les **Pépinières Beatrice François** à La Saulsotte dans la Marne.

Un participant du groupe partage qu'avec la mise en place d'une haie, il ne voit plus que le haut des pales des éoliennes du parc de la Bertine.

⁴ Nommé groupe 1 dans la suite de ce compte-rendu.

⁵ Nommé groupe 2 dans la suite de ce compte-rendu.

⁶ Ces mesures sont chiffrées et apparaissent dans le dossier déposé auprès des services de l'État.

- ② la réalisation de l'assainissement pluvial,
« *C'est un gros morceau !* »
- ③ la réfection des voiries de la commune,
Il s'agit de rénover les chemins et les routes qui ne sont pas entretenues par la communauté de communes et qui sont, par conséquent, à la charge de la commune.
- ④ la liaison entre les massifs forestiers autour de Nesle-la-Reposte,
L'idée est de créer un « *parcours logique* » entre les forêts du territoire.
Un participant pose la question de la compatibilité d'un parc éolien avec un espace forestier : « *Peut-on coupler éolien et agroforesterie ?* » Il précise que, dans la pratique, un parc éolien et un espace forestier ne peuvent pas cohabiter et que, pour lui, un projet d'agroforesterie a plus de sens qu'un projet de parc éolien. Il informe les participants que l'Allemagne « *met actuellement tout sur le forestier* » et « *a mis l'éolien en veilleuse.* »
Il n'est pas possible de planter des arbres aux abords immédiats des éoliennes, les bureaux d'études écologiques préconisent une distance minimale de 200 mètres aux boisements, notamment à cause du risque de collision entre les oiseaux et les chauves-souris et les éoliennes.
- ⑤ la création d'une réserve d'eau,
Un participant explique que les bornes d'incendie de la commune fonctionnent mais ne répondent pas à ce qui est demandé par le centre CPI.
- ⑥ le lancement de la 2^{ème} tranche de travaux de l'église du village.
Il s'agit de poursuivre les travaux de l'église. Une 1^{ère} tranche de travaux, pour laquelle les retombées financières du parc de la Bertine ont participé au financement, va bientôt démarrer.
Un participant exprime qu'« *il n'y a pas besoin de l'éolien pour refaire l'église. L'État peut aider* » car des subventions existent pour ce type de travaux.

Un participant évoque d'installer d'une « mini-centrale hydraulique » sur la Nauxe. D'autres participants du groupe se montrent réticents compte-tenu de la largeur du ruisseau. Pour eux, un tel projet n'est pas réaliste.

Par dérision, dit-il, un participant propose, quant à lui, de planter des mimosas dans des bacs à fleurs devant la mairie de Nesle-la-Reposte.

GROUPE 2

Ce groupe est animé par *Jérémy Gauthier* et comprend, après le départ de deux personnes pour l'autre petit groupe, 5 participants. Ce groupe, constitué de personnes qui se disent opposées à l'installation d'un nouveau parc sur le territoire de la commune, ne souhaite pas travailler sur les mesures d'accompagnement du projet et préfère un échange direct avec le responsable du projet.

Tout de suite, un participant interpelle le responsable sur les comptes-rendus :

- il pointe deux erreurs dans le compte-rendu de l'atelier précédent,
 - ① le compte-rendu fait état, page 9, de 8 participants dans le groupe 1 alors que le groupe comptait 9 personnes.
 - ② il regrette que le compte-rendu, page 11, ne contienne pas de photo de la zone d'étude du projet sans éolienne.
Les participants du groupe 1 ont implanté des éoliennes et leurs différentes variantes apparaissent sous forme de photos dans le compte-rendu.
Les participants du groupe 2 qui s'opposaient au projet, n'ont pas travaillé sur une implantation du projet et aucune photo n'apparaît dans le compte-rendu pour en rendre compte.

- il dit ne faire pas confiance aux données qui lui sont transmises dans le cadre de la concertation « suite à l'erreur de communication sur le démantèlement. »

Les principaux thèmes abordés avec le responsable de projet sont :

- l'implantation retenue pour le futur parc éolien de Nesle-la-Reposte,
Jérémy Gauthier présente une carte de l'implantation retenue pour le projet et revient sur les contraintes qui ont amené à une telle implantation :
 - le « cahier des charges » du maire de la commune de Nesle-la-Reposte,
Ce « cahier des charges » porte sur 4 points :
 - ✓ un maximum de 5 éoliennes sur le territoire de la commune de Nesle-la-Reposte,
 - ✓ une distance minimale de 800 mètres aux habitations les plus proches,
 - ✓ une attention particulière portée à l'acoustique,
 - ✓ une hauteur maximale des éoliennes de 150 mètres de haut en bout de pale.
L'implantation retenue pour le projet respecte et excède ce « cahier des charges », la distance aux premières habitations est de 1.100 mètres.
 - la volonté d'implanter une éolienne sur la commune de Les Essarts-le-Vicomte,
 - une distance tampon de 200 mètres aux boisements,
 - une distance inter-éolienne régulière, et
 - un placement des machines le plus proche possible des chemins d'exploitation.

Les participants réagissent à cette implantation :

- pour certains, les éoliennes sont trop nombreuses et trop grandes,
Le parc envisagé compte deux fois plus d'éoliennes que le parc de la Bertine et le village de Nesle-la-Reposte est « *sous le vent !* »
 - un participant trouve que :
 - ✓ les éoliennes de la ligne nord, celles situées à la limite de la commune de Les Essarts-le-Vicomte sont « *acceptables* »,
 - ✓ celles de la ligne sud sont trop proches du bourg de Nesle-la-Reposte.
 - une participante partage qu'elle verra le parc depuis sa cuisine et que 1.100 mètres est trop proche des premières habitations.
- le bruit des machines,
Les participants expriment la crainte d'entendre le nouveau parc depuis chez eux. Le responsable de projet explique le bruit des machines n'est pas proportionnel à leur puissance. Les fabricants de machines ont réalisé des progrès techniques et « *ce n'est pas parce que les éoliennes envisagées pour le projet sont plus puissantes que celles du parc de la Bertine, qu'elles seront automatiquement plus bruyantes.* »
Il confie sa difficulté à parler de ce sujet avec les habitants du territoire tant que les résultats de l'étude acoustique ne sont pas connus. De plus, il comprend que les habitants sont avant tout intéressés à connaître l'impact sonore du projet au niveau de leurs maisons et moins à avoir les données de laboratoire.
 - la répartition des parcs éoliens sur le territoire national,
Les participants reviennent sur l'injustice qu'ils ressentent quant à la répartition des parcs éoliens sur le territoire national. Ils disent ne pas comprendre que certains territoires n'accueillent aucune éolienne alors que d'autres en abritent beaucoup. Ils mettent en avant le nombre d'éoliennes déjà implantées sur le territoire de leur communauté de communes alors qu'il n'y en a aucune autour de Provins !
Le responsable de projet explique que tous les territoires ne sont pas propices à recevoir des éoliennes. A titre d'exemple, il présente la carte des contraintes aéronautiques françaises et rappelle également toutes les contraintes liées à l'environnement.

- les grues cendrées.

Un participant fait remarquer que les grues cendrées qui survolent le territoire en période de migration avaient l'habitude de se poser à la Bertine.

Jérémy Gauthier explique que le futur parc éolien a fait l'objet d'une étude écologique et que la grue cendrée n'est pas une espèce particulièrement sensible aux éoliennes, elles volent à une hauteur supérieure à celle des éoliennes. Il rajoute que les couloirs importants de migration des grues cendrées se situent plus à l'est du département, vers le lac du Der et que pour cette raison, il y est impossible d'implanter un parc éolien à cet endroit.

GROUPE PLENIER

Chaque petit groupe désigne un rapporteur, autre que l'animateur, qui partage le travail qui vient d'être fait dans son petit groupe, aux autres participants de l'atelier.

Pour le groupe 1, le rapporteur liste les six pistes de mesures d'accompagnement adaptées au territoire auxquelles les participants du groupe ont pensé.

Pour le groupe 2, le rapporteur résume les échanges qui ont eu lieu avec le responsable du projet : « À cette table, nous n'avons pas parlé des mesures d'accompagnement, nous sommes revenus sur le contenu géographique du projet. Nous avons pu exprimer ce qui n'a jamais été pris en compte jusque-là dans le projet : la distance des machines, le nombre des machines... Nous avons également exprimé le fait que si nous avions été vraiment consultés, ce plan – L'IMPLANTATION DU PROJET – avec ses éoliennes qui est simplement le fruit de la volonté des propriétaires, d'une partie de la municipalité et du promoteur ne serait pas passé. » Il résume sa position par : « On n'a pas été consulté, enfin on peut discuter sur l'implantation du parc et le projet actuel est inacceptable. »

3. La suite du projet

La parole est ensuite donnée à *Jérémy Gauthier* qui explique ce qui va s'ensuivre sur le projet⁷ :

- ① l'implantation du futur parc éolien est envoyée aux bureaux d'études pour qu'ils finalisent les études du projet :
 - étude paysagère,
Le bureau d'étude réalise une quarantaine de photomontages ainsi qu'une étude d'encerclement qui étudie le point de vue de chaque bourg autour de la zone d'études du projet sur le futur parc éolien.
Un participant demande si « l'on a à faire à un cas d'encerclement aggravé ? » Même si les résultats de l'étude d'encerclement ne sont pas encore connus, le responsable de projet précise qu'« a priori, il n'y aura pas encerclement aggravé. »
 - étude acoustique,
Le bureau d'études « est venu sur site au mois de septembre pour "écouter" le territoire. Avec l'implantation des éoliennes, il détermine le bruit supplémentaire dû au parc pour les habitations les plus proches et propose, le cas échéant, un plan de bridage. Le bruit ainsi que le plan de bridage dépendent de la direction du vent. »
 - étude écologique,
Le bureau d'études s'assure du moindre impact au niveau de la faune et de la flore.
Un participant demande d'être particulièrement attentif au niveau des chauves-souris.

⁷ Laurine Silberman note sur un tableau papier les éléments clés partagé au groupe de travail par *Jérémy Gauthier*.

- étude de danger.
« Cette étude liste pour chaque éolienne les différents risques ou accidents qui peuvent se produire. Si les résultats de cette étude ne sont pas acceptables, l'implantation du parc sera modifiée. »

Même si théoriquement, ce travail des différents bureaux d'étude peut amener à une modification de l'implantation du futur parc éolien, il est fort peu probable que ce soit le cas, l'implantation proposée a été faite en relation avec ces bureaux d'études.

- ② les accès au futur parc sont étudiés,
Il s'agit d'envisager le sens des plates-formes de chaque éolienne, le tracé des accès au futur parc, le cheminement des tranchées pour les câbles... Ce travail se fait en concertation avec les propriétaires et les exploitants agricoles des terrains. A la suite de ce travail, une équipe de génie civil interviendra sur le site pour tracer l'emplacement de ces équipements.
- ③ la **Société de Projet Véhicule – SPV** – est créée,
Ceci demande de baptiser le futur parc éolien et de lui donner un nom.
Un participant propose d'appeler le parc éolien de Nesle-la-Reposte, « *Désiré*. »
- ④ le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale est en cours de finalisation.
Cela demande encore de la rédaction de la part du porteur du projet. Ce dossier intégrera le cahier de concertation qui sera rédigé par **Résonances CFP**.
Siemens Gamesa prévoit de déposer le dossier du projet au 1^{er} trimestre 2020.

Le responsable du projet rajoute qu'il lui reste également à définir la communication concernant le projet à faire à destination des habitants de la commune. Il est interpellé par une participante, conseillère municipale : « *Est-ce que vous discuterez en conseil municipal de l'information qui sera faite auprès des habitants du village ou pas ? Jusqu'à maintenant vous – SIEMENS GAMESA – n'avez fait qu'une seule réunion en conseil municipal, vous avez surtout fait des réunions où il n'y avait pas tous les conseillers municipaux.* » l'échange qui s'ensuit amène à dire qu'il n'y a pas besoin d'une délibération du conseil municipal pour traiter de ce point et que l'interlocuteur privilégié de **Siemens Gamesa** sur le projet a été et reste le maire de la commune.

Jérémy Gauthier donne ensuite quelques indications sur le calendrier du projet :

- « *après le dépôt du dossier du projet, il faut prévoir environ neuf mois pour que l'administration fasse un retour* »,
« *Neuf projets sur dix font l'objet d'une demande de compléments et là, il faut compter un délai de trois à six mois pour répondre.* »
- l'administration met ensuite du temps pour donner la recevabilité, et
- le dossier rentre en instruction.
« *Un panel de services de l'État sont consultés pour émettre un avis sur le dossier.* »
« *C'est le moment où il y a l'enquête publique. Il paraît illusoire qu'elle se tienne en 2020.* »

Un participant demande si les dossiers seront disponibles une fois le dossier déposé. « *À partir du moment où le projet est jugé recevable, les données et les études sont accessibles. Au moment de l'enquête publique, le dossier est disponible sur le site internet de la préfecture. Concernant les données de suivi, la DREAL a prévu de mettre en ligne sur Internet une plate-forme qui permettrait d'avoir accès à ces documents. A ce jour, elle n'existe pas encore, les documents sont accessibles sur simple demande et les associations ne s'en privent pas !* »

- « Une fois que le projet est autorisé, deux études sont lancées :
- une étude géotechnique pour connaître les caractéristiques du sol afin pouvoir dimensionner la fondation, et
Un forage au droit de chaque éolienne est réalisé pour le dimensionnement chaque fondation.
 - une étude sur les drains de façon à ne pas interférer avec le réseau de drainage. »

4. La clôture de l'atelier

La parole est donnée à chaque participant pour qu'il s'exprime sur son vécu de la soirée.

QUELQUES PARTAGES DE PARTICIPANT

« Moi je reste sur ma position, je trouve intéressant d'avoir le revenu des éoliennes et il faut prendre le train en marche. »

« Ce n'est pas correct qu'un compte rendu ne soit pas approuvé. Sachez que nous serons les plus présents possibles pour faire arrêter ou faire reculer au maximum ce projet. »

« Je ne suis pas forcément contre les éoliennes mais il y a forcément une distance minimale à respecter. Si le projet se fait, je ne pourrais pas rester à Nesle, je ne vais pas me battre. J'ai toujours eu dans la tête de respecter ce que les gens de Nesle veulent faire. J'ai dit au maire de faire une consultation pour savoir ce que les gens veulent. Ce que je reproche, c'est qu'une décision ait été prise sans consulter les gens de Nesle. »

« Le problème par rapport aux personnes qui sont opposées, c'est que les choses n'ont pas été clairement posées dès le début. Elles n'ont pas affirmé qu'en aucun cas elles ne voudraient des éoliennes. Je suis pour le projet car c'est un projet qui limite les dégâts. C'est un projet qui n'est pas trop important. »

« Depuis le début, je suis contre. J'accepte ce qui a été dit, on aurait dû consulter la population avant de commencer quoi que ce soit. Je veux également dire à certaines personnes que je ne suis pas une girouette ! »

« Moi, je suis venue dans un beau petit village et je trouve dommage que les gens commencent à s'entretuer. Je vais avoir ça devant ma fenêtre et je ne suis pas tellement d'accord. J'ai ma cuisine qui donne sur les champs, et c'est très agréable de voir les champs. »

« Je trouve dommage qu'on n'arrive plus à communiquer les uns avec les autres simplement parce que les gens n'ont pas été écoutés et qu'ils n'ont pas été libres de s'exprimer. On pourrait s'expliquer sans se faire des reproches sans arrêt. »

« J'ai cru comprendre que la région Grand-Est avait atteint l'objectif qui lui avait été imparti. Il va falloir qu'on s'associe tous pour pouvoir s'en sortir par rapport à ça. On est dans une société où il y a plusieurs façons de lutter contre le changement climatique et on a 10 ans pour le faire. Dans 10 ans, ça risque de chauffer, on n'aura même plus le temps de se parler ! »

« À Nogent, au départ, les gens ont manifesté contre la centrale nucléaire et aujourd'hui ils ont changé d'avis. Il y a des industries qui se sont implantées. Et le danger de la centrale nucléaire par rapport à cinq éoliennes ? il n'y a pas photo, si ça pète, on est tous mort. Une éolienne peut tomber, on entendra un petit bruit et c'est tout. »

*Dominique Druge remercie ensuite les participants au nom de **Siemens Gamesa**, **Jérémy Gauthier** et **Laurine Silberman**, et de **Résonances CPF**, **Delphine Claux** et lui-même, pour leur contribution aux trois ateliers de concertation auxquels le groupe de travail a participé. Il explique que **Résonances CPF** a le souci constant, pendant la concertation, d'apporter une « *information juste* » et que, dans le domaine de l'éolien, ce n'est pas facile : la trouver est compliqué, la dire est compliqué et qu'elle soit entendue comme tel est compliqué également, car chacun la reçoit à travers ses filtres, ses passions...*

A titre personnel, il remercie les participants pour le plaisir qu'il a eu à animer les quatre soirées de concertation. Il se dit attaché « à ce que les personnes arrivent à se parler et que les choses puissent être dites. » « Je m'aperçois que c'est un exercice lui aussi compliqué : ce n'est pas toujours marrant, on se fait couper la parole, on se fait reprendre, on entend des « conneries » et on apprend aussi des choses intéressantes. Une concertation, c'est un peu tout ça ! »

Il termine en rappelant aux participants qu'un compte-rendu de l'atelier sera fait sous un mois environ et qu'il sera envoyé par mail à tous les participants qui ont laissé leur adresse mail sur la feuille de présence. Il invite les participants à continuer les échanges entre eux ou avec le porteur du projet, **Siemens Gamesa**, autour d'un verre.



V. Exposition publique – Les-Essarts-Le-Vicomte

V.1. Flyer

Projet éolien des Champeaux

Sur les communes de
Nesle-la-Reposte et Les Essarts-le-Vicomte

Exposition Publique

■ **Jeudi 20 février**
de 16h à 20h

Mairie des Essarts-le-Vicomte
Rue de Bouchy
51310 Les Essarts-le-Vicomte

SIEMENS Gamesa
RENEWABLE ENERGY



Compte rendu

Exposition publique
Jeudi 20 février 2020

Projet éolien développé par

SIEMENS Gamesa

Communes de Nesle-la
Reposte et Les-Essarts-le-
Vicomte

1. Préambule

La société SIEMENS-GAMESA travaille à la réalisation d'un projet de parc éolien sur le territoire des communes de Nesle-La-Reposte et Les Essarts le Vicomte dans le département de la Marne.

Le groupe SIEMENS-GAMESA est un acteur mondial dans le domaine de l'éolien, présent sur l'ensemble du cycle de vie d'un parc éolien. Ses activités débutent dès la conception du projet avec son équipe de développement, puis avec la fourniture des machines, en tant que fabricant d'éoliennes. Il réalise ensuite la maîtrise d'œuvre avec la construction du parc éolien et est présent pendant toute la durée d'exploitation pour réaliser la maintenance du parc éolien à partir d'une de leurs bases de maintenance réparties sur l'ensemble du pays.

Localement, il mène des actions de pédagogie et de sensibilisation aux enjeux du développement durable. Les chefs de projets animent la concertation sur le terrain avec les acteurs locaux afin de concevoir un projet intégré au territoire, dans le respect des sensibilités spécifiques de chaque site étudié.

2. La concertation sur le projet

Sur ce projet de parc éolien, le groupe SIEMENS-GAMESA a mandaté la société RESONANCES CFP pour concevoir puis animer la concertation du projet.

Cette concertation se déroule pendant la phase d'études du projet. Elle sert à préparer des décisions qui seront prises par le développeur concernant le projet.

Les sociétés SIEMENS-GAMESA et RESONANCES CFP ont convenu d'une concertation en trois temps :

- Une écoute du territoire avec des personnes, associations ou institutions en lien avec le territoire qui portent un avis motivé par rapport au futur parc éolien, qu'elles soient en faveur ou qu'elles s'opposent au projet ou à l'énergie éolienne. Ainsi, la société RESONANCES CFP est intervenue sur le territoire le jeudi 04 avril 2019 ;
 - Associée à une phase de concertation, ouverte à un groupe de travail d'une quinzaine de personnes dont trois habitants de Les-Essarts-Le-Vicomte :
- ① La première réunion du groupe de travail s'est tenue le vendredi 11 octobre 2019 et avait pour thème la « *Découverte du projet* ». Il a été présenté comment le site a été découvert, le planning de développement du projet. Elle a permis également de répondre à de nombreuses questions sur le projet en lui-même et sur l'éolien, en général.
 - ② La deuxième réunion du groupe de travail s'est tenue le lundi 28 octobre 2019. Le thème était l'« *Implantation du projet* ». Il était proposé aux participants de réfléchir sur la meilleure implantation possible des éoliennes sur le territoire.
 - ③ La troisième réunion de groupe a eu lieu le vendredi 13 décembre 2019. L'objet du travail en groupe était sur les Mesures d'Accompagnement,

- Associée à une réunion d'information :
- ① Sous la forme d'une réunion publique, ouverte à tous les habitants de Nesle-La-Reposte, qui s'est tenue le vendredi 22 novembre 2019 ;
- ② Sous la forme d'une exposition publique, ouverte à tous les habitants de Les Essarts-Le-Vicomte, qui s'est tenue le jeudi 20 février 2020, objet du présent compte-rendu.

3. Présentation de l'exposition publique

L'exposition publique s'est déroulée le jeudi 20 février 2020 de 16h00 à 20h00 dans la salle municipale de la commune de Les-Essarts-Le-Vicomte.

Les habitants de Les-Essarts-Le-Vicomte sont avertis par des flyers distribués dans les boîtes aux lettres par le maire de Les-Essarts-Le-Vicomte une semaine avant la date de réunion. Le maire de la commune a également envoyé un mail à l'ensemble de ses administrés quelques jours avant l'évènement afin de le leur rappeler.

Cette exposition publique a pour objet de présenter le projet aux habitants. Cette rencontre permet des échanges directs entre le porteur du projet, le premier adjoint et les habitants du territoire.

Le porteur de projet, la société SIEMENS-GAMESA, a également participé à la réunion. Il était représenté par :

- Jérémy GAUTHIER - *Responsable du projet éolien*
- Laurine SILBERMAN – *Responsable de projet éolien*.

Cette exposition publique a été animée par Dominique DRUGE et Delphine CLAUX de la société RESONANCES CFP.

4. Le déroulement de l'exposition publique

Les participants sont arrivés à l'exposition publique de manière individuelle, au fil de l'eau. Elle accueillera en totalité 7 personnes.

A leur arrivée, les participants étaient accueillis par le porteur de projet et les animateurs. Ils étaient invités ensuite à échanger avant d'échanger soit autour des roll-up disposés dans la salle ou soit autour des photomontages, accompagné d'un animateur ou du porteur de projets.

Les cinq roll-up présentaient les thèmes suivants (de gauche à droite – en arrivant dans la salle – cf. figure 1) :

- Le fonctionnement d'une éolienne ;
- Le projet éolien ;
- Eoliennes, santé et environnement ;
- Siemens Gamesa en France ;
- Le développement d'un parc éolien.

Les six photomontages présentés le projet depuis les points de vue suivant :

- Sortie Ouest du bourg de La Forestière ;
- Sortie Ouest du bourg des Essarts le Vicomte ;
- Sortie Est des Essarts, derrière la D48 ;

Projet de parc éolien développé par la société SIEMENS-GAMESA
Exposition publique du jeudi 20 février 2020

- Depuis le hameau de la Chalmelle ;
- Depuis la D48, à la sortie des Essarts le Vicomte ;
- Sortie Nord du bourg de Nesle la Reposte.



Figure 1 : Vue d'ensemble de la salle avec la présence des roll-up et la table d'accueil des participants

Les participants qui se rendent à l'exposition viennent chercher de l'information : certains porteront une attention particulière au roll-up, en les lisant, alors que d'autres s'intéresseront d'avantage aux photomontages.

Il s'agira essentiellement de personnes vivant à Les-Essarts-Le-Vicomte excepté pour deux personnes : une première vivant dans une commune limitrophe : Bouchy-Saint-Genest et une autre, représentant l'association de Protection des Paysages et de l'Environnement 51 (PPE51).

Certains participants découvrent que ce projet n'est pas celui de l'extension du projet de parc éolien d'EDF EN. Ainsi, ils localisaient le projet de SIEMENS-GAMESA a un autre endroit sur le territoire de Les-Essarts-Le-Vicomte.

Beaucoup de questions sont portées sur le projet, notamment sur la hauteur des machines – 150 m bout de pale. Les participants s'attendaient à des hauteurs plus importantes. Le porteur de projet expliquera qu'il aurait pu faire le choix de mettre des éoliennes plus hautes. Toutefois, la hauteur des éoliennes des parcs éoliens environnants et la volonté locale sont de mettre des machines de taille plus réduite.

Les mesures compensatoires prises dans le cadre de l'écologie et du paysage sont présentées de manière plus détaillée à un participant par le porteur de projet.

Enfin, des questions plus générales sont également posées notamment sur :

- Le recyclage des éoliennes et de manière plus vaste leur démantèlement,
- Le fait qu'au sein d'un même parc, des éoliennes peuvent ne pas tourner alors que d'autres sont en production ;
- Le cout d'un parc éolien et sa rentabilité économique pour un développeur.

5. Les apports de l'exposition publique au projet

Cette exposition publique a donné l'occasion au porteur de projet de rencontrer des habitants de Les Essarts-Le-Vicomte qu'il n'avait pas encore eu l'occasion de rencontrer. Il est à remarquer que toutes ces personnes sont venues dans l'intention de s'informer sur le projet. Elles ont posé des questions et ont souvent exprimé leur satisfaction d'avoir des réponses.

Le porteur de projet regrette que cette exposition publique n'ait pas mobilisé plus de personnes.



ANNEXE I – Lettre d’information distribuée



Projet éolien des Champeaux

Sur les communes de
Nesle-la-Reposte et Les Essarts-le-Vicomte

Exposition Publique

■ **Jeudi 20 février**
de 16h à 20h

Mairie des Essarts-le-Vicomte
Rue de Bouchy
51310 Les Essarts-le-Vicomte

SIEMENS Gamesa
RENEWABLE ENERGY

ENVIRONNEMENT



Une partie des membres de l'association Sauvegarde du patrimoine et de l'environnement de Nesle-la-Reposte : Thierry Nava, secrétaire, Gérard Vogler, président, Alain Gauthier, trésorier, et Dominique Labrunne, membre fondateur.

NESLE-LA-REPOSTE (MARNE). Un projet éolien mené par la société Siemens-Gamesa est à l'étude dans la commune. Cinq habitants se sont réunis et ont créé une association pour s'y opposer.

Actuellement, la commune de 104 habitants de Nesle-la-Reposte compte trois éoliennes sur son finage. Un second projet éolien, mené par la société Siemens-Gamesa, est en ce moment à l'étude. Une association s'est créée en opposition au projet.

CE QUE DIT LA SOCIÉTÉ EN CHARGE DU PROJET

D'après la société Siemens-Gamesa, en charge du projet, celui-ci a été « initié à l'automne 2018. Il est en cours d'étude. Le nombre d'éoliennes et leurs caractéristiques n'ont donc pas encore été déterminés ». La zone d'étude se situe au nord de la commune : « elle a été tracée avec une distance minimale de 800 m aux habitations ».

La société a rencontré le maire et ses adjoints au mois de septembre 2018. « Avec leur aval, nous avons pu démarrer les rencontres avec les propriétaires fonciers ainsi que les études écologiques. Nous en sommes à la moitié. Il reste notamment à réaliser l'étude paysagère et l'étude acoustique. » Par ailleurs, la société

compte mener une démarche de concertation auprès de la population. « Le conseil municipal [...] devra se positionner officiellement sur ce projet éolien lors de l'enquête publique qui aura lieu en 2021. » Concernant l'association, la société dit avoir été informée de sa création, mais n'a pas eu l'occasion de les rencontrer à ce jour : « Il est légitime d'avoir des interrogations face à ce type de projet. La démarche de concertation que nous lançons cet automne a justement pour but d'y répondre. »

CE QUE SOUHAITE L'ASSOCIATION

L'association Sauvegarde du patrimoine et de l'environnement de Nesle-la-Reposte a été créée en mars dernier. Elle regroupe cinq habitants de la commune : Gérard Vogler, président ; Alain Gauthier, trésorier ; Thierry Nava, secrétaire ; Dominique Labrunne et Robert Teranera, membres fondateurs. Les cinq hommes, à la retraite, se sont rassemblés à la suite d'un courrier distribué dans la commune par Gérard Vogler, dans lequel il s'indi-

gnait de ne pas avoir connaissance du projet éolien en tant qu'habitant de Nesle. « J'étais révolté par la décision prise en secret par le conseil municipal, qui a un impact sur la santé et le paysage », explique-t-il. Aujourd'hui, l'association dénonce notamment « un déni de démocratie ». Elle a organisé une rencontre publique en juin avec le président d'une autre association, « Vent provisoire », qui lutte également contre un autre projet éolien.

« On en a déjà trois, ça suffit. Maintenant, on arrête »

Depuis juin, les membres mènent un sondage en faisant du porte-à-porte pour recueillir l'avis des habitants. D'après leurs données, sur une cinquantaine de personnes contactées, 76 % d'entre eux se disent contre le projet. D'autre part, l'association publie un bulletin d'information nommé « Nesle la Riposte » dans lequel ils expliquent leur démarche.

Ils reprochent, entre autres, l'impact sur l'environnement : « Ce n'est pas à dimension humaine, le clocher fait 30 m. Là, les machines pourraient faire 165 m de haut. » Autres problèmes, les nuisances pour la faune, et la perte de valeur des habitations. « Personne ne va dans une agence immobilière en demandant une maison près des éoliennes. » Nesle compte aussi des vestiges d'une abbaye inscrite aux monuments historiques : « Pour reprendre nos volets de maison, on est obligé d'avoir l'autorisation des Bâtiments de France, et là, pour les éoliennes, il n'y en a pas besoin. On veut éviter d'en avoir partout autour. On en a déjà trois, ça suffit. Maintenant, on arrête » concluent-ils.

L'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NESLE

Selon Jean-Pierre Le Corre, maire de Nesle-la-Reposte, « il semblerait qu'on aille vers trois ou cinq éoliennes ». Un projet pour lequel le conseil municipal est favorable. « Étant donné l'intérêt financier, le conseil municipal a bien l'intention d'aller jusqu'au bout du projet.

Quand on voit les difficultés pour avoir des subventions, où trouve-t-on de l'argent, sinon ? » demande le maire.

« On suit ça de très près sur le plan juridique »

Jean-Pierre Le Corre, maire de Nesle

D'autre part, le maire assure qu'aucun contrat n'a été signé à ce jour avec l'entreprise Siemens-Gamesa : « On ficelle au mieux le projet pour ensuite le transmettre à nos successeurs. La décision finale sera prise lors du prochain conseil municipal » Il précise : « On suit cela de très près sur le plan juridique. On a pris des précautions au niveau du bail, il faudra l'avis du conseil municipal en cas de vente et on a demandé la garantie financière du loyer sur 20 ans ». Enfin, le maire souligne que « jusqu'à présent, il y a toujours eu une homogénéité dans la commune. Avec cette association, il risque d'y avoir une fracture ». ■ **LISA MORIAT**